

Compte rendu  
Conseil Communautaire  
Mardi 29 juin 2021 à 18 heures  
Salle du marché couvert à AVALLON

Le mardi 29 juin 2021, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**52 Conseillers titulaires présents** : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Tony CHEVAUX (a quitté la séance à partir de l'OJ n° 8/1), Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Éric JODELET, Agnès JOREAU, Gérard LACOMBE, Jean-Claude LANDRIER, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Julien MILLOT, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Sonia PATOURET-DUMAY (a quitté la séance à partir de l'OJ n° 8/1), Catherine PRÉVOST, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

**17 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Florence BAGNARD a donné pouvoir à Catherine PRÉVOST, Damien BRIZARD a donné pouvoir à Alexandre CHATELAIN, Sandrine CHAUVEAU a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Gérard DELORME, Geneviève DANGLARD a donné pouvoir à Brigitte CARNOY, Olivier MAGUET a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Stéphane BERTHELOT, Franck MOINARD a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE a donné pouvoir à Christophe DARENNE, Marc PAUTET a donné pouvoir à Vincent BLANCHARD, Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Sylvie SOILLY, Nathalie ROMANOWSKI a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Nicolas ROBERT a donné pouvoir à Jean-Luc BEZOUT (à partir de l'OJ n° 6), Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Didier SWIATKOWSKI a donné pouvoir à Olivier BERTRAND, Joël TISSIER a donné pouvoir Jean-Claude MAUPOIX et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Marie-Claire LIMOSIN.

**12 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote** : Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Marie-Claire LIMOSIN, Gérard PAILLARD, Catherine PRÉVOST et Sylvie SOILLY.

**5 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote** : Jean-Luc BEZOUT, Vincent BLANCHARD, Brigitte CARNOY, Alexandre CHATELAIN et Jean-Claude MAUPOIX.

**2 Conseillères titulaires absentes non excusées** : Fanny BOUVIER et Myriam GILLET-ACCART.

**2 Conseillers titulaires partis en cours de séance en avant donné un pouvoir de vote** : Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Jamilah HABSAOUI (à partir de l'OJ n° 8/1) et Sonia PATOURET a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER (à partir de l'OJ n° 8/1).

Date de la convocation	23 juin 2021
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	52
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	12
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	5

**Secrétaire de séance** : Christophe DARENNE.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- Le Président remercie Madame le Maire de la Ville d'AVALLON et son conseil municipal pour l'accueil réservé au Conseil Communautaire.
- Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour tous les points inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers ou sur décision du Président. Il serait alors procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- Le Président rappelle que les Conseils Communautaires sont des séances publiques mais que le public, y compris les suppléants, n'est pas autorisé à intervenir.
- Le Président rappelle aux Conseillers Communautaires qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- Madame Jamilah HABSAOUI, Maire d'AVALLON, souhaite la bienvenue au Conseil Communautaire.
- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

## O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU LUNDI 17 MAI 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est **ADOPTÉ par un vote à main levée à l'unanimité.**

## O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

- Le Président présente le calendrier prévisionnel des prochaines réunions communautaires :
  - Jeudi 22 juillet 2021 à 18 heures au marché couvert d'AVALLON : Bureau Communautaire,
  - Jeudi 29 juillet 2021 à 18 heures au marché couvert d'AVALLON : Conseil Communautaire,
  - Lundi 30 août 2021 à 18 heures au marché couvert d'AVALLON : Bureau Communautaire,
  - Lundi 13 septembre 2021 à 18 heures au marché couvert d'AVALLON : Conseil Communautaire.
- Le Président informe que la région souhaiterait que la CCAVM transmette la liste des communes de moins de 1 000 habitants qui envisagent de solliciter une subvention au titre de mise à niveau numérique comme suit :

Bénéficiaires de la subvention	Dépenses éligibles	Subventions en euros
Communes de moins de 1 000 habitants	Pack 1 : 1 ordinateur portable pour la secrétaire de mairie + 1 ordinateur portable pour le Maire	1 000,00
	Pack 2 : minimum de 2 tablettes ou portables pour les élus + une licence suite bureautique pour chaque équipement	500,00
	1 équipement de base pour l'école de la commune	1 000,00

✓ **Renseignements** : Sarah PINEAU 03.80.44.35.22 sarah.pineau@bourgognefranchecomte.fr

## O.J N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

- Le Président informe qu'il a accepté et signé un devis de 2 490,00 euros TTC de SAINT-MARC TRANSPORT sis 89560 SEMENTRON pour le transport des enfants de l'Accueil de loisirs « Les Zoulous » à CHÂTEL-CENSOIR pour la saison d'été 2021.
- Le Président informe qu'il a accepté et signé un devis de 2 325,00 euros TTC des CARS CHARLES sis 58230 DUNLES-PLACES pour le transport des enfants de l'Accueil de loisirs « Les Copains d'Abord » pour la saison d'été 2021.
- Le Président informe qu'il a accepté et signé un devis de 5 952,00 euros TTC du Groupe BARBIER sis 43600 SAINT-SIGOLENE pour l'acquisition de 100 000 sacs d'ordures ménagères de 30 litres.
- Le Président informe qu'il a accepté et signé un devis de 3 600,00 euros TTC de la société RESOTAINER sise 69360 SEREZIN-DU-RHONE pour l'acquisition d'une benne pour la déchetterie à MONTILLOT.

## O.J N° 4 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

- Le Président informe que le Bureau Communautaire a accordé une aide de 6 383,00 euros au Domaine de la Croix Montjoie sis à THAROISEAU au titre des crédits d'investissement du Fonds Régional des Territoires.
- Le Président informe que le Bureau Communautaire a validé et autorisé le recrutement d'un agent « service civique » pour assurer des missions d'ambassadeur du tri sélectif auprès des collectivités, des établissements scolaires et des usagers à raison de 24 heures/semaine sur une période de 8 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

## O.J N° 5 : ÉLECTIONS DE REPRÉSENTANTS A DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

1°) **Élection des représentants à l'Assemblée générale de la Chambre économique de l'Avallonnais** (*Rapporteur : le Président*) : par une délibération en date du 27 juillet 2020, le Président rappelle que Mesdames Sonia PATOURET-DUMAY et Catherine PRÉVOST ainsi que Monsieur Olivier MAGUET avaient été élus pour siéger au sein de l'Assemblée générale de la Chambre économique de l'Avallonnais. Or, compte tenu d'une erreur matérielle inhérente à l'application des statuts de la Chambre économique de l'Avallonnais, il explique que deux représentants seulement au lieu de trois auraient dû être élus pour siéger à ladite assemblée et, en conséquence, propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection de deux représentants pour siéger à l'Assemblée générale de la Chambre économique de l'Avallonnais. Il explique que l'élection se déroulera par un vote à bulletin secret à la majorité absolue et rappelle que, s'il s'avère qu'après deux tours de scrutin, un ou deux candidat(s) n'est (ne sont) pas élu(s), il sera procédé à un 3<sup>ème</sup> tour et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le(s) plus âgé(s) sera(ont) déclaré(s) élu(s).

Le Président informe de la candidature de Monsieur Olivier MAGUET et prend acte de la candidature de Madame Catherine PRÉVOST.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ÉLIT Madame Catherine PRÉVOST et Monsieur Olivier MAGUET comme représentants de la CCAVM pour siéger au sein de l'Assemblée générale de la Chambre économique de l'Avallonnais.**

2°) **Élection d'un délégué titulaire au Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Avallonnais** (*Rapporteur : le Président*) : considérant sa démission du Conseil Municipal de la ville d'AVALLON, le Président explique

que Monsieur Jean-Yves CAULLET, n'étant plus Conseiller Communautaire, ne peut donc plus siéger au Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Avallonnais et propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection d'un délégué titulaire pour siéger au Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Avallonnais. Le Président explique que l'élection se déroulera par un vote à bulletin secret à la majorité absolue et rappelle que, s'il s'avère qu'après deux tours de scrutin, aucun candidat n'est élu, il sera procédé à un 3<sup>ème</sup> tour et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé sera déclaré élu.

Le Président propose la candidature de Monsieur Camille BOÉRIO et prend acte de la candidature de Monsieur Julien MILLOT.

- Monsieur Gérard DELORME, soulignant que sa qualité de délégué suppléant devait lui permettre prioritairement et statutairement de postuler au siège vacant, regrette qu'il n'y ait pas eu une concertation préalable à cette élection mais informe toutefois qu'il ne sera pas candidat.
- Monsieur Louis VIGOUREUX dit partager les propos de Monsieur Gérard DELORME pour les mêmes raisons et informe également qu'il ne sera pas candidat.

Aucune autre candidature n'est déclarée.

Messieurs Hubert BARBIEUX et Didier IDES sont désignés assesseurs.

### **Premier et unique tour de scrutin**

Après le dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

Nombre d'inscrits	71
Nombre de votants	68
Bulletins blancs ou nuls	6
Suffrages exprimés	62
Majorité absolue	32

Monsieur Camille BOÉRIO	47 voix	Quarante-sept voix
Monsieur Julien MILLOT	15 voix	Quinze voix

**Monsieur Camille BOÉRIO, ayant obtenu la majorité absolue, est élu délégué titulaire pour siéger au sein du Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Avallonnais.**

## **O.J N° 6 : RAPPORT GÉNÉRAL D'ACTIVITÉS 2020**

**Rapport général d'activités 2020** (*Rapporteur : le Président*) : en vertu de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, le Président rappelle que la collectivité doit présenter un rapport général annuel d'activités à son assemblée délibérante avant le 30 septembre de l'année N+1. Il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour prendre acte du rapport général annuel d'activités 2020 de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN tel qu'il est présenté.

Le Président informe qu'il est à la disposition des communes pour présenter ce rapport aux Conseils Municipaux.

**Le Conseil Communautaire PREND acte du rapport général annuel d'activités 2020 de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN tel qu'il est présenté (cf. : rapport annexé au compte rendu).**

## **O.J N° 7 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**Contrat de la transition écologique** (*Rapporteur : Monsieur Didier IDES*) : Monsieur Didier IDES informe que le Contrat de la transition écologique sera intégré au Contrat de rénovation et de transition écologique (CRTE) porté par le PETR du Pays Avallonnais. Après avoir rappelé les différentes étapes inhérentes à l'élaboration d'un programme d'actions, en lien avec le Plan Climat Air Énergie Territorial, il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour approuver ledit programme d'actions de la transition écologique tel qu'il est présenté en cours de séance.

- Monsieur Gérard DELORME rappelle que ce contrat constitue un enjeu fort pour le territoire et souligne que c'est un atout pour le tourisme mais aussi pour les autres thématiques qui sont transversales.
- En réponse à Madame Catherine PREVOST s'interrogeant sur les maisons des mobilités, Monsieur Didier IDES explique que les maisons des mobilités auront pour but de faire connaître les différentes solutions de mobilité du territoire avec leurs horaires, tarifs et circuits. Il indique qu'un premier travail a été effectué par les services et que les offres de transports sont maintenant répertoriées sur le site internet de la CCAVM tout en précisant qu'un deuxième travail doit être effectué, l'idée étant de regrouper les offres de mobilité dans un même lieu (par exemple les aires de covoiturage) et proposer différents services (location de vélo, atelier de réparation vélo, auto-partage etc.).
- A la suite de l'intervention de Monsieur Philippe VEYSSIÈRE manifestant une certaine inquiétude sur le projet d'installation d'un méthaniseur au hameau de La Gare (commune d'ÉTAULES), plusieurs prises de parole s'en suivent (Madame Paule BUFFY et Messieurs Didier IDES, Olivier RAUSCENT et Arnaud GUYARD) quant aux éventuelles atteintes et nuisances à la protection de l'environnement et du cadre de vie.
- En réponse à Monsieur Christian GUYOT s'interrogeant de savoir si d'autres actions pouvaient s'ajouter au programme proposé, Monsieur Didier IDES explique qu'il sera probablement possible de le faire sans pour autant assurer que des financements seraient accordés.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (1 abstention : Philippe VEYSSIÈRE), APPROUVE le programme d'actions de la transition écologique tel qu'il est présenté, étant précisé qu'il sera intégré au CRTE porté par le PETR du Pays Avallonnais.**

1°) **Fonds Régional des Territoires** (*Rapporteur : Monsieur Jean-Michel BEAUGER*) : après l'information relative à la consommation de l'enveloppe financière du Fonds Régional des Territoires donnée en cours de séance, Monsieur Jean-Michel BEAUGER propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission « Développement économique et Tourisme » et du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Abonder l'enveloppe financière au titre de l'investissement du Fonds Régional des Territoires à hauteur de 1,00 euro par habitant, générant ainsi un abondement du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 2,00 euros par habitant, soit une enveloppe supplémentaire totale d'environ 55 000,00 euros,  
Et, le cas échéant,
- Autoriser le Président à signer un avenant à la convention en cours d'application avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **DÉCIDE d'abonder l'enveloppe financière au titre de l'investissement du Fonds Régional des Territoires à hauteur de 1,00 euro par habitant, générant ainsi un abondement du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 2,00 euros par habitant, soit une enveloppe supplémentaire totale d'environ 55 000,00 euros,**
- **AUTORISE le Président à signer un avenant à la convention en cours d'application avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.**

2°) **Plateforme numérique e-commerce** (*Rapporteur : Monsieur Jean-Michel BEAUGER*) : Monsieur Jean-Michel BEAUGER rappelle la genèse du projet :

- Le commerce numérique progresse en permanence et devient incontournable,
- Les consommateurs préparent souvent leurs achats en effectuant des recherches sur différents sites marchands et/ou commandent directement,
- Le système est simple, la livraison également, le paiement sécurisé, c'est ce qui fait le succès des grandes plateformes au détriment du commerce local,
- L'idée de créer une plateforme de commerce numérique locale a été proposée il y a plus d'un an lors d'une réunion de la Commission « Développement économique et Tourisme »,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie est venue présenter la plateforme « ACHAT VILLE » aux membres de ladite commission et du Bureau Communautaire,
- Suite aux observations et remarques de chacun (nom trop restrictif, plateforme peu attractive), la plateforme de la société WYND a également été présentée aux membres de la Commission « Développement économique et Tourisme » et au Bureau Communautaire,
- Une étude comparative minutieuse des deux propositions donne la préférence à la société WYND,
- La Commission « Développement économique et Tourisme » et le Bureau Communautaire se sont accordés pour mettre en place cette plateforme numérique e-commerce qui profitera à tous les acteurs économiques de notre Communauté de Communes,
- Dans l'Avallonnais, nous pouvons tout trouver ce dont nous avons besoin, ainsi la plateforme serait un outil qui permettrait aux commerçants, artisans ? ... de mettre en valeur leurs produits et leur « savoir-faire » afin d'inciter à consommer « local »,
- La question n'est pas : **pourquoi une plateforme de commerce numérique mais pourquoi l'Avallonnais n'a pas encore de plateforme numérique ?**

A la suite de la présentation de la proposition de la société WYND (*cf. : Madame Isabelle MORTZ, Chargée de projets d'entreprises à la ville d'AVALLON*), Monsieur Jean-Michel BEAUGER propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission « Développement économique et Tourisme » et du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Décider de mettre en œuvre une plateforme numérique e-commerce,  
Et, le cas échéant,
- Retenir la proposition de la société WYND telle qu'elle est présentée en cours de séance,
- Autoriser le Président à mettre en application la présente décision.
  - *Monsieur Gérard DELORME souligne l'importance de cette plateforme, de la communication préalable et de la formation sur l'outil.*
  - *En réponse à Madame Catherine PRÉVOST s'interrogeant sur l'accompagnement des commerçants, Monsieur Jean-Michel BEAUGER explique que Madame Isabelle MORTZ sera la référente de cette plateforme.*
  - *En réponse à Monsieur Hubert BARBIEUX s'interrogeant sur les délais de paiement à destination des commerçants, Monsieur Jean-Michel BEAUGER explique qu'ils sont exactement les mêmes que les paiements pratiqués actuellement par carte bancaire.*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **DÉCIDE de mettre en œuvre une plateforme numérique e-commerce,**
- **RETIENT la proposition de la société WYND telle qu'elle est présentée (cf. : présentation annexée au compte rendu),**
- **AUTORISE le Président à mettre en application la présente délibération.**

**Règlement intérieur de fonctionnement de l'aire d'accueil permanente des gens du voyage** (*Rapporteur : le Président*) : considérant la réglementation législative en vigueur inhérente au fonctionnement des aires d'accueil permanentes des gens du voyage et après l'avoir présenté en cours de séance, le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission « Gens du voyage » et du Bureau Communautaire, de délibérer pour adopter le nouveau règlement intérieur de fonctionnement de l'aire d'accueil permanente, sise route de Paris à AVALLON.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADOPTE le nouveau règlement intérieur de fonctionnement de l'aire d'accueil permanente, sise route de Paris à AVALLON tel qu'il est présenté (cf. : règlement annexé au compte rendu).**

## O.J N° 10 : AFFAIRES FINANCIÈRES

**1°) Admissions en non-valeur** (*Rapporteur : Monsieur Camille BOÉRIO*) : Monsieur Camille BOÉRIO propose au Conseil Communautaire de délibérer pour admettre en non-valeur au compte 6542 – Créances admise en non-valeur les titres de recettes pour un montant de 1 392,67 euros émis sur le budget annexe « Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par la Trésorerie.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADMET en non-valeur au compte 6542 – Créances éteintes, les titres de recettes pour un montant de 1 392,67 euros émis sur le budget annexe « Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par la Trésorerie ;**

**2°) Créances éteintes** (*Rapporteur : Monsieur Camille BOÉRIO*) : Monsieur Camille BOÉRIO propose au Conseil Communautaire de délibérer pour admettre au compte 6541 – Créances éteintes les titres de recettes pour un montant de 3 178,45 euros émis sur le budget annexe « Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés », suite aux jugements de clôture pour insuffisance d'actif prononcé par le Tribunal de Commerce d'Auxerre.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADMET au compte 6541-Créances éteintes, les titres de recettes pour un montant de 3 178,45 euros émis sur le budget annexe « Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés », suite aux jugements de clôture pour insuffisance d'actif prononcé par le Tribunal de Commerce d'Auxerre.**

**3°) Décision modificative n°2021-1 du budget annexe 2021 « Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés »** (*Rapporteur : Monsieur Camille BOÉRIO*) : Monsieur Camille BOÉRIO propose au Conseil Communautaire de délibérer pour approuver la décision modificative n°2020-1 du budget annexe 2021 « Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés » afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
1022 – FCTVA	15,00		
2188 – Autres Immobilisations	-15,00		
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>Total</b>	<b>0,00</b>

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
678 – Autres charges exceptionnelles	4 000,00	778 – Autres produits exceptionnels	4 000,00
<b>Total</b>	<b>4 000,00</b>	<b>Total</b>	<b>4 000,00</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°2020-1 du budget annexe 2021 « Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés » telle qu'elle est proposée.**

**4°) Décision modificative n°2021-1 du budget principal 2021** (*Rapporteur : Monsieur Camille BOÉRIO*) : Monsieur Camille BOÉRIO propose au Conseil Communautaire de délibérer pour approuver la décision modificative n°2021-1 du budget principal 2021 afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
020 – Dépenses imprévues	-13 084,60		
1341 – DETR	984,60		
202 – Frais réalisation documents urbanisme	4 900,00		
21578 – Autres matériels de voirie	7 200,00		
458101 – Dépenses ANNAY-LA-COTE	24 000,00	458201 – Recettes ANNAY-LA-COTE	24 000,00
458103 – Dépenses ASNIERES-SOUS-BOIS	550,00	458203 – Recettes ASNIERES-SOUS-BOIS	550,00

458105 – Dépenses ETAULES	13 800,00	458205 – Recettes ETAULES	13 800,00
458108 – Dépenses BEAUVILLIERS	1 400,00	458208 – Recettes BEAUVILLIERS	1 400,00
458112 – Dépenses BUSSIÈRES	15 500,00	458212 – Recettes BUSSIÈRES	15 500,00
458113 – Dépenses SERMIZELLES	17 500,00	458215 – Recettes SERMIZELLES	17 500,00
458115 – Dépenses THORY	31 350,00	458213 – Recettes THORY	31 350,00
458116 – Dépenses VAULT-DE-LUGNY	33 000,00	458216 – Recettes VAULT-DE-LUGNY	33 000,00
458117 – Dépenses CHAMOUX	543,00	458217 – Recettes CHAMOUX	543,00
458118 – Dépenses CHASTELLUX-SUR-CURE	33 300,00	458218 – Recettes CHASTELLUX-SUR-CURE	33 300,00
458120 – Dépenses CUSSY-LES-FORGES	550,00	458220 – Recettes CUSSY-LES-FORGES	550,00
458121 – Dépenses DOMECEY-SUR-LE-VAULT	160,00	458221 – Recettes DOMECEY-SUR-LE-VAULT	160,00
458122 – Dépenses DOMECEY-SUR-CURE	500,00	458222 – Recettes DOMECEY-SUR-CURE	500,00
458124 – Dépenses FONTENAY-PRES-VEZELAY	31 000,00	458224 – Recettes FONTENAY-PRES-VEZELAY	31 000,00
458125 – Dépenses GIROLLES	33 900,00	458225 – Recettes GIROLLES	33 900,00
458126 – Dépenses GIVRY	2 300,00	4582265 – Recettes GIVRY	2 300,00
458131 – Dépenses MONTILLOT	2 350,00	458231 – Recettes MONTILLOT	2 350,00
458136 – Dépenses QUARRÉ-LES-TOMBES	95 300,00	458236 – Recettes QUARRÉ-LES-TOMBES	95 300,00
458136 – Dépenses SAINT-BRANCHER	40 500,00	458236 – Recettes SAINT-BRANCHER	40 500,00
458137 – Dépenses SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	61 400,00	458237 – Recettes SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	61 400,00
458138 – Dépenses SAINT-LÉGER-VAUBAN	101 800,00	458238 – Recettes SAINT-LÉGER-VAUBAN	101 800,00
458139 – Dépenses SAINT-MORÉ	4 000,00	458239 – Recettes SAINT-MORÉ	4 000,00
458144 – Dépenses VÉZELAY	23 200,00	458244 – Recettes VÉZELAY	23 200,00
458145 – Dépenses VOUTENAY-SUR-CURE	25 300,00	458245 – Recettes VOUTENAY-SUR-CURE	25 300,00
458149 – Dépenses FOISSY-LES-VEZELAY	30 800,00	458249 – Recettes FOISSY-LES-VEZELAY	30 800,00
<b>Total</b>	<b>624 003,00</b>	<b>Total</b>	<b>624 003,00</b>

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
6281 – Concours divers	5 316,00	74124 – Dotation d'intercommunalité	-17 198,00
6574 – Subventions aux associations	3 700,00	74126 – Dotation de compensation	-15 190,00
022 – Dépenses imprévues	-38 472,00	773 – Mandats annulés	389,00
		778 – Produits exceptionnels	2 543,00
<b>Total</b>	<b>-29 456,00</b>	<b>Total</b>	<b>-29 456,00</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, pour APPROUVE la décision modificative n°2021-1 du budget principal 2021 telle qu'elle est proposée.**

### O.J N° 11 : RESSOURCES HUMAINES

**1°) Création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité pour l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal sur le site d'AVALLON (Rapporteur : le Président) :** pour pallier à la démission d'un adjoint d'animation au 30 juin 2021 et afin d'assurer l'animation de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal sur le site d'AVALLON du 7 au 30 juillet 2021, le Président propose au Conseil Communautaire, de délibérer pour :

- Créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet sur un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité du 7 au 30 juillet 2021, Et, le cas échéant,
- Décider le recrutement d'un adjoint d'animation à temps complet sur un emploi non permanent sur cette période,
- Autoriser le Président à signer le contrat et/ou tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **CRÉE un poste d'adjoint d'animation à temps complet sur un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité du 7 au 30 juillet 2021,**

- DÉCIDE le recrutement d'un adjoint d'animation à temps complet sur un emploi non permanent sur cette période,
- AUTORISE le Président à signer le contrat et/ou tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

**2°) Création d'un poste d'agent social sur un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité pour l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal sur le site d'AVALLON (Rapporteur : le Président) :** compte tenu du recrutement infructueux de l'agent référent handicap et des besoins plus importants pour la période estivale pour l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal sur le site d'AVALLON, le Président propose au Conseil Communautaire, de délibérer pour :

- Créer un poste d'agent social à temps complet sur un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité du 7 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2021,  
Et, le cas échéant,
- Décider le recrutement d'un agent social à temps complet sur un emploi non permanent sur cette période,
- Autoriser le Président à signer le contrat et/ou tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **CRÉE un poste d'agent social à temps complet sur un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité du 7 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2021,**
- **DÉCIDE le recrutement d'un agent social à temps complet sur un emploi non permanent sur cette période,**
- **AUTORISE le Président à signer le contrat et/ou tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.**

**3°) Création d'un poste d'agent social sur un emploi permanent à la crèche GALIPETTE (Rapporteur : le Président) :** pour pallier la disponibilité « longue durée » d'un assistant petite enfance à la crèche Galipette à compter du 20 septembre 2021, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour :

- Créer un poste d'agent social à temps complet sur un emploi permanent pour assurer les fonctions d'assistant petite enfance à compter du 20 septembre 2021,  
Et, le cas échéant,
- Décider le recrutement d'un agent social à temps complet sur un emploi permanent,
- Autoriser le Président à signer tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **CRÉE un poste d'agent social à temps complet sur un emploi permanent pour assurer les fonctions d'assistant petite enfance à compter du 20 septembre 2021,**
- **DÉCIDE le recrutement d'un agent social à temps complet sur un emploi permanent,**
- **AUTORISE le Président à signer tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.**

**4°) Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe sur un emploi permanent à la crèche CAPUCINE (Rapporteur : le Président) :** compte tenu de l'avancement de grade obtenu par un agent détaché de la Ville de PARIS actuellement en poste sur un grade d'auxiliaire de puériculture principal 2<sup>ème</sup> classe à la crèche Capucine, et compte tenu de sa demande d'intégration définitive à la CCAVM à compter du 22 septembre 2021, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour :

- Créer un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe sur un emploi permanent pour assurer les fonctions d'assistant petite enfance à compter du 22 septembre 2021,  
Et, le cas échéant,
- Décider le recrutement d'un auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet sur un emploi permanent,
- Autoriser le Président à signer tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **CRÉE un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe sur un emploi permanent pour assurer les fonctions d'assistant petite enfance à compter du 22 septembre 2021,**
- **DÉCIDE le recrutement d'un auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet sur un emploi permanent,**
- **AUTORISE le Président à signer tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.**

**5°) Création d'un poste d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe ou d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à l'accueil du service administratif du siège de la CCAVM (Rapporteur : le Président) :** pour pallier le changement d'affectation d'un assistant administratif et financier, notamment en charge de l'accueil à compter du 2 août 2021, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour :

- Créer un poste d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe ou d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet sur un emploi permanent pour assurer les fonctions d'accueil, administratives et financières à compter du 2 août 2021,  
Et, le cas échéant,

- Décider le recrutement d'un adjoint administratif ou d'un adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe ou d'un adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- Autoriser le Président à signer tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **CRÉE un poste d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe ou d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet sur un emploi permanent pour assurer les fonctions d'accueil, administratives et financières à compter du 2 août 2021,**
- **DÉCIDE le recrutement d'un adjoint administratif ou d'un adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe ou d'un adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,**
- **AUTORISE le Président à signer tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.**

**6°) Création d'un poste de technicien au service Plan Climat Air Energie Territorial (Rapporteur : le Président) :** pour renforcer le service Plan Climat Air Energie Territorial et compte de tenu de la fin du contrat d'apprentissage de la personne en charge de la mobilité, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour :

- Créer un poste de technicien à temps complet sur un emploi permanent à compter du 8 septembre 2021, Et, le cas échéant,
- Décider le recrutement d'un technicien,
- Autoriser le Président à signer tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **CRÉE un poste de technicien à temps complet sur un emploi permanent à compter du 8 septembre 2021,**
- **DÉCIDE le recrutement d'un technicien,**
- **AUTORISE le Président à signer tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.**

**7°) Création d'un poste de technicien au service Natura 2000 (Rapporteur : le Président) :** compte tenu des missions du service Natura 2000 et des explications apportées en cours de séance, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour :

- Créer un poste de technicien à 28/35<sup>ème</sup> sur un emploi permanent à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, Et, le cas échéant,
- Décider le recrutement d'un technicien,
- Autoriser le Président à signer tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **CRÉE un poste de technicien à 28/35<sup>ème</sup> sur un emploi permanent à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,**
- **DÉCIDE le recrutement d'un technicien,**
- **AUTORISE le Président à signer tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.**

<b>O.J N° 12 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES</b>
---

- Monsieur Didier IDES informe les membres de la présentation du projet PAL-ACTER le **lundi 5 juillet 2021 à 18 heures** au marché couvert d'AVALLON à destination de tous les citoyens.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 20 heures.**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

---

# RAPPORT

---

# D'ACTIVITÉS

---

# 2020

---

# PRÉAMBULE

Le présent rapport d'activités a pour vocation de :

- Reprendre les grands axes des politiques communautaires et des actions menées par la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN,
- Présenter par délégation et par compétence, les données collectées, les faits marquants de l'année, des repères...,
- Livrer une information pertinente sur la situation comptable et budgétaire de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que chaque établissement public de coopération intercommunale établisse un rapport annuel d'activités qui doit être adressé à chaque Maire des communes avant le 30 septembre de l'année N+1. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les Conseillers Communautaires sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune doivent rendre compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de l'EPCI.

# SOMMAIRE

## 01 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Composition	4
Les compétences	6
Le fonctionnement	9
Les moyens et ressources	16
Décisions du Conseil Communautaire : délibérations 2020	18
Décisions du Bureau Communautaire : délibérations 2020	23

## 02 RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES POLITIQUES MENÉES

Développement économique Tourisme	24
Aménagement de l'Espace 1	27
Aménagement de l'Espace 2	30
Voirie, travaux annexes de voirie et ouvrages d'art	31
Environnement 1	33
Environnement 2 Natura 2000	38 40
Action sociale 1	42
Action sociale 2	54
Maisons de Services au Public	55
Finances	56
Accueil des Gens du Voyage	58
Stratégie de Mutualisation	59

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## COMPOSITION

La Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, créée par arrêté préfectoral en date du 24 mai 2013, compte au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : 48 communes (arrêté préfectoral du 24 octobre 2016).

Communes	Nombre d'habitants (2020)	Surface (en km <sup>2</sup> )
ANNAY-LA-CÔTE	364	12,92
ANNÉOT	138	6,13
ARCY-SUR-CURE	496	26,33
ASNIÈRES-SOUS-BOIS	128	18
ASQUINS	307	21,6
ATHIE	139	4,88
AVALLON	6 791	26,75
BEAUVILLIERS	79	6,21
BLANNAY	115	7,3
BOIS D'ARCY	26	5,48
BROSSES	306	20
BUSSIÈRES	127	11,62
CHAMOIX	101	6,9
CHASTELLUX-SUR-CURE	142	10,55
CHÂTEL-CENSOIR	656	24,6
CUSSY-LES-FORGES	345	13,62
DOMECY-SUR-CURE	400	20,6
DOMECY-SUR-LE-VAULT	91	6,21
ÉTAULES	379	8,89
FOISSY-LES-VÉZELAY	130	5,5
FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY	139	15,5
GIROLLES	176	16,35
GIVRY	182	8,4
ISLAND	193	20,64

Communes	Nombre d'habitants (2020)	Surface (en km <sup>2</sup> )
LICHÈRES-SUR-YONNE	51	14,3
LUCY-LE-BOIS	313	10,59
MAGNY	888	30,75
MENADES	57	5,7
MERRY-SUR-YONNE	201	23,66
MONTILLOT	280	22,5
PIERRE-PERTHUIS	122	7,3
PONTAUBERT	397	3,91
PROVENCY	251	11,88
QUARRÉ-LES-TOMBES	657	46,05
ST-BRANCHER	298	22,02
ST-GERMAIN-DES-CHAMPS	370	35,92
ST-LÉGER-VAUBAN	368	33,81
SAINT-MORÉ	183	12
SAINT-PÈRE	314	15,3
SAINTE-MAGNANCE	484	19,37
SAUVIGNY-LE-BOIS	733	15,34
SERMIZELLES	264	7,01
THAROISEAU	63	3,40
THAROT	98	2,35
THORY	206	8,25
VAULT-DE-LUGNY	297	15,2
VÉZELAY	432	21,8
VOUTENAY-SUR-CURE	218	10



**48** communes

**19 495** habitants

**652,32** km<sup>2</sup>

## LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

*Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire*

Urbanisme :

- Élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et, le cas échéant, de schéma(s) de secteur,
- Élaboration, approbation, modification, révision et suivi d'un Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté à vocation industrielle, artisanale, commerciale ou tertiaire.

Réserves foncières et immobilières : Constitution des réserves foncières, hors développement économique, et acquisition d'immeubles en fonction de besoins pressentis dans le domaine des compétences communautaires.

Mobilité : Financement du développement de moyens de transport visant à améliorer notamment l'accès vers les lieux de travail, les commerces, les services et les lieux d'activités.

Accessibilité : Étude, diagnostic et mise en accessibilité des sites communautaires.

*Actions de développement économique*

Coordination : Élaboration d'un schéma intercommunal de développement économique et touristique.

Zones d'activités économiques :

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires,
- Promotion et commercialisation de l'ensemble des zones d'activités du territoire,
- Constitution de réserves foncières et réalisation d'études en vue d'agrandir les zones d'activités existantes ou d'en créer de nouvelles.

*Sont considérées comme zones d'activités économiques, les zones qui répondent à l'ensemble des critères suivants :*

- La vocation économique de la zone est mentionnée dans un document d'urbanisme,
- La zone présente une certaine superficie et une cohérence d'ensemble,
- La zone regroupe plusieurs établissements / entreprises,
- La zone traduit une volonté publique actuelle et future d'un développement économique coordonné.

Soutien aux activités économiques :

- Participation financière à tout organisme ou action intervenant dans le domaine de la promotion, de l'ani-

tion économique, de la mise en réseau des entreprises ou du soutien à l'emploi, dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire,

- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
- Actions de développement économique identifiées dans le projet de territoire.

Tourisme :

- Promotion touristique du territoire,
- Création et gestion d'un office de tourisme intercommunautaire,
- Dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire : soutien aux projets touristiques structurants et/ou culturels favorisant l'attractivité du territoire ; portage, financement et/ou accompagnement technique des actions visant à favoriser les retombées économiques locales liées à la fréquentation des sites touristiques ; portage, financement et/ou accompagnement technique des actions visant à favoriser l'accès des personnes à mobilité réduite aux activités touristiques du territoire.
- Étude, aménagement et gestion d'équipements touristiques structurants pour le territoire. Seront considérés comme structurants, par délibération du Conseil Communautaire, les équipements disposant d'un rayonnement territorial majeur au vu de leur localisation stratégique, de leur fréquentation, de leur valeur patrimoniale ou des retombées économiques qu'ils génèrent,
- Mise en œuvre et maintenance de la signalétique touristique, d'information locale et du patrimoine.

*Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations*

*Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés*

- Collecte, tri, valorisation et traitement de tous les déchets ménagers et assimilés,
- Création, aménagement et gestion de déchetteries,
- Étude, création, aménagement et gestion d'une ou de plusieurs installations de stockage des déchets inertes,
- Étude, création, aménagement et gestion d'une ressourcerie.

*Aires d'accueil des gens du voyage* : Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

## LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

*Protection et mise en valeur de l'environnement : Soutien aux actions de maîtrise de demande d'énergie*

- Élaboration d'une charte paysagère et mise en œuvre d'un programme de préservation du paysage,
- Réalisation et/ou accompagnement technique et/ou financier des actions de développement des énergies renouvelables et de réduction de consommation d'énergie dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire,
- Suivi et animation des projets de développement de l'éolien notamment dans le cadre des orientations du Schéma régional climat air énergie,
- Actions de formation, de communication et de sensibilisation du public.

*Politique du logement et du cadre de vie*

- Mettre en œuvre un outil stratégique et opérationnel de la politique de l'habitat sur l'ensemble du territoire : élaboration d'un programme local de l'habitat,
- Favoriser l'intégration de la collectivité dans un Établissement Public Foncier,
- Aides techniques et/ou financières dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par le Conseil Communautaire.

*Politique du logement et du cadre de vie, en matière de politique de la ville : aucune action intercommunale en matière de politique de la ville*

*Création, aménagement et entretien de la voirie*

Définition de classement de la voirie communautaire : est d'intérêt communautaire, la voirie desservant les équipements communautaires.

Nature des travaux de la voirie communautaire :

La Communauté de Communes assure l'entretien et l'aménagement sur la totalité de l'emprise des voies communautaires (chaussée et ensemble des dépendances nécessaires à sa conservation et à son affectation à la circulation publique) ainsi que la mise en œuvre de la signalisation routière.

Coordination des travaux avec les Communes membres : Coordination des travaux entre les voiries communautaires et les voiries communales.

Accompagnement technique des Communes membres : possibilité d'apporter un accompagnement technique aux Communes membres pour la mise en œuvre de leurs travaux et, le cas échéant, réalisation par maîtrise d'ouvrage déléguée.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

- Gestion et entretien des gymnases situés sur les communes de MONTILLOT et de QUARRÉ LES TOMBES,
- Contribuer au financement d'équipements sportifs structurants d'intérêt communautaire par délibération du Conseil Communautaire,
- Accompagnement technique et/ou financier d'activités culturelles ou sportives dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

*Action sociale et d'intérêt communautaire*

Service Enfance/Jeunesse :

- Coordination de la politique enfance-jeunesse et mise en cohérence avec les autres activités,
- Actions relatives aux modes de garde de la « Petite Enfance » : gestion intercommunale des crèches du territoire – étude, création et aménagement de structures d'accueil – politique en faveur des assistants maternels,
- Étude, création et gestion des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux,
- Accompagnement technique et/ou financier aux associations et aux collectivités pour des actions d'intérêt communautaire dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

Maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY

*Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférents*

## LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

### *Opération Grand Site du VÉZELIEN*

- Portage de toute action de l'Opération Grand Site du VÉZELIEN dès lors qu'il ressort que l'échelon communautaire constitue le niveau le plus pertinent,
- Accompagnement technique et/ou financier à des actions portées par d'autres acteurs territoriaux.

*Assainissement non collectif* : déploiement et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif : contrôle, entretien et réhabilitation des installations d'assainissement non collectif jusqu'au 31 décembre 2019.

*Fourrière animale* : participation aux frais de fonctionnement de la fourrière canine de la ville d'AVALLON.

*Communication et démocratie participative* : portage ou participation à toute action visant à améliorer l'information et l'association des habitants du territoire aux décisions communautaires.

*Formation des élus* : mise en place de formations sous toutes les formes jugées opportunes.

*Aménagement numérique du territoire « Réseaux et services locaux de communications électroniques »* :

- Etablissement et exploitation, sur le territoire de l'EPCI, des infrastructures et des réseaux de télécommunication au sens de l'article 32 du code des postes et télécommunications électroniques, en vue soit de leur mise à disposition, soit de leur exploitation directe ou par délégation.
- Acquisition de droits d'usage à cette fin ou achat des infrastructures et réseaux existants.
- Mise à disposition des infrastructures ou réseaux à des opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants.

*Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées* :

- Élaboration d'un schéma de création de logements sociaux et très sociaux,
- Accompagnement technique et/ou financier aux programmes prévus au schéma de construction de logements sociaux.

## LE FONCTIONNEMENT

## REPRÉSENTATION DES COMMUNES

Les communes sont représentées par 71 Conseillers Communautaires, répartis ainsi :

Mandat 2014-2020 (année 2020)		
Communes	Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
ANNAY-LA-CÔTE	Gilles TISSIER	Chantal LEBORNE
ANNÉOT	Pascal GERMAIN	Yvonne SOURD
ARCY-SUR-CURE	Olivier BERTRAND	Sylvie JOUBLIN
ASNIÈRES-SOUS-BOIS	François ROUX	Alain MEYRAND
ASQUINS	Isabelle GEORGELIN	Philippe VEYSSIERE
ATHIE	Nicolas ROBERT	Jean-Luc BEZOUT
AVALLON	Farid AIT KICHA Françoise BAUDOT Camille BOERIO Jean-Yves CAULLET Alain COMMARET Gérard DELORME Gérard DEMARTINI Bernard DESCHAMPS Alain GUITTET Gérard GUYARD Jamilah HABSAOUI Isabelle HOUE-HUBERDEAU Agnès JOREAU Claude LABOUREAU Patrick LEBLANC Nicole LHERNAULT François Xavier NAULOT Sonia PATOURET DUMAY Anne-Marie THOMASSIN Françoise LAURENT Françoise WICKER	Pas de délégués suppléants
BEAUVILLIERS	Dominique HUDRY	Christian CREVAT
BLANNAY	Marie-Claire LIMOSIN	Suppléant non communiqué
BOIS D'ARCY	Stéphane BERTHELOT	Richard STEFANI
BROSSES	Gérard LACOMBE	Florian SPEVAK
BUSSIÈRES	Laurent CLUZEL	Florence COLTIER
CHAMOUX	Josiane BOUTIN	Suppléant non communiqué
CHASTELLUX-SUR-CURE	Gérard PAILLARD	Jean-Pierre PASQUIER
CHÂTEL-CENSOIR	Bertrand MASSIASJURIEN DE LA GRAVIERE	Dominique GUERIN DE VAUX
CUSSY-LES-FORGES	Angelo ARENA	Marc-Olivier LINGET
DOMECY-SUR-CURE	Marc PAUTET	Pierre-Etienne BREGUET
DOMECY-SUR-LE-VAULT	Eric STEPHAN	Dominique MILLIARD
ÉTAULES	Olivier RAUSCENT	Florent GOURLOT

<b>Mandat 2014-2020 (année 2020)</b>		
<b>Communes</b>	<b>Délégué(s) titulaire(s)</b>	<b>Délégué(s) suppléant(s)</b>
FOISSY-LES-VÉZELAY	Jean-Paul BUTTARD	Hervé LIETARD
FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY	Véronique PICHON	Claude THELY
GIROLLES	Bernard MASSOL	Jacques FOREY
GIVRY	Gérard CHABERT	Benoit CHAUFFARD
ISLAND	Paule BUFFY	Stephan COULOMB
LICHÈRES-SUR-YONNE	Gilles CHENE	Damien VAN DE CAPPELLE
LUCY-LE-BOIS	Joël TISSIER	Jean Claude MAUPOIX
MAGNY	Arnaud GUYARD Philippe LENOIR	Pas de délégués suppléants
MENADES	Jean-Paul FILLION	Gilles GRANDIOU
MERRY-SUR-YONNE	Bruno MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIÈRE	Françoise PIGNEUR
MONTILLOT	Pierre DIAZ	Catherine PREVOST
PIERRE-PERTHUIS	Elise VILLIERS	Patrick GEORGE
PONTAUBERT	Chantal HOCHART	François RAUDOT GENET DE CHARENAY
PROVENCY	Jean-Claude LANDRIER	Josiane MAGNE
QUARRÉ-LES-TOMBES	Bernard RAGAGE Sylvie SOILLY	Pas de délégués suppléants
SAINT-BRANCHER	Claude MANET	Roland FARCY
SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	Michel MILLET	Serge NASSELEVITCH
SAINT-LÉGER-VAUBAN	Damien BRIZARD	Alexandre CHATELAIN
SAINT-MORÉ	Monique MILLEREAUX	Jean-Paul CULLIERE
SAINT-PÈRE	Christian GUYOT	Alain GARNIER
SAINTE-MAGNANCE	Julien MILLOT	Charles BARON
SAUVIGNY-LE-BOIS	Didier IDES Alain MARILLER	Pas de délégués suppléants
SERMIZELLES	Franck MOINARD	Thierry KERDAL
THAROISEAU	Jean-Michel BEAUGER	Hervé LE CORRE
THAROT	Louis VIGOUREUX	Thierry LARCHE
THORY	Jean-Louis MICHELIN	Josiane ROMMENS
VAULT-DE-LUGNY	Alain VITEAU	Michel PAUTARD
VÉZELAY	Hubert BARBIEUX	Lorant HECQUET
VOUTENAY-SUR-CURE	Nathalie CHARTIER	François AUBRIN

<b>Mandat 2020-2026 (année 2020)</b>		
<b>Communes</b>	<b>Délégué(s) titulaire(s)</b>	<b>Délégué(s) suppléant(s)</b>
ANNAY-LA-CÔTE	Chantal GUIGNEPIED	Michel CHAUFFOURIER
ANNÉOT	Pascal GERMAIN	Yvonne SOURD
ARCY-SUR-CURE	Olivier BERTRAND	Evelyne ROBERT
ASNIÈRES-SOUS-BOIS	François ROUX	Guy DELNESTE
ASQUINS	Philippe VEYSSIERE	Marc ROUSSEAU
ATHIE	Nicolas ROBERT	Jean-Luc BEZOUT
AVALLON	Camille BOERIO Fanny BOUVIER Jean-Yves CAULLET Sandrine CHAUVEAU Tony CHEVAUX Vincent CLEMENT Léa COIGNOT Gérard DELORME Bernard DESCHAMPS Aurélie FARCY Myriam GILLET-ACCART Alain GUITTET Gérard GUYARD Jamilah HABSAOUI Isabelle HOUE-HUBERDEAU Nicole JEDYNSKI Agnès JOREAU Sonia PATOURET DUMAY Nathalie ROMANOWSKI Emmanuel ZEHNDER	Pas de délégués suppléants
BEAUVILLIERS	Christian CREVAT	Daniel ROBERT
BLANNAY	Marie-Claire LIMOSIN	Serge HEIDMANN
BOIS D'ARCY	Stéphane BERTHELOT	Richard STEFANI
BROSSES	Gérard LACOMBE	Florian SPEVAK
BUSSIÈRES	Nathalie MILLET	Patrice WOJCIECHOWSKI
CHAMOUX	Roger HUARD	Alain GOUERAND
CHASTELLUX-SUR-CURE	Gérard PAILLARD	Jean-Marc POISSONNIER
CHÂTEL-CENSOIR	Olivier MAGUET	Pas de délégués suppléants
	Annick IENZER	
CUSSY-LES-FORGES	Angelo ARENA	Daniel SELOSSE
DOMECY-SUR-CURE	Marc PAUTET	Vincent BLANCHARD
DOMECY-SUR-LE-VAULT	Eric STEPHAN	Dominique MILLIARD
ÉTAULES	Olivier RAUSCENT	Michel MORIZOT
FOISSY-LES-VÉZELAY	Patrick MOREAU	Suppléant non communiqué
FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY	Geneviève DANGLARD	Brigitte CARNOY
GIROLLES	Bernard MASSOL	Michel GUYOT
GIVRY	Florence BAGNARD	Marie-Françoise CHABERT
ISLAND	Paule BUFFY	Stephan COULOMB
LICHÈRES-SUR-YONNE	Christophe DARENNE	Patrick MEROT

Communes	Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
LUCY-LE-BOIS	Joël TISSIER	Jean-Claude MAUPOIX
MAGNY	Arnaud GUYARD Philippe LENOIR	Pas de délégués suppléants
MENADES	Jean-Paul FILLION	Gilles GRANDIOU
MERRY-SUR-YONNE	Bertrand DU PASSAGE	Suppléant non communiqué
MONTILLOT	Catherine PREVOST	Ludivine DELHOSTAL
PIERRE-PERTHUIS	Elise VILLIERS	Patrick GEORGE
PONTAUBERT	Chantal HOCHART	Jacques COIGNOT
PROVENCY	Jean-Claude LANDRIER	Josiane MAGNE
QUARRÉ-LES-TOMBES	Bernard RAGAGE Sylvie SOILLY	Pas de délégués suppléants
SAINT-BRANCHER	Claude MANET	Roland FARCY
SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	Serge NASSELEVITCH	Franck COMMAILLE
SAINT-LÉGER-VAUBAN	Damien BRIZARD	Alexandre CHATELAIN
SAINT-MORÉ	Monique MILLEREAUX	Bruno BARBON
SAINT-PÈRE	Christian GUYOT	Alain GARNIER
SAINTE-MAGNANCE	Julien MILLOT	Charles BARON
SAUVIGNY-LE-BOIS	Didier IDES Alain MARILLER	Pas de délégués suppléants
SERMIZELLES	Franck MOINARD	Thierry KERDAL
THAROISEAU	Jean-Michel BEAUGER	Hervé LE CORRE
THAROT	Louis VIGOUREUX	Eric BOUBAKER
THORY	Maryse OLIVIERI	Christophe POYARD
VAULT-DE-LUGNY	Alain VITEAU	Michel BRICAGE
VÉZELAY	Hubert BARBIEUX	Lorant HECQUET
VOUTENAY-SUR-CURE	Didier SWIATKOWSKI	Frédéric BROGNIET

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ORGANE DÉLIBÉRANT

Composé de 71 Conseillers Communautaires, ses principales fonctions sont : le vote du budget, le vote du compte administratif, l'examen des projets d'aménagement et de développement du territoire. Il définit également les règles de fonctionnement de la Communauté de Communes, en particulier l'organisation des décisions.

## LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, ORGANE EXÉCUTIF

- **Le Président**

Élu par le Conseil Communautaire, il est le chef de l'exécutif. Il exécute les décisions du Conseil et représente l'Institution dans les actes de la vie civile, ordonne les dépenses et les recettes, est responsable de l'administration en sa qualité d'autorité territoriale. Il a reçu délégation du Conseil pour exercer un pouvoir de décision dans certains domaines. Il préside le Bureau et les Commissions.

- **Le Bureau Communautaire**

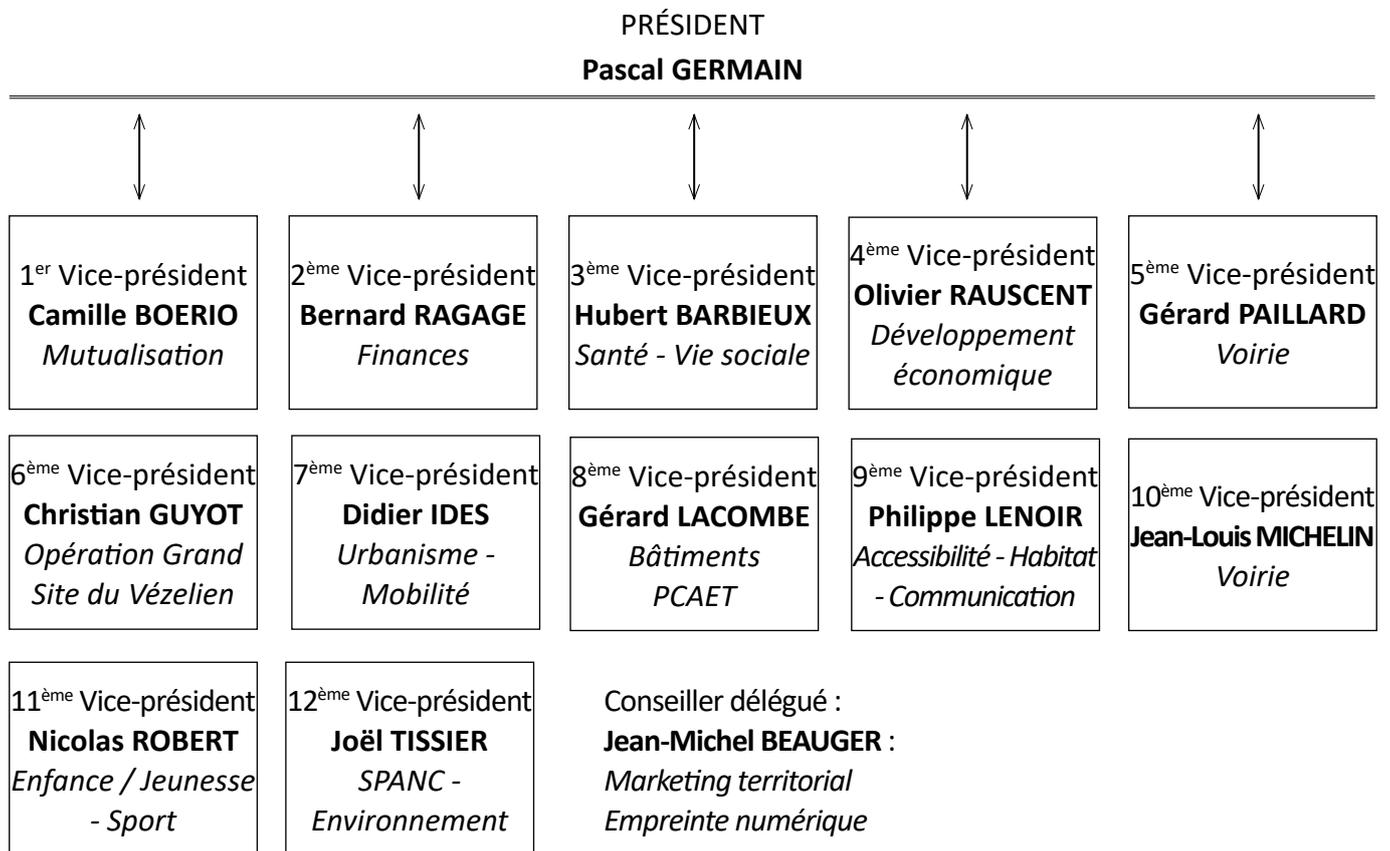
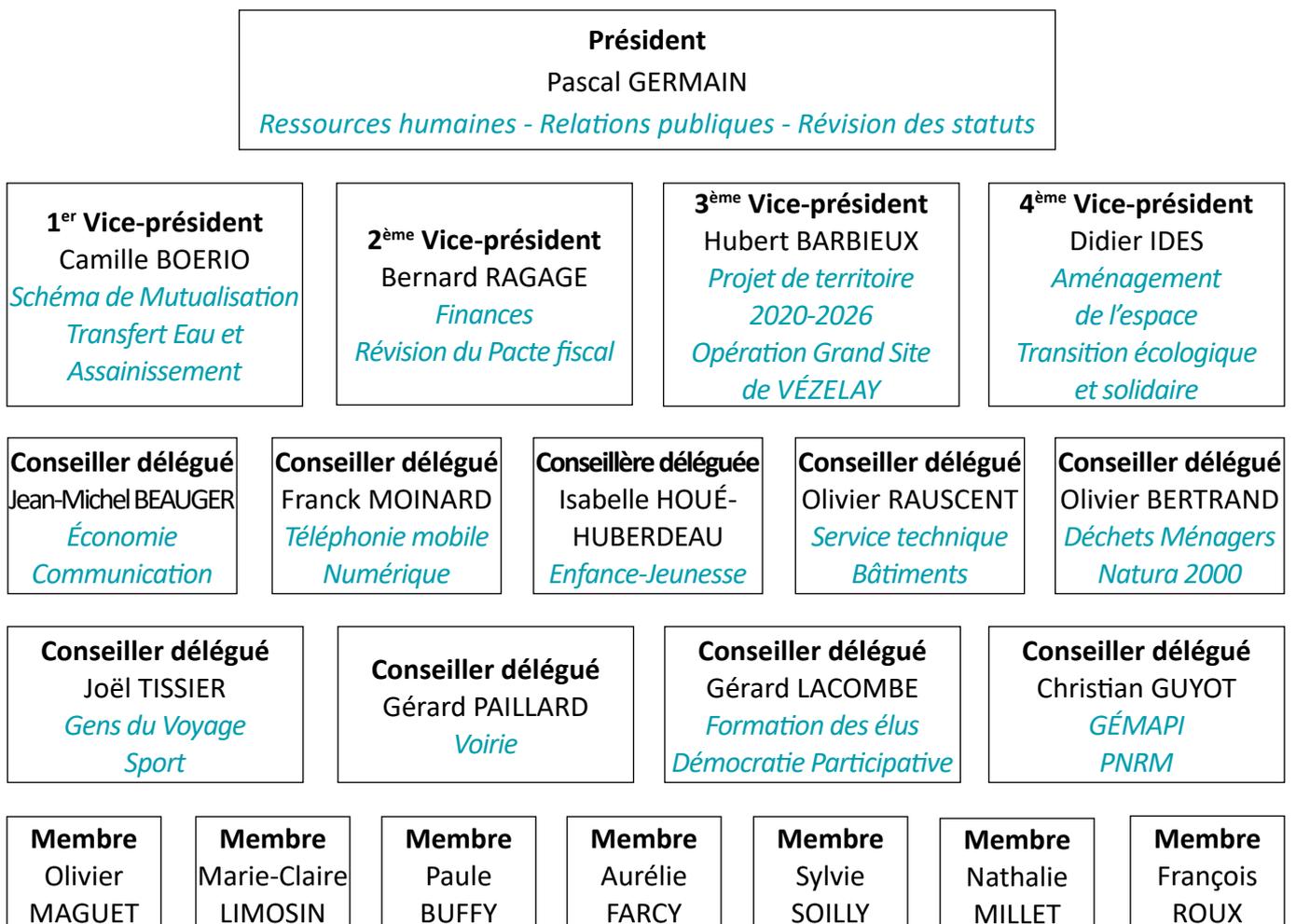
Organe exécutif, il gère les affaires courantes et prépare l'ordre du jour des réunions du Conseil Communautaire. Il a également reçu délégation de ce dernier pour statuer dans des domaines précis (*Cf. Annexe 1*).

Il est composé du Président, de 12 Vice-présidents et d'1 Conseiller délégué.

**À compter du 15 juillet 2020** : il est composé du Président, de 4 Vice-présidents, de 8 Conseillers délégués et de 8 membres.

Les Vice-présidents, élus parmi les Conseillers Communautaires, sont chargés de gérer des domaines de compétences spécifiques.

Les décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire font l'objet de compte-rendu lors de chaque Conseil Communautaire.

**À compter du 15 juillet 2020 :**

## LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

13 Commissions thématiques se réunissent régulièrement pour discuter et débattre, en amont, des dossiers et projets avant leur présentation et examen en Bureau et, le cas échéant, pour proposition en Conseil :

- Commission « Développement économique - Tourisme »,
- Commission « Aménagement de l'espace 1 » (mobilité, urbanisme, signalétique, réserves foncières, mise en place d'un observatoire des services publics, formation des élus),
- Commission « Aménagement de l'espace 2 » (accessibilité, habitat, étude de mise en valeur du site de l'aérodrome d'AVALLON, communication/démocratie participative),
- Commission « Voirie, travaux annexes de voirie et ouvrages d'art »,
- Commission « Environnement 1 » (gestion des déchets ménagers et actions de formation, de communication et de sensibilisation du public),
- Commission « Environnement 2 » (service public d'assainissement non collectif, protection et mise en valeur de l'environnement, charte paysagère, décharges communales, énergies renouvelables et économies d'énergie),
- Commission « Action sociale 1 » (enfance/jeunesse, sports),
- Commission « Action sociale 2 » (santé et vie sociale),
- Commission « Opération Grand Site du VÉZELIEN »,
- Commission « Finances »,
- Commission « Aire d'accueil des gens du voyage »,
- Commission « Stratégie de Mutualisation »,
- Commission locale d'examen de transfert de charges.

### **À compter du 15 juillet 2020 :**

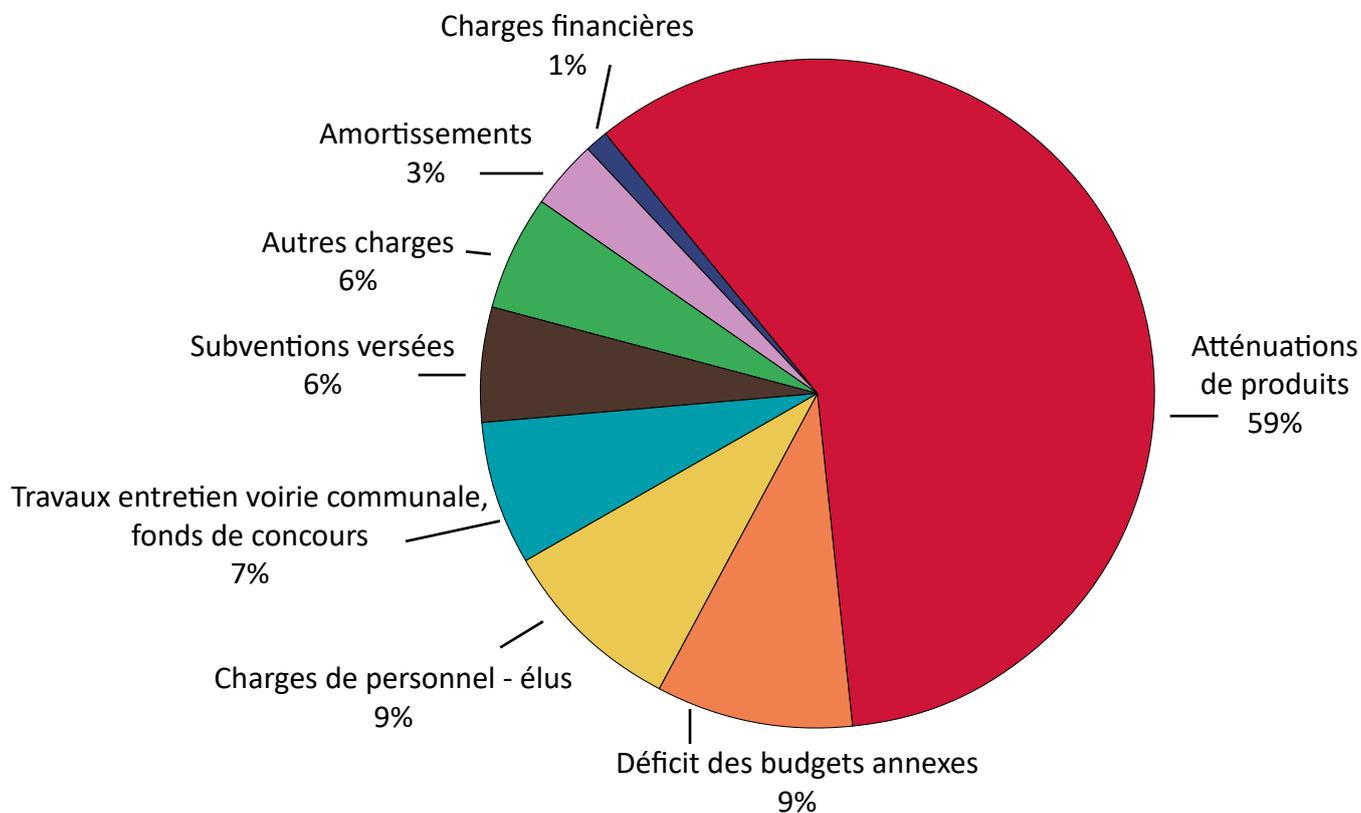
Le nombre de commissions intercommunales est de 17 :

- Finances,
- Stratégie de mutualisation,
- Eau et assainissement,
- Aménagement de l'espace (habitat, mobilité,...) et transition écologique et solidaire,
- Économie-tourisme,
- Téléphonie mobile et numérique,
- Gens du voyage,
- Déchets ménagers, protection de l'environnement et cadre de vie,
- Voirie,
- Enfance-jeunesse,
- Attribution des places en crèches,
- Formation des élus,
- Communication,
- Service technique et bâtiments,
- Commission locale unique des sites patrimoniaux remarquables (CLSPR),
- Commission intercommunale des impôts directs (CIID),
- Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

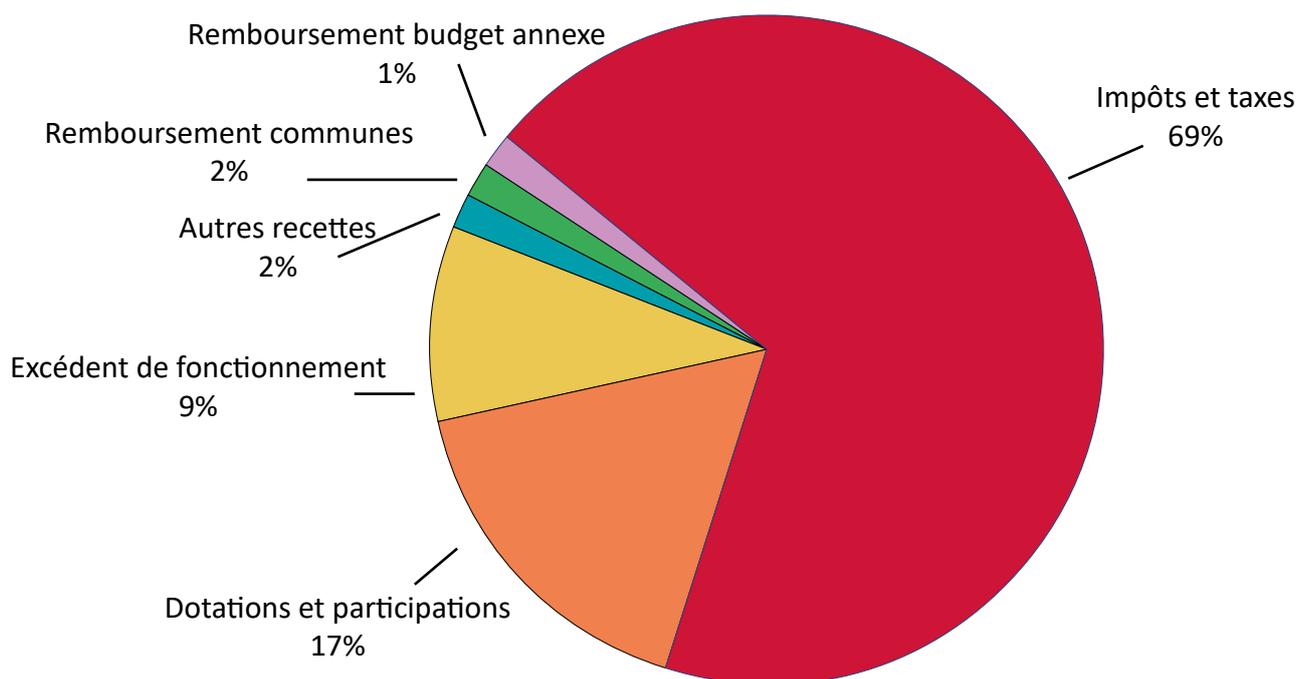
## LES MOYENS ET RESSOURCES

### LES FINANCES (*budget principal uniquement*)

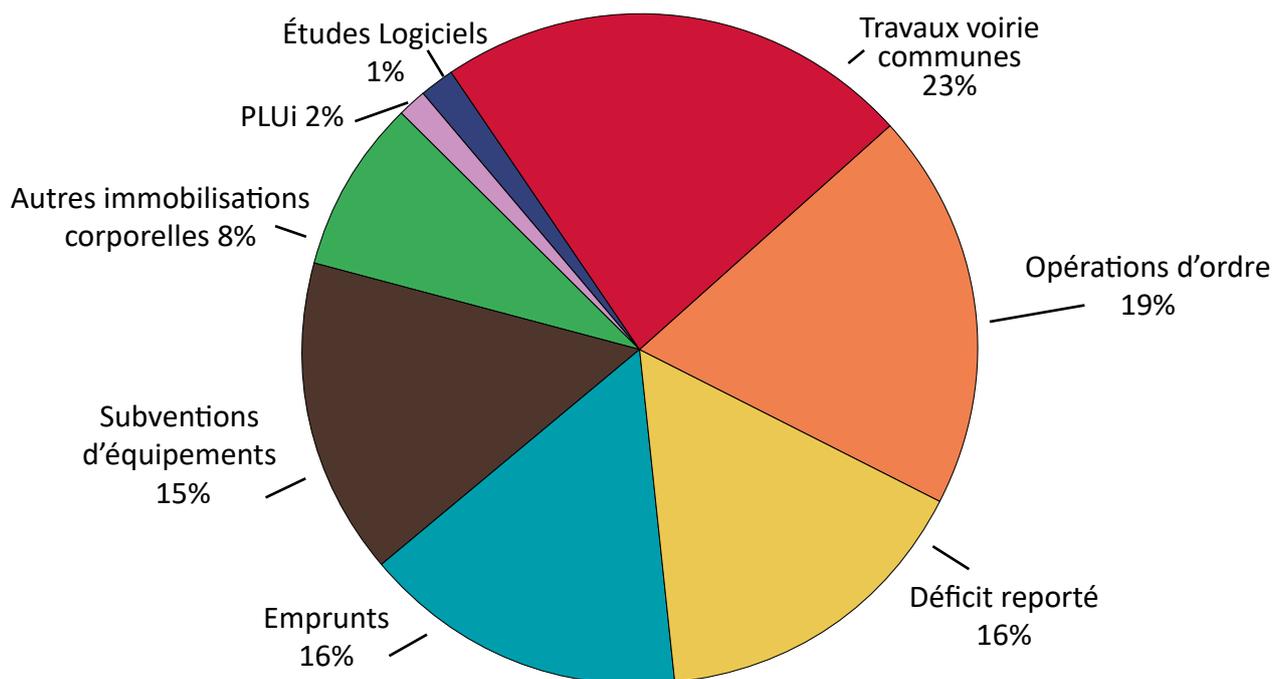
Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 6 761 528,09 euros se répartissent de la façon suivante avec la reprise des résultats des exercices antérieurs :



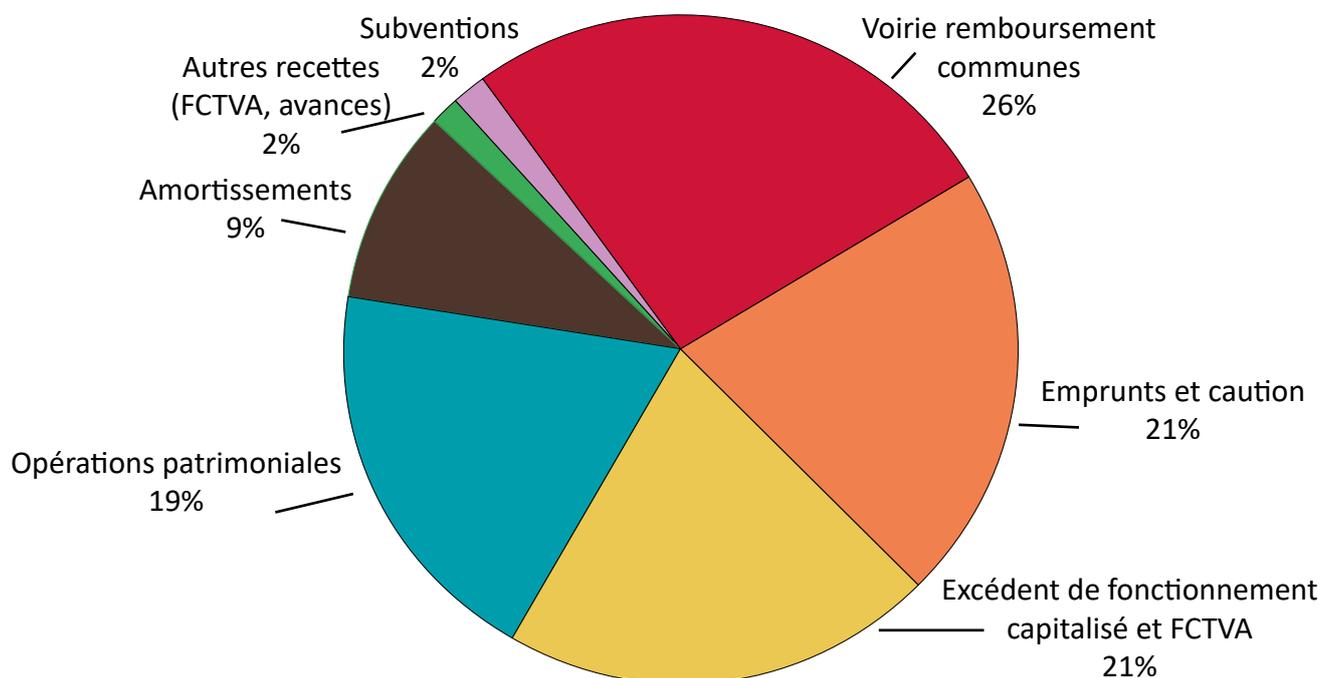
Les recettes de fonctionnement d'un montant de 8 003 282,23 euros se répartissent ainsi avec la reprise des résultats des exercices antérieurs :



Les dépenses d'investissement d'un montant de 2 419 028,59 euros se décomposent de la façon suivante avec la reprise des résultats des exercices antérieurs :



Les recettes d'investissement d'un montant 2 369 961,80 euros se décomposent de la façon suivante avec la reprise des résultats des exercices antérieurs :



(Cf. Annexe 2 comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes)

## LE PERSONNEL

Au 31 décembre 2020, l'effectif présent au sein de la collectivité comprend :

- 62 agents sur des postes permanents,
- 1 contrat unique d'insertion et 1 apprenti,
- 2 agents en disponibilité.

# DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRATIONS 2020

Dates	Numéros	Objets
27/01/2020	2020-1	Adhésion au Parc Naturel Régional du Morvan et adoption de la nouvelle charte du PNRM
	2020-2	Mobilité « transport à la demande »
	2020-3	Classement de communes en zone montagne
	2020-4	Modifications des statuts du Syndicat du Bassin du Serein
	2020-5	Modifications des statuts du Syndicat Mixte Yonne Beuvron
	2020-6	Projet de création d'une déchetterie à SAINT-BRANCHER « demandes de subventions »
	2020-7	Convention de mutualisation des Certificats d'Économies d'Énergies
	2020-8	Siège social « acquisition foncière sise de la climatisation extérieure et isolation du pignon porteur de l'ascenseur de la rue Pasteur à AVALLON »
	2020-9	Classement d'une voie communale en voirie intercommunale
	2020-10	Règlement 2020 d'attribution du fonds de concours de la voirie communale »
	2020-11	Montant au km du fonds de concours 2020 de la voirie communale
	2020-12	Montant par commune du fonds de concours 2020 de la voirie communale
	2020-13	Montant par commune du fonds de concours cumulé 2019-2019-2020 de la voirie communale
	2020-14	Conventions pour les travaux d'entretien de voirie et de signalisation routière confiés à la CCAVM en maîtrise d'ouvrage déléguée
	2020-15	Attributions de compensation prévisionnelle 2020
	2020-16	Renouvellement du bail avec TDF
	2020-17	Débat d'orientations budgétaires 2020
	2020-18	Attribution des fonds de concours, des participations et des subventions 2020
	2020-19	Demande de subvention au titre du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
	2020-20	Création de poste(s) saisonnier(s) en déchetteries
	2020-21	Règlement intérieur de la CCAVM
	2020-22	Ventilation compte 657
10/03/2020	2020-23	Plan local d'urbanisme intercommunal « bilan de la concertation préalable à l'arrêt n° 2 du projet de PLUi »
	2020-24	Plan local d'urbanisme intercommunal « arrêt n° 2 du projet de PLUi »
	2020-25	Plan Climat Air Énergie Territorial « validation du projet du programme d'actions »
	2020-26	Convention « qualité de l'air » avec l'Association ATMO Bourgogne Franche-Comté
	2020-27	Appel à projet « qualité de l'air extérieur »
	2020-28	Attribution et signature du marché de travaux à bons de commande « entretien de la voirie communale et intercommunale »
	2020-29	Accueil de loisirs extrascolaires sans hébergement intercommunal multi-sites « organisation et tarification des séjours d'été 2020 »
	2020-30	Projet d'utilisation de couches lavables à la crèche CARIBOU
	2020-31	Aménagement numérique du territoire « convention avec le Conseil Départemental de l'Yonne pour le déploiement de la fibre optique à l'abonné »

Dates	Numéros	Objets
10/03/2020	2020-32	Adhésion de la commune de LUCY-SUR-YONNE »
	2020-33	Approbation du compte de gestion du budget annexe PA de l'exercice 2019
	2020-34	Approbation du compte de gestion du budget Annexe ZAE Villiers Nonains de l'exercice 2019
	2020-35	Approbation du compte de gestion du budget Annexe Zone Bonjuan de l'exercice 2019
	2020-36	Approbation du compte de gestion du budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2019
	2020-37	Approbation du compte de gestion du budget annexe Enfance/jeunesse de l'exercice 2019
	2020-38	Approbation du compte de gestion du budget annexe MSP de l'exercice 2019
	2020-39	Approbation du compte de gestion du budget principal CCAVM de l'exercice 2019
	2020-40	Désignation d'un Président de séance pour l'examen des comptes administratifs
	2020-41	Approbation du compte administratif du budget principal CCAVM de l'exercice 2019
	2020-42	Approbation du compte administratif du budget annexe PA de l'exercice 2019
	2020-43	Approbation du compte administratif du budget Annexe ZAE Villiers Nonains de l'exercice 2019
	2020-44	Approbation du compte administratif du budget Annexe zone Bonjuan de l'exercice 2019
	2020-45	Approbation du compte administratif du budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2019
	2020-46	Approbation du compte administratif du budget annexe Enfance/jeunesse de l'exercice 2019
	2020-47	Approbation du compte administratif du budget annexe MSP de l'exercice 2019
	2020-48	Affectation de résultat du budget annexe PA
	2020-49	Affectation de résultat du budget annexe ZAE Villiers Nonains
	2020-50	Affectation de résultat du budget annexe Zone Bonjuan
	2020-51	Affectation de résultat du budget annexe déchets ménagers
	2020-52	Affectation de résultat du budget annexe Enfance/jeunesse
	2020-53	Affectation de résultat du budget annexe MDS Vezelay
	2020-54	Affectation de résultat du budget principal CCAVM
	2020-55	Durées d'amortissement
	2020-56	Confirmation d'une garantie d'emprunts à la SA HLM MON LOGIS sur la commune de VÉZELAY
	2020-57	Confirmation d'une garantie d'emprunt de la SA HLM MON LOGIS sur la ville d'AVALLON
	2020-58	Taux d'imposition 2020 des taxes directes locales
	2020-59	Produit 2020 de la taxe GÉMAPI
	2020-60	Adoption du budget annexe 2020 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON »
	2020-61	Adoption du budget annexe 2020 de la zone artisanale de VILLIERS NONAINS (commune de SAINT-BRANCHER)
	2020-62	Adoption du budget annexe 2020 de la zone artisanale de BONJUAN
	2020-63	Adoption du budget annexe 2020 « gestion du service des Déchets Ménagers et Assimilés »
	2020-64	Adoption du budget annexe 2020 « gestion du service Enfance/Jeunesse »
	2020-65	Adoption du budget annexe 2020 de la maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY
	2020-66	Adoption du budget principal 2020
	2020-67	Transformation de deux postes
	2020-68	Création d'un poste et recrutement d'un agent social

Dates	Numéros	Objets
15/07/2020	2020-69	Installation du Conseil Communautaire
	2020-70	Élection du Président
	2020-71	Nombre de Vice-présidents
	2020-72	Élection des quatre (4) Vice-présidents
	2020-73	Composition du Bureau communautaire
	2020-74	Élection des autres membres du Bureau Communautaire
	2020-75	Charte de l'élu local
	2020-76	Indemnités de fonction du Président, des Vice-présidents et des Conseillers délégués
	2020-77	Procédure d'élection des Commissions d'appel d'offres et de délégation de service public
	2020-78	Attributions au Président par délégation du Conseil Communautaire
	2020-79	Attributions au Bureau Communautaire par délégation du Conseil Communautaire
27/07/2020	2020-80	Installation de deux nouveaux Conseillers Communautaires titulaires
	2020-81	Règlement intérieur
	2020-82	Pacte de gouvernance
	2020-83	Élection de la Commission d'appel d'offres
	2020-84	Élection de la Commission de délégation de service public
	2020-85	Élection des représentants au Comité de Gouvernance Locale de l'Opération Grand Site de VÉZELAY
	2020-86	Élection des représentants au Comité de pilotage de l'Opération Grand Site de VÉZELAY
	2020-87	Élection des représentants au Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Morvan
	2020-88	Élection des représentants au Bureau du Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Morvan
	2020-89	Élection des représentants au Syndicat mixte d'animation et de développement touristique du Canal du Nivernais
	2020-90	Élection des représentants au Syndicat mixte GEMAPI du Parc Naturel Régional du Morvan
	2020-91	Élection des représentants au Syndicat mixte Yonne Beuvron (GEMAPI)
	2020-92	Élection des représentants au Syndicat du Bassin du Serein GEMAPI)
	2020-93	Élection des représentants à l'Etablissement public foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté
	2020-94	Élection du représentant à l'Agence économique régionale
	2020-95	Élection des représentants au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la Chambre économique de l'Avallonnais
	2020-96	Élection des représentants à l'Assemblée générale de la Chambre économique de l'Avallonnais
	2020-97	Élection du représentant à la Commission consultative Syndicat d'Energies de l'Yonne / EPCI
	2020-98	Élection des représentants à l'Agence Technique Départementale
	2020-99	Élection du représentant à l'Assemblée générale d'ATMO Bourgogne Franche-Comté
	2020-100	Élection des représentants au Conseil d'orientation du Conservatoire de musique de la ville d'AVALLON
	2020-101	Élection du représentant au Conseil de surveillance du Centre hospitalier d'AVALLON
	2020-102	Élection du représentant au Comité National d'Action sociale
	2020-103	Élection des représentants à la Commission de Suivi de Site concernant l'installation de stockage de déchets non dangereux à SAUVIGNY-LE-BOIS

Dates	Numéros	Objets
27/07/2020	2020-104	Élection des représentants à la Commission de Suivi de Site de la carrière d'ASNIERES-SOUS-BOIS
	2020-105	Élection du représentant au Conseil d'Administration de la Société d'Économie Mixte de l'Yonne Équipement
	2020-106	Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Avallonnais
	2020-107	Comité de Direction de l'Office de tourisme intercommunautaire du Grand VEZELAY
	2020-108	Conditions de mise en place du droit à la formation des élus communautaires
	2020-109	Rapport général d'activités 2019
	2020-110	Plan local d'urbanisme de SAUVIGNY-LE-BOIS – Modification simplifiée n°1 : modification du règlement du secteur UYb
	2020-111	Pacte régional avec les territoires pour l'économie de proximité : Fonds régional des territoires
	2020-112	Parc d'activités « Porte d'AVALLON » - Cession d'une parcelle à la SCI LUTHY INVEST
	2020-113	Fonds de concours de la voirie communale
	2020-114	Modifications du règlement de fonctionnement des structures multi accueils CAPUCINE, CARIBOU et GALIPETTE
	2020-115	Commande groupée de masques lavables auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
	2020-116	Confirmation d'une garantie d'emprunt de la SA HLM MON LOGIS sur la ville d'AVALLON
	2020-117	Confirmation de projets éligibles à une demande de subvention DETR
07/09/2020	2020-118	Personnel intercommunal « modification du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
	2020-119	Transformation de deux postes
	2020-120	Élection de deux membres au Bureau Communautaire
	2020-121	Groupe de travail et commissions intercommunales
	2020-122	Élection des représentants au Comité de Direction de l'Office de tourisme du Grand VÉZELAY
	2020-123	Élection des représentants au Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Avallonnais
	2020-124	Zone d'aménagement différé et droit de préemption « commune d'ANNÉOT »
	2020-125	Admissions en non-valeur
	2020-126	Budget annexe 2020 de la zone d'activités de Villiers-Nonains (commune de SAINT-BRANCHER) : affectation du résultat 2019
	2020-127	Décision modificative n° 2020-1 du budget annexe 2020 de la zone d'activités de Villiers-Nonains (commune de SAINT-BRANCHER)
	2020-128	Décision modificative n°2020-3 du budget principal 2020
2020-129	Création d'un poste d'ingénieur/technicien chargé de l'animation de la transition écologique	
05/10/2020	2020-130	Attribution d'une subvention intercommunale – Projet de la SCI SECO
	2020-131	Plan local d'urbanisme intercommunal « arrêt n° 2 du projet de PLUi »
	2020-132	Modification du règlement de fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance
	2020-133	Commission des sites patrimoniaux remarquables : désignation des membres
	2020-134	Commission intercommunale d'accessibilité aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite
	2020-135	Commission intercommunale des impôts directs
	2020-136	Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges (CLETC)

Dates	Numéros	Objets
05/10/2020	2020-137	Attribution des compensations définitives 2020
	2020-138	Commission d'appel d'offres « groupement de commandes pour le marché des assurances »
	2020-139	Décision modificative n°2020-4 du budget principal 2020
	2020-140	Décision modificative n°2020-1 du budget annexe 2020 « gestion des Déchets Ménagers et Assimilés »
	2020-141	Création d'un emploi d'agent social
	2020-142	Création d'un emploi d'attaché principal et d'un emploi fonctionnel de Directeur Général
	2020-143	Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activités à l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites sur le site « 1 2 3 ... Soleil » à AVALLON
	2020-144	Création d'un poste saisonnier à l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites sur le site « les copains d'abord » à QUARRÉ-LES-TOMBES
14/12/2020	2020-145	Élection d'un membre au Bureau Communautaire
	2020-146	Convention cadre du Parc Naturel Régional du MORVAN
	2020-147	Adhésion de la commune de MAILLY-LE-CHÂTEAU
	2020-148	Transfert de la compétence « assainissement non collectif » de communes à la Communauté d'Agglomération de l'AUXERROIS
	2020-149	Projet PAL-ACTER « Planifier des Actions Locales pour l'Air et le Climat au sein d'un Territoire Rural »
	2020-150	Règlement d'intervention et formulaire de demande d'aide du Fonds Régional des Territoires
	2020-151	Plateforme numérique « Achat'Commerces...Interco »
	2020-152	Location du bureau d'information touristique à VÉZELAY
	2020-153	Projet d'acquisition de locaux pour le bureau d'information touristique à VÉZELAY et l'Opération Grand Site de VÉZELAY
	2020-154	Règlement de facturation et de tarification 2021 de la redevance incitative
	2020-155	Projet de la déchetterie de SAINT-BRANCHER
	2020-156	Règlement d'attribution et de la grille d'admission des places en crèches
	2020-157	Règlement intérieur des Conseils de crèches
	2020-158	Règlement du Comité de Pilotage « Projet Éducatif Territorial »
	2020-159	Amortissement de différentes études
	2020-160	Contractualisation d'une ligne de trésorerie 2021
	2020-161	Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)
	2020-162	Décision modificative n°2020-1 du budget annexe 2020 « Parc d'activités des Portes du MORVAN et d'AVALLON
	2020-163	Décision modificative n°2020-2 du budget annexe 2020 « Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés »
	2020-164	Décision modificative n°2020-2 du budget annexe 2020 « Gestion du service Enfance-Jeunesse »
2020-165	Décision modificative n°2020-1 du budget annexe 2020 « Maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY »	
2020-166	Décision modificative n°2020-5 du budget principal 2020	
2020-167	Décision modificative n°2020-6 du budget principal 2020	
2020-168	Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activités à l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites sur le site « 1, 2, 3, ... Soleil » à AVALLON	

## DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRATIONS 2020

Dates	Numéros	Objets
13/01/2020	1	Marché de maîtrise d'œuvre du projet de création d'une déchetterie intercommunale sur la commune de SAINT-BRANCHER
17/02/2020	2	Marché des transports 2020 « Accueil de loisirs extrascolaires sans hébergement intercommunal multi-sites »
15/04/2020	3	Recours juridictionnel : modification simplifiée du Plan local d'urbanisme de la commune de MAGNY
22/04/2020	4	Fonds de solidarité territorial
30/07/2020	5	Attribution des marchés de transport des écoles primaires à destination des équipements sportifs (gymnases et piscine)
	6	Marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de la véloroute-voie verte
	7	Marché des travaux pour la réfection du ru du Tancoin sur la commune de QUARRÉ-LES-TOMBES
	8	Adhésion au groupement de commandes pour le marché des assurances
	9	Adhésion au groupement de commandes pour le marché des assurances
01/12/2020	10	Demandes de subventions pour l'extension et mise aux normes de l'alarme incendie de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites du site d'AVALLON
	11	Demandes de subventions pour l'animation du Plan Climat Air Énergie Territorial et de la Transition Écologique et Solidaire
	12	Demandes de subvention « Etat et Europe » pour l'animation NATURA 2000 au titre de l'année 2021
	13	Demande d'exonération partielle de la redevance incitative
	14	Convention partenariale d'objectifs et de financement du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)

# RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES POLITIQUES MENÉES

## DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURISME

### OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Favoriser l'accueil de porteurs de projets sur les zones d'activités communautaires,
- Consolider les partenariats avec les acteurs locaux du développement économique,
- Favoriser l'accueil touristique sur le territoire,
- Soutenir les acteurs du tourisme (Offices de tourisme),
- Entretien - développer les équipements touristiques communautaires,
- Améliorer la couverture numérique en soutenant activement les projets concrets de l'État, de la Région et du Département.

### RÉALISATIONS 2020

- **Parc d'activités Portes d'AVALLON et du MORVAN**

La Communauté de Communes est propriétaire du Parc d'activités d'intérêt régional. Construit en 2008, ce parc offre un total de 237 000 m<sup>2</sup> commercialisables pour des activités économiques telles que les services (aux entreprises et aux personnes), la logistique, la filière bois, le tourisme et l'artisanat.

Au cours de l'année 2020, la CCAVM n'a réalisé aucune cession.



- **Marketing territorial**

Afin de travailler sur l’empreinte économique numérique du territoire, le PETR du Pays Avallonnais a recruté en octobre 2018 une Chargée de Communication.

Sa mission consiste notamment à créer des contenus économiques et relayer les informations via les différents outils de communication de la collectivité et du PETR.

Au cours de l’année 2020, les informations de la Chambre Économique de l’Avallonnais ont été relayées sur les outils de communication à disposition de la collectivité et du PETR.

- **Aide à l’immobilier d’entreprises**

Selon l’article L.1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi NOTRe du 7 août 2015, « les Communes et les EPCI à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d’aides et décider de l’octroi de ces aides sur leurs territoires en matière d’investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d’immeubles ».

Conformément au troisième alinéa de l’article L.1511-3 du CGCT, la Région peut participer au financement des aides et des régimes d’aides dans des conditions précisées par une convention passée avec la Commune ou l’EPCI à fiscalité propre.

Afin de favoriser l’accès aux financements régionaux, la Communauté de Communes a signé en 2018 une convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté, autorisant ainsi cette dernière à intervenir sur des opérations d’immobilier d’entreprises.

Par délibération du 12 mars 2018, puis du 27 novembre 2018, la Communauté de Communes a approuvé un règlement d’intervention économique fixant les modalités d’intervention de la Collectivité en matière d’immobilier d’entreprises.

Au titre de 2020, la CCAVM a attribué l’aide suivante :

- 5 000,00 euros à la société C Bikes Cycles Cottin pour la construction d’un magasin de vélos.

- **Commerce et artisanat**

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) attribue aux Communautés de Communes une compétence en matière de « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d’intérêt communautaire ». En conséquence, seules les politiques locales du commerce et le soutien aux activités commerciales qui entreront dans la définition de l’intérêt communautaire seront de la compétence des EPCI à fiscalité propre.

Par délibération en date du 15 octobre 2018, le Conseil Communautaire a défini son intérêt communautaire pour sa compétence obligatoire « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » comme suit :

- La mise en place d’un observatoire des dynamiques commerciales,
- L’accompagnement technique des porteurs de projet en création et reprise d’entreprise (via notamment la Chambre Economique de l’Avallonnais).

La Communauté de Communes accompagne financièrement des acteurs économiques présents sur le territoire. Il en est ainsi pour :

- La Chambre économique de l'Avallonnais (16 570,75 euros) : fruit d'un partenariat entre les collectivités locales du Pays Avallonnais et des Chambres Consulaires, cette structure a pour principales missions :
  - Accompagner les porteurs de projet, personnes souhaitant créer ou reprendre une entreprise,
  - Accompagner les chefs d'entreprises du Pays Avallonnais sur différentes thématiques,
  - Accompagner les élus dans leurs projets de développement économique locaux,
  - Soutenir les initiatives créatrices d'emploi et les actions en faveur des « jeunes ».
- L'Agence de développement économique départementale Yonne Développement (5 848,50 euros) : créée à l'initiative du Conseil Départemental de l'Yonne en 1989, l'agence facilite les développements de projets et les initiatives d'implantations, pour accroître l'attractivité économique du département de l'Yonne. Parmi ses missions :
  - Accompagner l'entrepreneur aux différents stades de son projet,
  - Mener des actions de prospection pour détecter des projets d'investissement, tant au niveau national qu'international,
  - Véhiculer des conseils et soutenir les démarches de développement économique des collectivités territoriales, telles que les Communes et Communautés de Communes.

Par ailleurs, la Communauté de Communes a adhéré au sein de la Société Publique Locale « Agence économique régionale » de Bourgogne Franche-Comté. Cette société publique locale a pour objet d'accompagner le maintien et le développement économique du territoire régional et d'assurer la promotion économique.

- **Office de Tourisme intercommunautaire**

*Cf. Rapport d'activités 2020 de l'Office de Tourisme du Grand VÉZELAY.*

- **Taxe de séjour**

La taxe de séjour constitue une source de financement importante des actions de développement touristique de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.

A la date du 30 avril 2021, le produit de la collecte annuelle est le suivant :

	Semestre 1	Semestre 2	Total	Montant à recouvrer
<b>2014</b>	36 115,82	58 161,22	94 277,04	0,00
<b>2015</b>	36 085,32	59 529,88	95 615,20	0,00
<b>2016</b>	44 600,64	62 956,70	107 557,34	0,00
<b>2017</b>	45 212,60	65 263,85	110 476,45	148,50
<b>2018</b>	53 917,10	81 152,87	135 069,97	8 237,40
<b>2019</b>	70 264,98	111 328,74	181 593,72	12 296,64
<b>2020</b>	16 090,01	70 831,15	86 921,16	24 228,94

En 2020, 21 gîtes ont cessé leurs activités.

# AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE 1

## OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Aménager un territoire équilibré,
- Offrir aux habitants (ainsi qu'aux enfants des écoles maternelles et élémentaires) un panel de services de transports,
- Traduire les orientations politiques communautaires dans les documents de planification (SCOT, PLUi).

## RÉALISATIONS 2020

- **Urbanisme**

*Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :*

Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été prescrit le 16 décembre 2015 par le Conseil Communautaire sur le territoire de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN.

Le début d'année 2020 a été consacré à la reprise du projet, à la suite d'avis défavorables émis par les partenaires en 2019 ; le PLUi a donc été arrêté une nouvelle fois le 10 mars par le Conseil Communautaire. Ensuite, d'avril à septembre 2020, du fait du contexte sanitaire, les partenaires et les Communes ont eu un délai allongé pour se prononcer à nouveau sur le projet de PLUi.

Enfin, l'enquête publique s'est déroulée durant le mois de novembre, afin de recueillir les observations des habitants et autres porteurs de projets.

*Le service commun d'instruction « ADS » :*

Créé à la suite de la réforme de juillet 2015 relative à l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, le service ADS de la CCAVM est effectif depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Les seize communes qui ont adhéré au service ADS de la CCAVM, possédant une Carte Communale (CC), un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou un Plan Local d'Urbanisme (PLU), ont transmis tout ou partie des types d'autorisation d'urbanisme à la CCAVM :

Commune	Document existant	CUA	CUB	DP	PC	PD	PA
ANNAY-LA-CÔTE	POS	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
ARCY-SUR-CURE	PLU	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
ASQUINS	POS	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
AVALLON	PLU	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
DOMECY-SUR-CURE	CC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
ISLAND	PLU	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
MAGNY	PLU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
MERRY-SUR-YONNE	PLU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
PONTAUBERT	POS	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
PROVENCY	PLU	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
QUARRÉ-LES-TOMBES	PLU	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
SAINT-BRANCHER	PLU	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
ST-GERMAIN-DES-CHAMPS	PLU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Commune	Document existant	CUA	CUB	DP	PC	PD	PA
SAUVIGNY-LE-BOIS	PLU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
THAROT	CC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
VÉZELAY	POS / PSMV	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI

CUA (certificat d'urbanisme d'information) ; CUB (certificat d'urbanisme opérationnel) ; DP (déclaration préalable) ; PC (permis de construire) ; PD (permis de démolir) ; PA (permis d'aménager).

En 2020, 342 dossiers (contre 261 en 2019, 249 en 2018 et 252 en 2017) ont été déposés pour l'ensemble des communes, répartis ainsi :

Commune	Document existant	CUA	CUB	DP	PC	PD	PA	Total
ANNAY-LA-CÔTE	POS	10	9	9	6	0	0	34
ARCY-SUR-CURE	PLU		0		2	0	0	2
ASQUINS	POS	18	1	21	2	0	0	42
AVALLON	PLU				16	5	0	21
DOMECY-SUR-CURE	CC	19	3	6	4	0	0	32
ISLAND	PLU		1	3	0	0	0	4
MAGNY	PLU	13	3	23	10	0	0	49
MERRY-SUR-YONNE	PLU	11	0	2	2	0	0	15
PONTAUBERT	POS		3	8	2	0	0	13
PROVENCY	PLU		1	11	1	0	0	13
QUARRÉ-LES-TOMBES	PLU		1		7	0	0	8
ST-BRANCHER	PLU				1	0	0	1
ST-GERMAIN-DES-CHAMPS	PLU	18	0	22	6	0	0	46
SAUVIGNY-LE-BOIS	PLU	20	3	26	5	0	0	54
THAROT	CC	0	1	2	0	0	0	3
VÉZELAY	POS / PSMV		2		3	0	0	5

CUA (certificat d'urbanisme d'information) ; CUB (certificat d'urbanisme opérationnel) ; DP (déclaration préalable) ; PC (permis de construire) ; PD (permis de démolir) ; PA (permis d'aménager).

### • Mobilité

*Transports des écoles maternelles et élémentaires de la CCAVM à destination des gymnases et de la piscine municipale d'AVALLON.*

Conformément à ses statuts, le transport des élèves des écoles maternelles et élémentaires à destination des gymnases (de MONTILLOT et de QUARRÉ-LES-TOMBES) et de la piscine municipale d'AVALLON est pris en charge par la Communauté de Communes. Pour chaque école ou regroupement d'écoles, la collectivité prend en charge 10 navettes (aller / retour).

A noter qu'en 2020, la piscine d'AVALLON a été ouverte à compter de la rentrée de septembre.

Nombre de sorties totales : 75 rotations (aller + retour) dont :

- Navette piscine : 48 rotations – 7 écoles,
- Navette gymnases : 27 rotations – 4 écoles.

« Les Cars de la Madeleine » et « Transdev » ont été les prestataires retenus pour les transports.

## Le transport à la demande (TAD) à destination d'AVALLON

Dans le cadre fixé par la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) et par décret du 16 août 1985, la Région peut confier aux collectivités territoriales ou à leurs groupements, l'organisation de systèmes de transports locaux destinés à permettre aux populations rurales et isolées de disposer d'un service minimum de transport individuel ou/et collectif.

La Communauté de Communes propose aux personnes captives du territoire (personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunes sans permis, etc.) un service de transport à la demande du domicile de l'utilisateur (issu d'une des Communes de la CCAVM) jusqu'à AVALLON, puis retour au domicile de l'utilisateur.

Le précédent service a évolué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 afin de desservir l'ensemble des communes du territoire, via la création de cinq circuits avec des jours de prise en charge différents :

- Circuit A (11 communes - mercredi) : ASQUINS, DOMECY-SUR-CURE, FOISSY-LES-VÉZELAY, FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY, ISLAND, MENADES, PIERRE-PERTHUIS, PONTAUBERT, SAINT-PÈRE, THAROISEAU, VÉZELAY.
- Circuit B (10 communes - jeudi) : BEAUVILLIERS, BUSSIÈRES, CHASTELLUX-SUR-CURE, CUSSY-LES-FORGES, MAGNY, QUARRÉ-LES-TOMBES, SAINT-BRANCHER, SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS, SAINT-LÉGER-VAUBAN, SAINTE-MAGNANCE.
- Circuit C (8 communes - vendredi) : ARCY-SUR-CURE, BLANNAY, DOMECY-SUR-LE-VAULT, GIVRY, SAINT-MORÉ, SERMIZELLES, VAULT-DE-LUGNY, VOUTENAY-SUR-CURE.
- Circuit D (10 communes - mardi) : ANNAY-LA-CÔTE, ANNÉOT, ATHIE, ÉTAULES, GIROLLES, LUCY-LE-BOIS, PROVENÇY, THAROT, THORY, SAUVIGNY-LE-BOIS.
- Circuit E (8 communes - vendredi) : ASNIÈRES-SOUS-BOIS, BOIS-D'ARCY, BROTTES, CHAMOIX, CHÂTEL-CENSOIR, MERRY-SUR-YONNE, LICHÈRES-SUR-YONNE, MONTILLOT.

Le service fonctionne toute l'année (sauf jours fériés), sur la plage horaire 8 heures à 13 heures (horaire de prise en charge du premier utilisateur et de retour du dernier utilisateur à son domicile). Un prestataire extérieur est chargé d'assurer le service de transport à la demande.

Le prestataire est chargé de la prise des réservations des utilisateurs. La réservation intervenant au plus tard la veille avant 12 heures.

Le prestataire est également chargé de l'encaissement financier des utilisateurs. Le prix du voyage proposé aux utilisateurs est également prédéfini : 3,00 euros l'aller, 3,00 euros le retour jusqu'au 28 février puis 1,50 euros l'aller et 1,50 euros le retour à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.

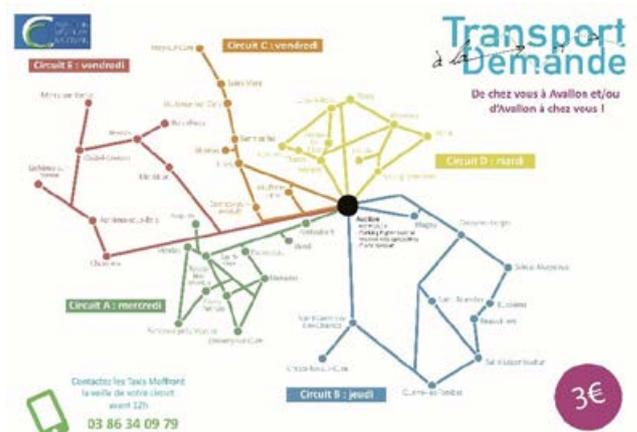
A AVALLON, 4 points de dépôt (et de prise en charge) sont proposés :

- Gare SNCF,
- Parking de l'hypermarché,
- Maison des spécialistes,
- Place Vauban.

Au titre de 2020 :

- Circuit A : 650 trajets (contre 819 en 2019),
- Circuit B : 603 trajets (contre 733 en 2019),
- Circuit C : 36 trajets (contre 118 en 2019),
- Circuit D : 195 trajets (contre 229 en 2019),
- Circuit E : 346 trajets (contre 376 en 2019).

Soit 1 830 trajets (- 19,56 % par rapport à 2019).



## AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE 2

### OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Rendre accessible à tous les bâtiments communautaires,
- Favoriser un habitat de qualité,
- Renforcer l'image de la collectivité en interne et en externe,
- Favoriser les échanges d'idées, les rencontres, les débats et faciliter le partage de l'information entre les communes et la CCAVM.

### RÉALISATIONS 2020

#### • Communication

Le PETR du Pays Avallonnais a recruté une chargée de communication en octobre 2018. Au cours de l'année 2020 elle est mise à disposition de la CCAVM pour des missions de communication à raison d'une journée par semaine.

Au cours de l'année 2020, le travail sur l'identité de la collectivité est poursuivi. Après le concours à destination des lycéens et BTS du territoire fin 2019 pour la création d'un nouveau nom et d'un logo, la CCAVM a fait appel à un prestataire. Compte-tenu du fait qu'aucune proposition n'ait fait consensus, de la situation sanitaire liée à la Covid-19 et du changement de calendrier pour les élections, le travail est à poursuivre en 2021 avec les nouveaux élus.

Le contexte sanitaire Covid ainsi que les confinements ont impliqué une adaptation en termes de communication. Il a fallu repenser la diffusion des informations. A ce titre, le site Internet de la CCAVM était une source d'information régulièrement mis à jour suivant les consignes sanitaires et l'évolution de la situation : ouverture des services, accès aux déchetteries, bonnes pratiques...



Cette période a montré que la collectivité doit encore travailler des outils pour être au plus proche des habitants, afin de les informer en temps réel.

Le changement de gouvernance a permis de faire un état des lieux de ce qui a déjà pu être réalisé avec les nouveaux élus. Au-delà du travail sur l'identité, les élus ont exprimé plusieurs projets prioritaires, notamment sur le développement de la présence numérique de la collectivité (réseaux sociaux), la mise en place d'un intranet pour les élus, la dotation pour le territoire d'une application mobile d'alerte ou encore la création d'un dépliant présentant les actions de la CCAVM.

# VOIRIE, TRAVAUX ANNEXES DE VOIRIE ET OUVRAGES D'ART

## OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Définir la politique communautaire en matière de voirie et la traduire sous forme de programmation pluriannuelle de travaux à l'échelle du mandat et du territoire.

## RÉALISATIONS 2020

- **Voirie**

En 2020, les 25 communes ci-dessous ont signé une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de travaux d'entretien des dépendances ou de la chaussée ou encore la mise en place de la signalisation routière.

Elles ont bénéficié d'un, de deux ou des trois marchés à bons de commande conclus par la Communauté de Communes avec trois entreprises réalisant l'entretien routier.

ANNAY-LA-CÔTE	GIROLLES	SAINT-LÉGER-VAUBAN
ASNIÈRES-SOUS-BOIS	GIVRY	SAINT-MORÉ
ASQUINS	ISLAND	SERMIZELLES
BLANNAY	LUCY-LE-BOIS	THAROT
CHASTELLUX-SUR-CURE	MENADES	THORY
CHÂTEL-CENSOIR	PROVENCY	VAULT-DE-LUGNY
CUSSY-LES-FORGES	QUARRÉ-LES-TOMBES	VÉZELAY
ÉTAULES	SAINT-BRANCHER	
FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY	SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	

A noter :

- 6 communes ont réalisé des travaux d'assainissement des dépendances routières (dérasement, curage de fossés) pour un montant total de 11 325,00 euros TTC,
- 11 communes et la CCAVM ont engagé des travaux sur la signalisation routière horizontale et verticale à la hauteur de 11 050,00 euros TTC,
- 23 communes et la CCAVM ont effectué des travaux d'entretien sur les chaussées pour une somme de plus de 600 611,00 euros TTC.

La Communauté de Communes a aussi réalisé des travaux sur la voirie intercommunale. La chaussée et des dépendances ont été remises sur la « Route des Battées » dans la ZA Porte de Morvan.

Les panneaux directionnels ont été également installés comme le « Relais petite enfance ».



L'ouvrage du Rû du Tancoïn a été entièrement repris en octobre 2020.



Retrait de la buse



Installation du cadre

- **Espaces verts**

La prestation « entretien Espaces Verts » était réalisée jusqu'alors par des entreprises privées.

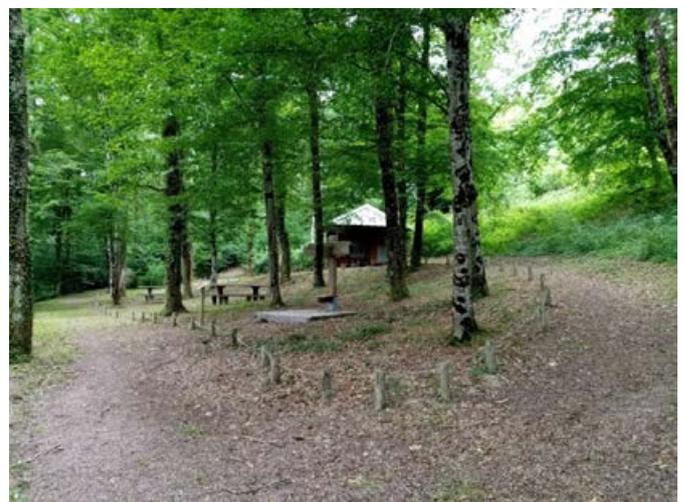
La reprise en main de cette mission par l'équipe du service technique est passée, en 2019, par l'acquisition d'équipements, une nouvelle organisation, la formation du personnel....

Les sites entretenus par les agents du service technique :

- 3 crèches : CAPUCINE, CARIBOU, GALIPETTE,
- 1 Accueil de loisirs : 123 Soleil,
- L'aire de covoiturage,
- Le lac du Croissant : zone de baignade, de stationnement, sentier pédagogique,
- La cour de l'Office du tourisme d'Avallon,
- Les abords des 2 déchetteries d'ÉTAULES et de MONTILLOT,
- L'aire d'accueil des gens du voyage et l'aire de grand passage,
- 3 zones d'activités (zones enherbées autour des entreprises mais aussi l'entretien des bassins d'orage) : La Grande Corvée, Porte d'AVALLON et Porte du MORVAN.



ZA Porte d'AVALLON



Sentier pédagogique du lac du Croissant

# ENVIRONNEMENT 1

## OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets,
- Assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et de gestion des déchets.

## RÉALISATIONS 2020

### *La redevance incitative*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la CCAVM a abandonné l'application de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) calculée sur la base d'imposition du foncier bâti, au profit de la redevance incitative pour la facturation des déchets ménagers et assimilés.

Avec la mise en place de cette redevance, chaque foyer est ainsi responsabilisé et sensibilisé à la quantité de déchets qu'il produit et au coût réel de la gestion du service. Ce nouveau mode de financement, qui répond au principe de « pollueur-payeur », doit inciter chacun à diminuer sa production de déchets ménagers résiduels et à devenir acteur de sa facture.

Le développement du prélèvement à l'échéance suit son cours : 998 redevables ont opté pour ce système au 31 décembre 2020.

De plus, la régie du service peut désormais encaisser en carte bancaire, l'achat de sacs ou de carte de déchetterie.

### *Collecte en porte à porte*

Le renouvellement des marchés de collecte en porte à porte a permis d'apporter de nouveaux services aux usagers :

- Déploiement de la mini benne dans les rues étroites de certaines communes,
- Pour les secteurs collectés par quinzaine : passage à une collecte par semaine durant la période estivale (15 avril au 15 septembre),
- Mise en place d'une collecte dite « de propreté » sur les lieux touristiques du territoire le samedi matin.

- **Ordures ménagères**

Pour rappel, la fréquence des collectes des ordures ménagères sur le territoire est la suivante :

- Sur le secteur 1 d'AVALLON, CHÂTEL-CENSOIR et VÉZELAY : 2 fois par semaine,
- Sur le secteur 2 d'AVALLON et les communes rurales : 1 fois par quinzaine.

En 2020, les tonnages d'ordures ménagères collectés poursuivent une légère décroissance :

	Tonnage 2016	Kg/an/ hab	Tonnage 2017	Kg/an/ hab	Tonnage 2018	Kg/an/ hab	Tonnage 2019	Kg/an/ hab	Tonnage 2020	Kg/an/ hab
TOTAL	3 362,57	167,18	3 333,40	165,73	3 074,30	152,84	3 066,58	152,46	3 010,36	154,42

- **Tri sélectif**

La collecte du bac de tri sélectif a lieu toutes les semaines sur le secteur 1 d'AVALLON et tous les 15 jours sur le reste du territoire.

Territoire	Tonnage 2016	Kg/an/hab	Tonnage 2017	Kg/an/hab	Tonnage 2018	Kg/an/hab	Tonnage 2019	Kg/an/hab	Tonnage 2020	Kg/an/hab
Porte à porte	1028,72	66,78	1345,82	71,55	1468,42	73,54	1629,01	81,59	1404,66	73,09
PAV	296,21		73,72		0		0		0	

Concernant le verre, les tonnages collectés sont les suivants :

	Tonnage 2016	Kg/an/hab	Tonnage 2017	Kg/an/hab	Tonnage 2018	Kg/an/hab	Tonnage 2019	Kg/an/hab	Tonnage 2020	Kg/an/hab
TOTAL	802,80	40,46	823,22	42,02	898,14	44,98	964,40	47,37	941,26	48,98

- **Déchetteries (ÉTAULES et MONTILLOT)**

La mise aux normes des deux déchetteries a été lancée en 2019 avec la signature du marché pour la fourniture et la pose des barrières haut de quai et la signalisation verticale des bennes sur les 2 déchetteries. L'installation a été effectuée dans le second trimestre 2020.

Pour rappel, les déchets acceptés dans les déchetteries sont : les gravats, les métaux, les gros cartons d'emballage, les piles et batteries, les encombrants, le bois, les déchets verts, l'huile moteur, l'huile de cuisson, les déchets ménagers spéciaux (DMS), les emballages, les vêtements et les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE).

Les jours et horaires d'ouverture des déchetteries ont été modifiés au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

ÉTAULES	Horaires toute l'année
Du lundi au samedi	8h30 à 12h et 14h à 17h30
MONTILLOT	Horaires toute l'année
Lundi, mercredi et samedi	8h30 à 12h et 14h à 17h30

En 2020 :

- 49 690 usagers ont fréquenté la déchetterie d'ÉTAULES (soit – 17,83 % par rapport à 2019),
- 9739 usagers ont fréquenté la déchetterie de MONTILLOT (soit – 2,17 % par rapport à 2019).

Les tonnages collectés sur la déchetterie d'ÉTAULES sont les suivants :

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Gravats</b>	1 965,34	1 915,49	1731,11	2 091,76	1406,8
<b>Ferraille</b>	230,28	191,22	243,64	235,48	189,16
<b>Cartons</b>	134,71	130,61	116,63	127,51	135,2
<b>Encombrants</b>	1 536,64	1 333,86	1403,37	1 269,56	1135,06
<b>Déchets verts</b>	1 409,94	1 372,20	1473,57	1 384,05	964,4
<b>DMS</b>	64,10	48,72	42,98	46,53	38,22
<b>DEEE</b>	183,33	168,65	158,37	178,30	165,74
<b>Bois</b>	124,78	128,35	162,36	196,52	179,16
<b>TOTAL</b>	<b>5 649,12</b>	<b>5 289,10</b>	<b>5 332,03</b>	<b>5 529,71</b>	<b>4 213,74</b>

Les tonnages collectés sur la déchetterie de MONTILLOT sont les suivants :

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Gravats</b>	167,00	193,82	193,52	233,75	286,6
<b>Ferraille</b>	70,16	68,44	62,40	64,22	72,05
<b>Cartons</b>	21,07	24,73	46,71	26,00	29,55
<b>Encombrants</b>	389,56	454,96	600,72	478,80	451,29
<b>Déchets verts</b>	165,48	168,42	204,36	206,76	189,98
<b>DMS</b>	18,29	16,72	19,43	16,83	14,75
<b>DEEE</b>	52,34	47,16	56,56	54,60	56,52
<b>Bois</b>	41,18	26,10	24,86	49,70	49,7
<b>TOTAL</b>	<b>925,08</b>	<b>1 000,36</b>	<b>1 208,56</b>	<b>1 130,67</b>	<b>1 164,73</b>

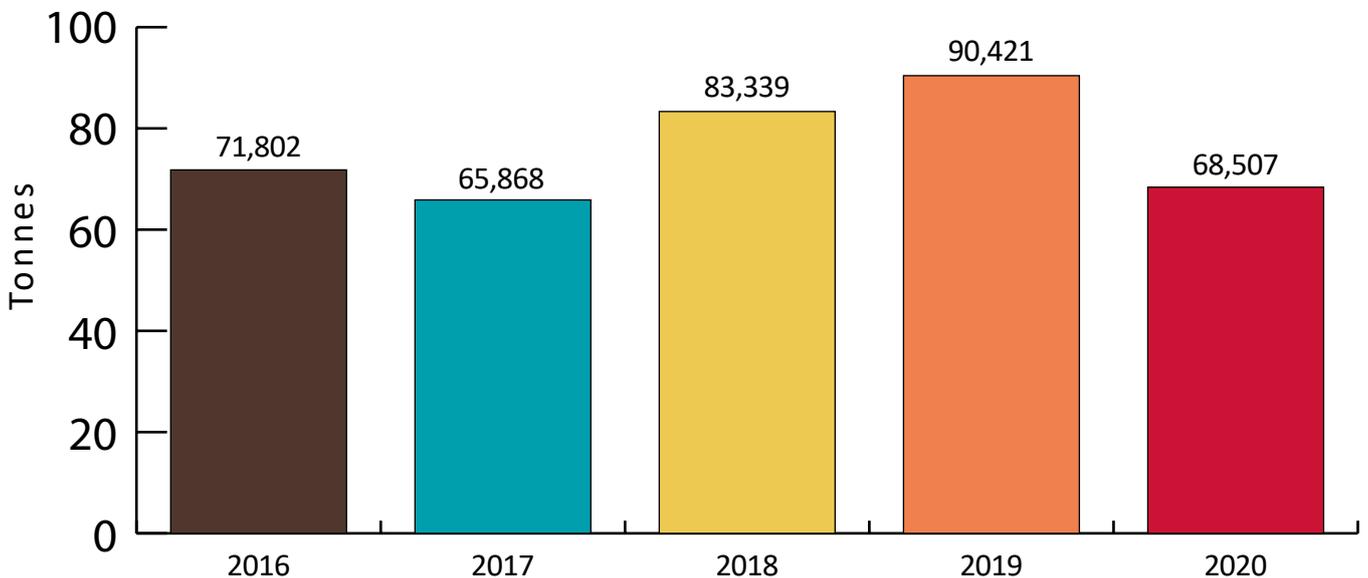
- **Déchetterie de SAINT BRANCHER :**

En effet, cette zone du territoire issue de la fusion des 3 Communautés de Communes (ex Communauté de Communes Morvan Vauban) ne bénéficie pas de déchetterie.

Par conséquent, les administrés doivent effectuer des dizaines de kilomètres pour pouvoir évacuer leurs déchets encombrants ou dangereux de façon conforme, dans une déchetterie du territoire.

Avec la mise en place d'un PCAET, la nécessité de réduire les déplacements des administrés motive la création d'une 3<sup>ème</sup> déchetterie sur le territoire.

- **Collecte LE RELAIS (Collecte de vêtements, maroquinerie, chaussures, linge de maison)**



- **Traitement des déchets**

Les déchets ménagers sont traités en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) sur « L'écopôle de SAUVIGNY-LE-BOIS » par un prestataire : SUEZ ENVIRONNEMENT.

Les emballages ménagers recyclables sont traités par le Centre de tri de SOREPAR à ORMOY, puis envoyés vers les filières de valorisation agréées par CITÉO :

Verre	Papier carton	Emballages plastiques	Emballages métalliques	
Saint Gobain 42610 SAINT ROMAIN LE PUY	REVIPAC 75015 PARIS	Valorplast 92909 PARIS	Acier	Aluminium
			Arcelor Mittal 92070 PARIS	Affimet 60204 COMPIEGNE

- **Indicateurs financiers**

Pour les ordures ménagères :

Dépenses (en € TTC)	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Collecte</b>	590 339,28 €	578 350,42 €	465 118,92 €	464 246,73	456 282,72
<b>Traitement</b>	280 095,84 €	282 837,02 €	266 205,91 €	263 824,92	260 639,98

Pour le Tri sélectif :

Dépenses (en € TTC)	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Collecte</b>	522 583,75 €	471 235,92 €	456 522,24 €	297 642,83	275 501,48
<b>Traitement</b>	242 679,37 €	284 403,04 €	300 309,51 €	431 878,61	403 416,98

Recettes (en €)	2016	2017	2018	2019	2020
<b>VALORPLAST</b>	15 110,02 €	24 858,41 €	30 716,39 €	32 287,57	35 171,88
<b>ARCELOR MITAL</b>	3 858,23 €	8 787,60 €	2 495,97 €	17 573,21	6 800,66
<b>SAINT GOBAIN/ VERRALLIA</b>	30 660,45 €	21 521,89 €	26 809,59 €	30 735,40	30 238,70
<b>CITEO</b>	291 615,39 €	282 271,26 €	337 834,06 €	436 418,81	300 895,01
<b>ECOFOLIO</b>	14 812,41 €	13 022,34 €			
<b>GOLBEY NORSKE</b>	35 176,72 €	63 363,55 €	47 925,86 €	53 613,00	22 354,14
<b>REVIPAC</b>	19 093,78 €	58 466,62 €	6 793,07 €	18 740,30	19 895,47
<b>AFFIMET/ REGEAL</b>	2 258,04 €	3 073,57 €	1 911,13 €	479,27	1 661,88
<b>TOTAL</b>	<b>412 585,04 €</b>	<b>475 365,24 €</b>	<b>454 486,07 €</b>	<b>589 847,59</b>	<b>417 197,74</b>

Pour les déchetteries :

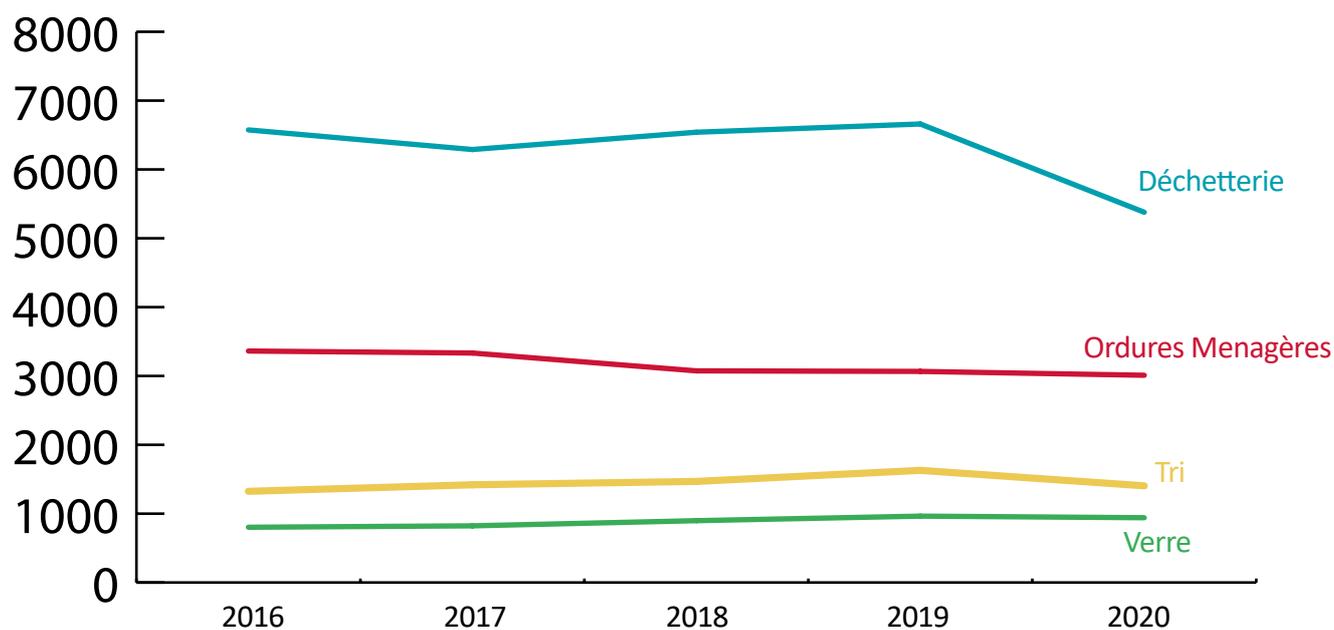
Dépenses (en € TTC)	2016	2017	2018	2019	2020
Collecte et traitement ÉTAAULES	363 142,24 €	339 460,92 €	354 702,14 €	450 474,12	371 312,66
Collecte et traitement MONTILLOT	124 141,08 €	92 865,04 €	121 208,81 €	109 241,95	113 561,78

Recettes	Valorisation Matière (ferraille, cartons et DEEE)				
	2016	2017	2018	2019	2020
ÉTAAULES	45 069,96 €	38 650,70 €	35 806,83 €	62 619,75	61 412,04
MONTILLOT	8 961,29 €	12 625,19 €	14 092,61 €	13 516,67	14 456,62

Produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et de la Redevance Incitative :

RI 2016	RI / REOMpre 2017	RI 2018	RI 2019	RI 2020
1 959 112,42 €	1 899 234,54 €	1 914 896,39 €	1 908 325,29	1 955 252,96

- Évolution des tonnages 2016-2020



## OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Sensibiliser les entreprises à une démarche environnementale,
- Encourager le développement des énergies renouvelables.

## RÉALISATIONS 2020

### • Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

*SPANC - secteur de QUARRÉ-LES-TOMBES (7 communes)*

Mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2011, ce service fonctionne via une délégation de service public (DSP) attribuée à Suez Environnement et dont l'échéance est au 31 décembre 2022.

SUEZ intervient sur la partie technique (premier diagnostic, avis sur la conception, avis sur la réalisation, diagnostic pour vente immobilière et contrôle de bon fonctionnement tous les 8 ans). L'agence de SAUVIGNY-LE-BOIS en est le référent.

En 2020, ont été traités :

- 37 dossiers ANC pour « vente de biens immobiliers »,
- 5 contrôles de conception pour de la « réhabilitation – rénovation »,
- 3 contrôles de réalisation pour de la « réhabilitation – rénovation ».

*SPANC - secteur AVALLONNAIS – VÉZELIEN (38 communes)*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la compétence SPANC a été transférée à la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre.

En 2020, ont été traités :

- 90 dossiers ANC pour « vente de biens immobiliers »,
- 49 contrôles de conception pour de la « réhabilitation – rénovation »,
- 33 contrôles de réalisation pour de la « réhabilitation – rénovation »,
- 122 propositions pour la réhabilitation en maîtrise d'œuvre privée des installations prioritaires.

### • Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Par déclinaison, l'article L. 2229-26 du Code de l'environnement précise que les EPCI de plus de 20 000 habitants sont tenus d'élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). La Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN faisait partie des collectivités au moment de la prescription de cette obligation.

Accompagné par le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY), le Conseil Communautaire s'est engagé, par délibération du 12 mars 2018, dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial.

Le PCAET est le document cadre de l'engagement du territoire dans la lutte contre le réchauffement climatique et l'organisation de sa résilience face aux changements en cours et à venir. Ce plan, d'une durée de 6 ans, concerne l'ensemble des habitants et acteurs du territoire.

Après la réalisation de la stratégie et du programme d'actions en 2019, l'année 2020 aura permis :

- D'arrêter le projet de PCAET en conseil communautaire le 10 mars 2020. Il a ensuite été soumis pour avis à l'Autorité environnementale le 12 mars 2020, au Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté ainsi qu'à la Présidente du Conseil régional le 8 décembre 2020,
- L'Autorité Environnementale a donné un avis le 2 juin 2020 qui a été pris en compte par la collectivité. Le préfet de la Région BFC ainsi que la Présidente du Conseil Régional n'ont pas émis d'avis, il est donc réputé favorable,
- Une consultation du public s'est déroulée du 5 octobre au 6 novembre 2020 pour donner un avis sur le projet de PCAET. Les contributeurs avaient la possibilité d'émettre un avis directement sur le site internet de la collectivité ou via un registre mis à disposition au siège de la CCAVM,
- Tous les documents sont disponibles sur le site internet de la collectivité : <https://cc-avm.com/pcaet>.



- **Contrat de transition écologique et solidaire (CTE)**

Suite à un appel à manifestation d'intérêt national, la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN a été labellisée au mois de mai 2020 par le Ministère de la transition écologique et solidaire pour intégrer les « Contrats de transition écologique ».

Ce Contrat est un programme d'actions opérationnelles faisant l'objet d'un suivi et d'une évaluation dont la mise en œuvre s'échelonne sur 3 à 4 ans. Il est élaboré en partenariat avec différents acteurs : collectivités, entreprises, habitants, associations, État.

Le CTE est le prolongement, concret et opérationnel, de la stratégie de la transition écologique déclinée par le Plan climat. Il se présente comme un moyen d'engager certaines actions porteuses de plus-value économique et sociale, mais aussi comme un dispositif qui favorise l'innovation. Il a vocation à être bénéfique à l'économie et à l'emploi local (structuration de filières, développement de formations, reconversion industrielle ou agricole, etc.). Trois axes majeurs ont été identifiés dans ce Contrat : la mobilité, le tourisme et l'alimentation.

Un premier Comité de pilotage s'est tenu le mercredi 16 décembre.



## OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

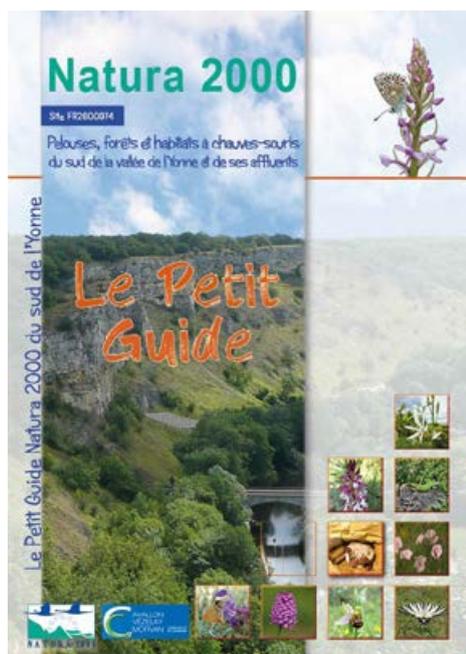
- Favoriser l'appropriation locale des objectifs du réseau Natura 2000 ainsi que l'intégration de cette politique dans les processus de développement durable en cours ou à venir sur le territoire,
- Conduire la mise en œuvre des Docob et en assurer le suivi,
- Procéder à l'évaluation du dispositif et l'améliorer si nécessaire.

Sollicité par les services de l'État, le Conseil Communautaire a décidé, par délibération en date du 12 mars 2018, d'assurer l'animation Natura 2000 de trois sites (7, 19 et entités chiroptères) devenus site unique (Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents) pour une grande partie sur son territoire.

## RÉALISATIONS 2020

- **Communication, information, sensibilisation**
  - Rencontre des élus des communes du site Natura 2000,
  - Réalisation et distribution du [petit guide Natura 2000](#),
  - Réalisation et distribution de la lettre d'infos n°2,
  - Conception de panneaux et affiches pour les contrats Natura 2000 en cours et en projets,
  - Actualisation du site internet <http://sud-yonne.n2000.fr> et des plaquettes sur les sentiers d'interprétation Natura 2000 <http://sud-yonne.n2000.fr/actualites/3-sentiers-decouverte>.
- **Mise en œuvre et suivi des mesures de gestion**
  - Suivi du contrat Natura 2000 « pâturage sur la pelouse de COULANGES-LA-VINEUSE » et renouvellement 2021-2025,
  - Suivi du contrat Natura 2000 « fermeture des cavités à chauves-souris de MAILLY-LA-VILLE »,
  - Montage d'un contrat Natura 2000 « fermeture et aménagement d'un blockhaus pour les chauves-souris »,
  - Aide pour le montage d'un contrat Natura 2000 « pâturage sur la pelouse communale de BROSSES »,
  - Suivi hivernaux chauves-souris et comptage des effectifs sur les sites de mise-base,
  - Évaluation de l'état de conservation des pelouses du site : réalisation du suivi scientifique
- **Évaluation et amélioration du dispositif**
  - Actualisation du Document d'objectifs,
  - Mise à jour de la cartographie des habitats,
  - Participation à la vie du réseau Natura 2000 (Yonne, BFC).
- **Gestion administrative et financière et suivi de l'animation et du comité de pilotage**
  - Demandes de subvention et de paiement, suivi du budget, programmes et rapports d'activités, organisation du comité de pilotage, communication régulière de l'activité aux membres du comité de pilotage et des partenaires.

- **Veille, conseil et appui technique, articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques :**
  - Suivi projet ENS (Espace Naturel Sensible) de VOUTENAY-SUR-CURE
  - Réunion d'échanges sur les différents projets et politiques territoriales :
    - Réunion sur les projets haies et bocage (CRPF)
    - Rencontre Syndicat du Serein
    - Réunion SDEY et N2000 (pollution lumineuse)
    - Rencontre chambre d'agriculture (viticulture et biodiversité)
  - Conseil pour conception du Plan d'aménagement de la forêt communale de COULANGES-LA-VINEUSE (ONF).



Couverture petit guide Natura 2000 du sud de l'Yonne



Pose du panneau d'information suite à la fermeture des cavités de Mailly-la-Ville



Suivi scientifique de l'évaluation de l'état de conservation des pelouses du site



Contrat de pâturage par les ânes de la pelouse calcaire Coulanges-la-Vineuse

## ACTION SOCIALE 1

## OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- Regrouper en un seul lieu (le guichet unique) l'ensemble des informations sur les différents modes d'accueil existants sur le territoire,
- Soutenir les familles dans leurs démarches et assurer une plus grande équité dans l'accès aux informations,
- Enrichir les liens entre la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la famille,
- S'adapter aux évolutions des besoins des familles et des enfants, soutenir la parentalité,
- Intégrer la notion de mixité sociale dans les structures d'accueil,
- Prévenir les exclusions en répondant aux besoins particuliers des familles (notamment le handicap),
- Promouvoir la socialisation de l'enfant,
- Développer des activités de loisirs favorisant l'épanouissement personnel,
- Créer une politique locale et fédératrice de lien social.

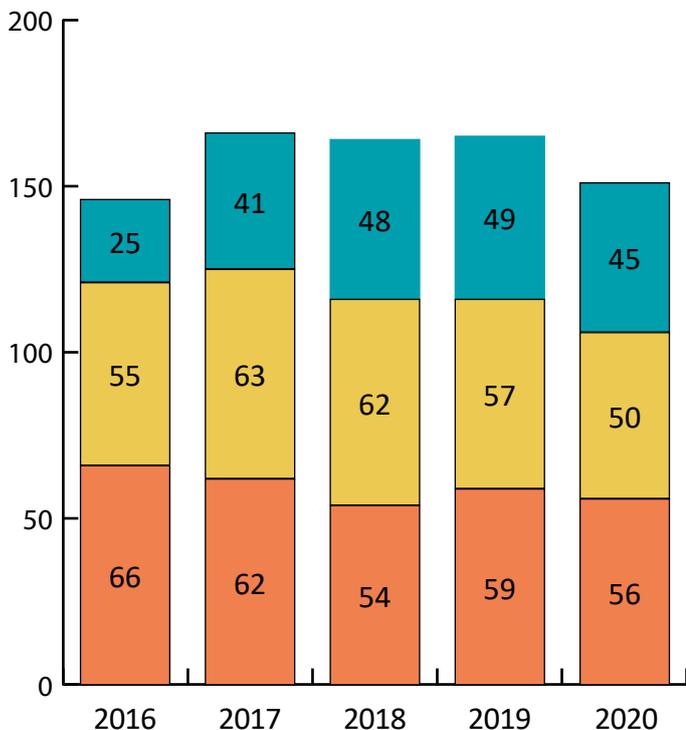
## RÉALISATIONS 2020

- 479 familles ont été utilisatrices des prestations offertes par le service Enfance/Jeunesse (inscription dans un ou plusieurs établissements),
- 690 enfants ont été accueillis dans les différents établissements intercommunaux.

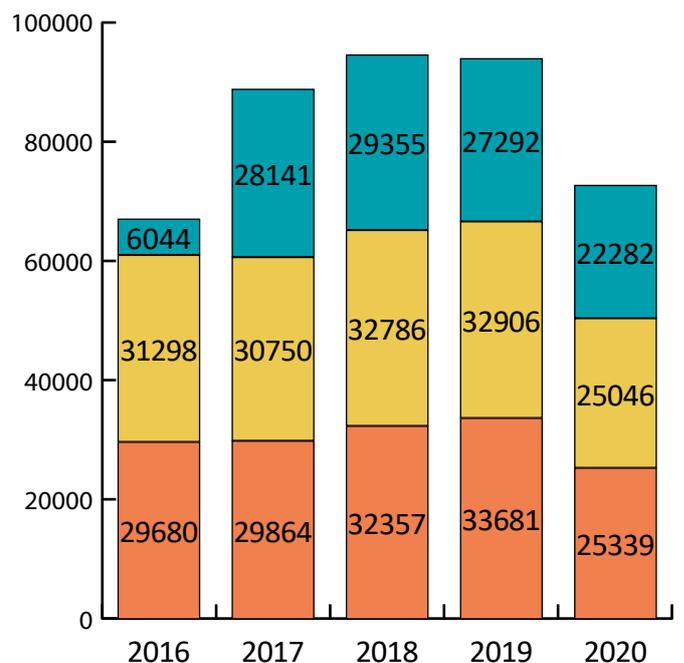
## • Les crèches

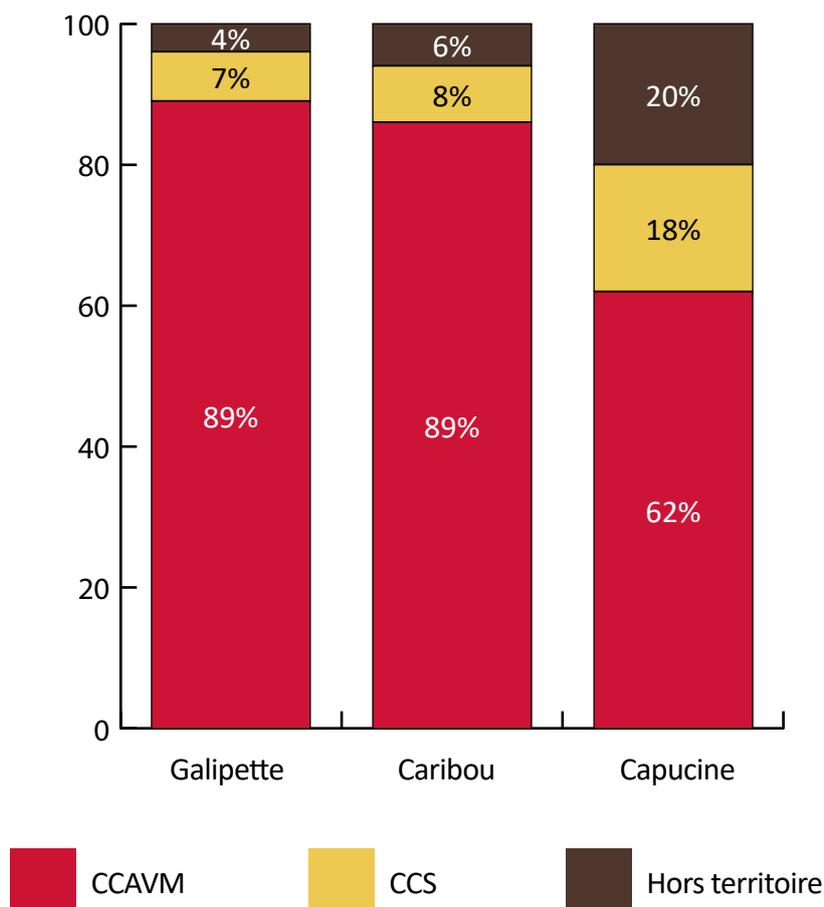
## Fréquentations

Nombre d'enfants inscrits



Nombre d'heures enfants



*Provenance des enfants**Investissements réalisés*

## A la crèche CARIBOU :

- Réfection de la toiture,
- Sécurité incendie 1er étage.

## A la crèche GALIPETTE :

- Confort d'été : installation d'une climatisation et d'un volet,
- Remise aux normes de sécurité des portes : rehaussement des poignées.

## A la crèche CAPUCINE :

- Confort d'été : installation d'une climatisation.

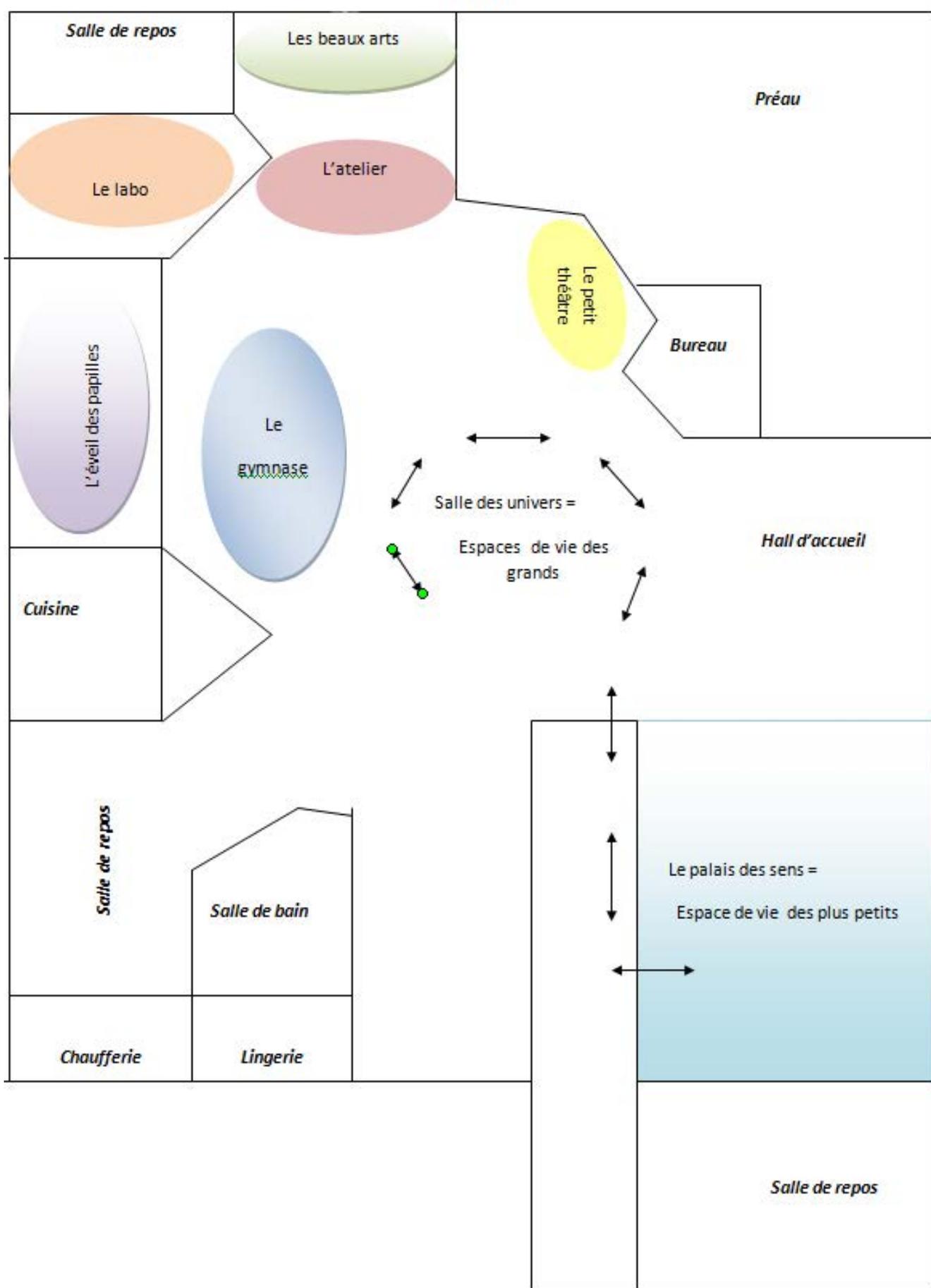
*Les projets*

Les équipes des crèches mettent en place chaque année des nouveaux projets ou de nouvelles actions en fonction des besoins des familles et des enfants et des projets portés par la CCAVM.

- **La crèche GALIPETTE**

Le projet éducatif de la crèche GALIPETTE s'articule autour de la pédagogie de « l'itinérance ludique ». Un des axes de cette pédagogie repose sur l'aménagement de l'espace, et la création « d'univers ludiques » de façon à répondre à l'ensemble des besoins de l'enfant. Tous les univers sont proposés dans la journée, selon un planning prédéfini : sensoriel, manipulation, motricité, expression artistique et langagière, symbolique (dinette, poupées..), construction. L'enfant choisit l'univers qu'il veut explorer selon ses envies, les jouets sont limités pour favoriser la concentration des enfants.

## PLAN





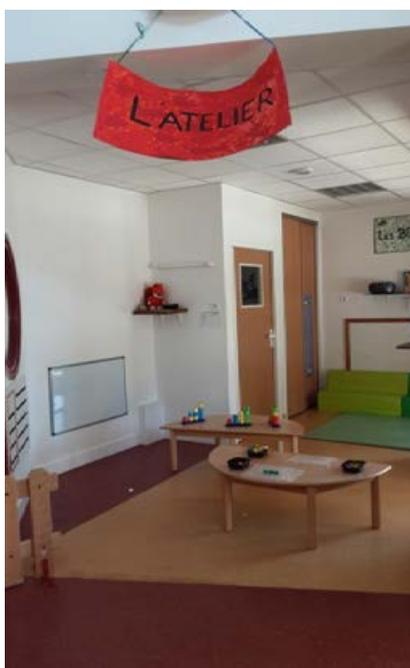
Le gymnase :  
univers de motricité



Le palais des sens :  
univers sensoriel



Les beaux-arts :  
univers expression  
artistique, langagière et corporelle



L'atelier :  
univers de construction et  
d'encastrement



Le laboratoire :  
univers de manipulation et  
transvasement

- **La crèche CARIBOU**

La crèche CARIBOU a poursuivi le travail amorcé autour de la communication gestuelle associée à la parole. Suite à un appel à projet du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement de la Caisse d'Allocations Familiales, elle a proposé des ateliers « Parents – Enfants » autour de cette thématique. L'atelier s'est déroulé le samedi 3 octobre à la crèche, animé par le prestataire « ÂM'ENFANTS ». Les objectifs de cette action étaient les suivants :

- faciliter aux parents l'accès à la vie de la crèche,
- s'approprier un outil proposé et utilisé à la crèche,
- soutenir la fonction parentale au travers des échanges,
- favoriser la communication et la relation parents-enfants au travers d'atelier,
- instaurer une dynamique en direction des familles sur le territoire.



- **La crèche CAPUCINE**

Si le tri des déchets, le recyclage et les économies d'eau et d'énergie sont des projets incontournables, l'équipe de CAPUCINE fait aussi preuve d'une grande créativité. L'équipe est notamment adepte du « Do It Yourself » et privilégie les produits faits maison. Les professionnels confectionnent leur peinture, leur sable magique, leur pâte à modeler... Fabriqués sans produits chimiques, les enfants peuvent les porter à la bouche sans risque !



Atelier autour de l'hiver pâte à neige, gelée alimentaire et glaçon



Jardinage



Peinture et pâte à modeler fabriquées à la crèche

## Actions du Plan Climat Air Energie Territorial

Afin de poursuivre les actions amorcées autour de l'environnement, les actions réalisées en 2020 ont été les suivantes :

- Achat des couches lavables pour la mise en œuvre du projet,
  - Organisation de journée « sans jouet » avec des objets issus de la récupération,
  - Fabrication de jouets à partir d'objets issus du recyclage,
  - Suppression de la vaisselle en plastique,
  - Étude pour l'achat d'un nettoyeur vapeur.
- **Le Relais Petite Enfance**

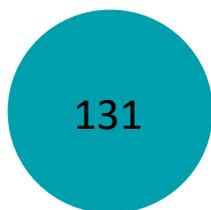
*Le Relais Assistants Maternels (RAM)*

**77** Assistants maternels

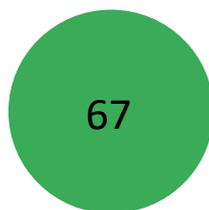
**275** Places d'accueil

**225** Enfants gardés par un assistant maternel

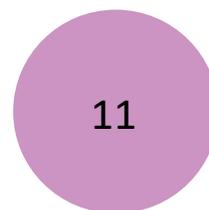
### Les motifs de fréquentation des parents



Informations relatives à la recherche d'un mode d'accueil



Informations relatives au statut d'employeur



Informations relatives à l'accompagnement à la parentalité

### Les motifs de fréquentation des assistants maternels

191	Informations relatives au statut professionnel
41	Informations relatives à la formation
39	Informations relatives au fonctionnement de service
34	Informations relatives à l'éveil et au développement du jeune enfant
14	Autres sujets
9	Accompagnement des professionnels en sous-activité, échanges sur la profession
7	Informations relatives aux conditions d'accès et d'exercice du métier : 335 contacts pour renseignements assistants maternels, 72 assistants maternels différents, 22 assistants maternels différents ont participé aux réunions d'informations collectives.

En 2020, Le RAM a organisé une réunion d'information avec Pôle Emploi à laquelle 22 assistants maternels ont participé. La réunion a abordé plusieurs points :

- L'accès aux droits, aux aides et allocations – savoir identifier sa situation (perte d'une activité et son incidence, retour partiel ou total à l'activité, etc...) ; l'indemnisation (conditions de droit à l'ARE, calcul de l'allocation, etc...), la déclaration d'activité (actualisation, les justificatifs, etc...),
- Les services de Pôle Emploi – (présentation des services en ligne de Pôle Emploi dont les assistants maternels peuvent bénéficier),
- L'information sur des ateliers disponibles sur l'agence d'AVALLON (valoriser ses compétences, savoir se présenter, etc...).

Egalement, 8 assistants maternels ont participé à une formation « la communication avec les parents » sur 3 séances

Le RAM est également un lieu d'animation. En 2020, il a été organisé :

- 43 - ateliers d'éveil,
- 3 - ateliers avec d'autres structures CCAVM (crèches, ALSH) : motricité, atelier comptines,
- 1 - temps festif (spectacle à l'ALSH).

57 enfants différents ont participé à l'ensemble des ateliers proposés.

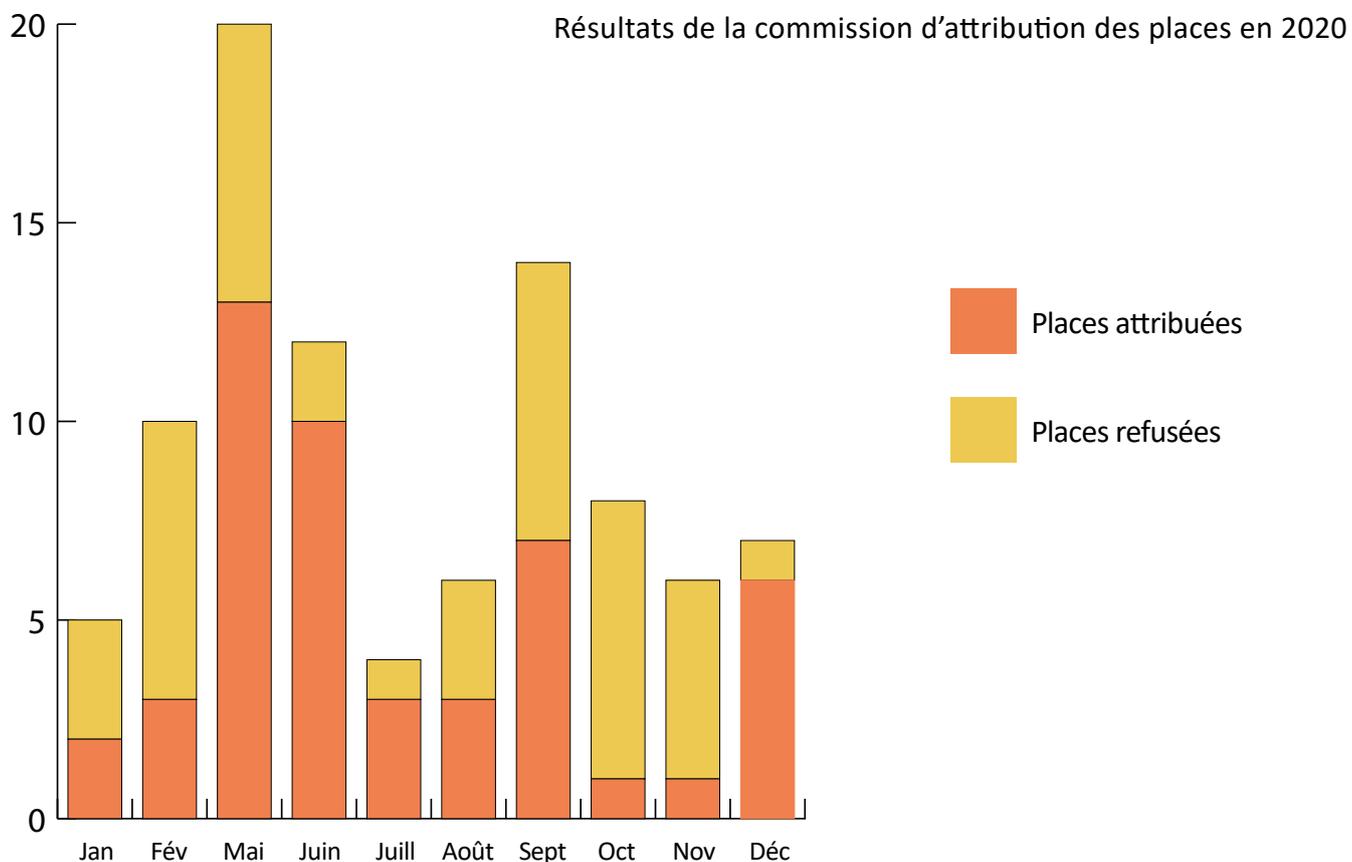
16 assistants maternels différents ont participé à l'ensemble des ateliers proposés.



## Le Guichet unique

La commission d'attribution des places, composée d'élus et de techniciens, se réunit chaque mois afin d'attribuer les places disponibles en crèche.

En 2020, 47 places ont été attribuées parmi les 61 dossiers présentés en commission. En moyenne, la commission a présenté 9 dossiers par mois. Le nombre moyen de passage en commission pour obtenir une place est de 2.



- **Accueil de loisirs sans hébergement**

### Investissements

- **Rafaîchissement des peintures des salles**



Avant



Après

- Décoration des extérieurs

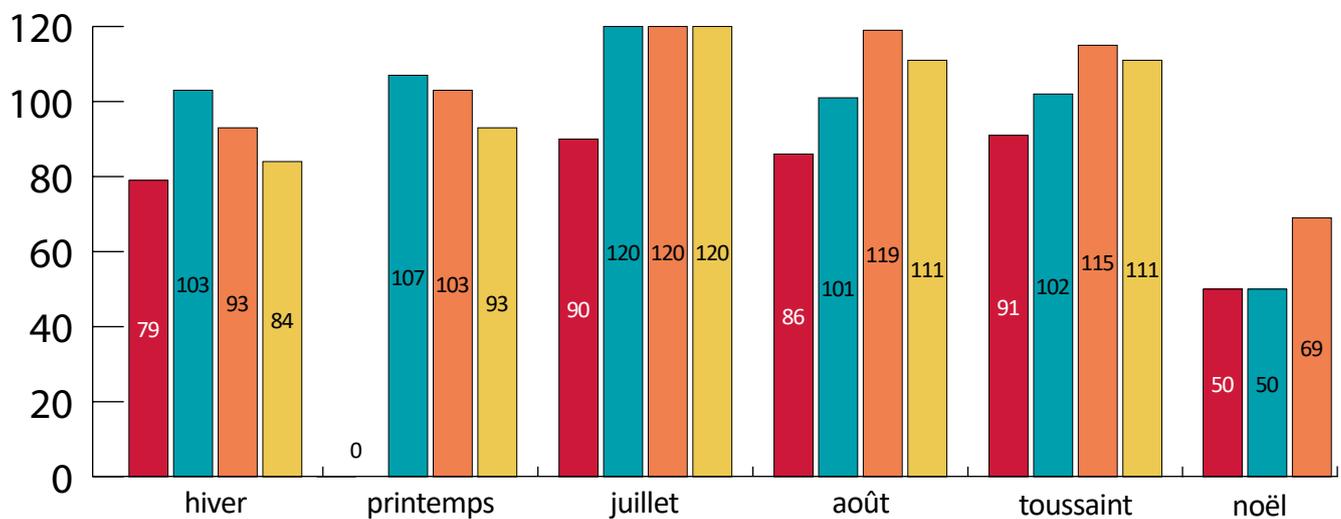


### Fréquentation

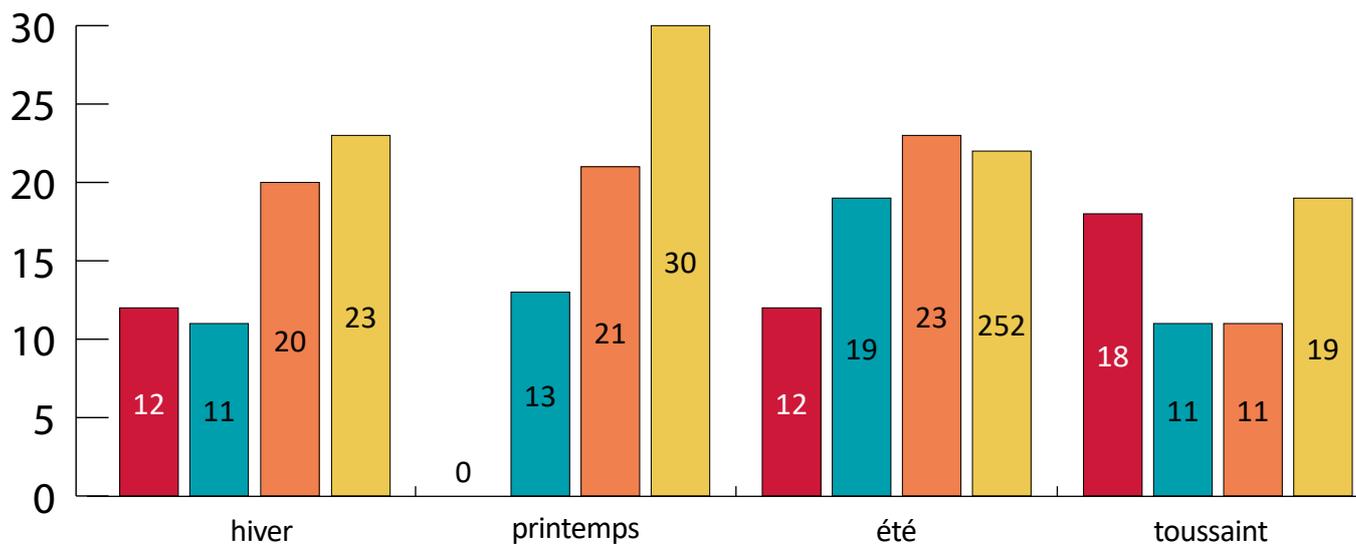
	Nombre de familles inscrites			Nombre d'enfants présents			Nombre de jours d'ouverture		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
<b>AVALLON (mercredi et vacances) + SEJOUR</b>	358	377	<b>317</b>	526	523	<b>463</b>	108	106	<b>90</b>
<b>CHATEL-CENSOIR (vacances)</b>	53	47	<b>27</b>	79	65	<b>42</b>	40	41	<b>35</b>
<b>QUARRE-LES-TOMBES (mercredi + vacances)</b>	59	60	<b>57</b>	86	86	<b>88</b>	75	72	<b>61</b>
<b>TOTAUX</b>	470	484	<b>384</b>	667	674	<b>573</b>	222	219	<b>186</b>



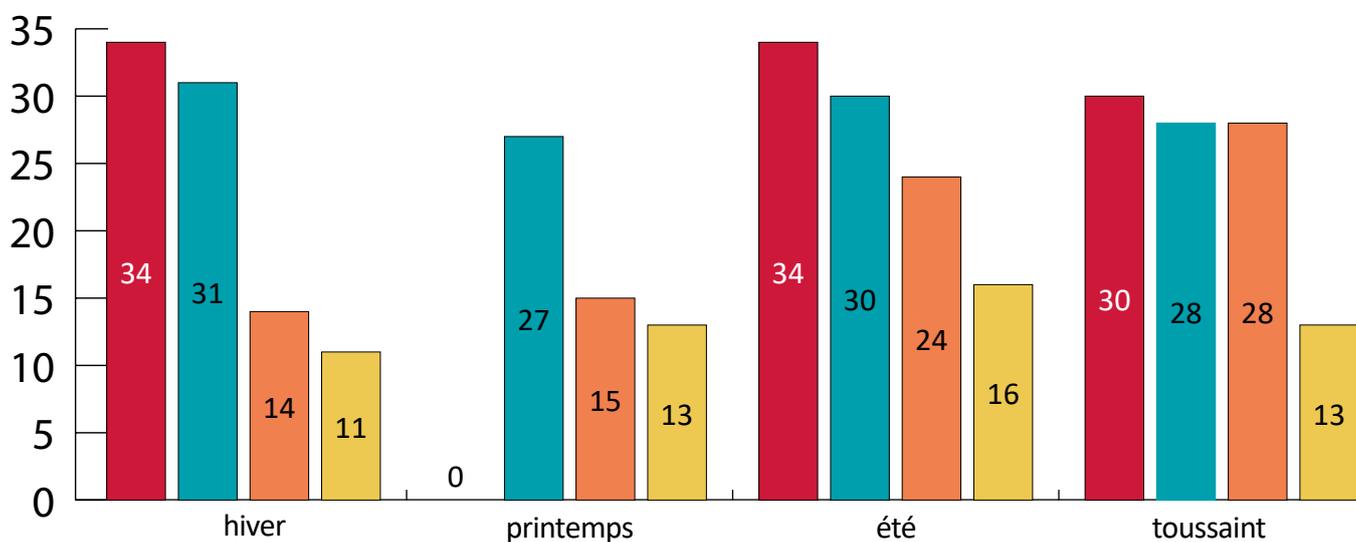
### Fréquentation moyenne journalière des vacances 123 Soleil - AVALLON



## Fréquentation moyenne journalière des vacances «Les Zoulous» - CHÂTEL-CENSOIR



## Fréquentation moyenne journalière des vacances «Les Copains d'abord» - QUARRÉ-LES-TOMBES

*Les projets d'animation*

Dans le cadre du dispositif « Plan mercredi », différents projets d'animation sur plusieurs séances sont proposés aux enfants des différents groupes d'âge. Ces projets sont autant, sportifs, manuels que culturels. Différents acteurs éducatifs sont associés à ces projets (ODSAA, Ecole de musique, Associations locales). Des temps forts avec les familles et des actions de valorisation sont organisés régulièrement.

**Projet au fil du Calendrier** : Réalisation d'activités manuelles en fonction du calendrier. Deux temps forts en famille ont été réalisés :

- Atelier parents/enfants en février avec une trentaine de participants



- Marché de Noël de créations des enfants en décembre



**Projet Avallon avant** : découverte de la ville et de son environnement



Rencontre avec l'association Avallon patrimoine, visite avec l'association Traverse, Interview des commerçants d'AVALLON, Initiation à la pêche

### Projet Sport avec l'ODSAA



### Projet Eveil musical avec l'école Mélodie Musique dans le cadre de l'appel à projets de la CAF



Atelier d'initiation à destination des maternels tous les mercredis après - midi débouchant sur la création d'un spectacle

### Projet pictogramme :

- Mise en place d'un tableau dans les espaces de vestiaires des groupes maternels pour
- Donner de l'autonomie aux enfants et des repères pour les moments d'habillage,
- Renforcer la communication entre les familles et les équipes grâce à un nouveau support,
- Développer la participation des enfants



### Projet les mini-bâtisseurs : Découvrir son territoire et utilisation de jeux de construction



## ACTION SOCIALE 2

### OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Favoriser l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

### RÉALISATIONS 2020

- **Santé**

*Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) du Vézélien*

La collectivité gère la chaufferie bois de la Maison de Santé et assure les approvisionnements (3 livraisons par an pour 13,5 tonnes de granulés), la revente de chaleur, le suivi de la maintenance et l'entretien de la chaudière.

# MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

## OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics (de l'information transversale de 1<sup>er</sup> niveau à l'accompagnement de l'utilisateur sur des démarches spécifiques).

## RÉALISATIONS 2020

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de Communes assure la gestion des Maisons de Services au Public (MSAP) présentes sur son territoire.

Pour rappel, les MSAP ont pour mission :

- L'accueil, l'information et l'orientation du public,
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires (facilitation numérique),
- L'accompagnement des usagers à leurs démarches administratives (facilitation administrative),
- La mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires,
- L'identification des situations individuelles qui nécessitent de porter à connaissance des opérateurs partenaires,
- Le développement des entretiens à distance (entretien Web via l'espace personnel des demandeurs d'emploi).

### • MSAP CHÂTEL-CENSOIR

Au titre de 2020 :

- Nombre de visites : 470 (761 en 2019, 639 en 2018),
- Nombre de demandes : 550 (893 en 2019, 753 en 2018)

### • MSAP QUARRÉ-LES-TOMBES

Au titre de 2020 :

- Nombre de demandes : 687 (642 en 2019 et 502 en 2018).

### • MSAP ARCY-SUR-CURE

ARCYSUR-CURE disposait d'un Relais de Services Publics dépendant de la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, en rejoignant la Communauté de Communes AVAL-LON-VÉZELAY-MORVAN, la commune a perdu l'animation de ce service qui était apprécié par l'ensemble de la population.

Courant 2019, la Communauté de Communes a engagé une réflexion avec la Commune d'ARCYSUR-CURE et les différents opérateurs partenaires afin de créer une Maison de Services au Public dans la Mairie de la Commune.

Avec succès puisqu'une MSAP est ouverte à ARCY-SUR-CURE depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Au titre de 2020 :

- Nombre de visites : 414 (114 en 2019),
- Nombre de demandes : 545 (150 en 2019).

## OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Mettre à disposition des élus tous les éléments de décisions qui vont leur permettre en connaissance de cause de se déterminer.

## RÉALISATIONS 2020

- **Gestion de la crise sanitaire**

Tous les services de la collectivité ont été impactés par la crise sanitaire en termes d'organisation de travail et d'activités. Afin de protéger ses agents et de protéger les autres dans le cadre des mesures barrières inhérentes à la Covid-19, la collectivité a dû assurer des dépenses exceptionnelles au titre de l'année 2020 détaillées comme suit :

Gel hydroalcoolique	944,45
Gants	725,07
Essuie-mains	890,83
Lingettes désinfectantes	94,75
Désinfectant sols + surfaces	508,00
Essuyage unique	271,20
Thermomètres infra	699,96
Bandelette températures	57,46
Masques Meubles DESPONTS (500 lavables)	2 004,50
Masques lavables Région (2 320)	1 945,84
Masques jetables AMF (1 000)	580,80
Masques jetables SEINBIOSE (4 000)	569,70
Masques jetables TPMS (3 000)	886,20
Surblouses (CH AVALLON)	450,00
Subvention masques	-795,00
<b>Sous-total</b>	<b>9 833,76</b>
Masques communes Adultes	21 538,46
Masques communes enfants	3 903,50
<b>Total général</b>	<b>35 275,72</b>

- **Groupement de commande pour le marché d'assurances**

Par délibération en date du 30 juillet 2020, le Bureau Communautaire a autorisé la CCAVM à adhérer au groupement de commande pour le marché d'assurances et de désigner la ville d'AVALLON comme coordonnateur de ce groupement de commande.

- **Fonds Régional des Territoires**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et par convention signée en date du 8 septembre 2020, la région Bourgogne Franche-Comté et la CCAVM se sont associées pour attribuer des subventions d'investissement aux entreprises locales.

Un règlement d'intervention a été approuvé et les versements interviendront en 2021.

- **Programme EFFILOGIS Maison Individuelle (EMI)**

Afin d'aider les particuliers dans leurs travaux de rénovation énergétique, et plus spécifiquement les propriétaires de maisons individuelles, le Pays Avallonnais, en partenariat avec la CCAVM et la CCS, a été retenu à l'appel à projets régional «Effilogis - Maison individuelle».

Ce programme vise à recruter deux agents : l'un en charge de l'animation du dispositif, l'autre en charge du conseil technique et financier auprès des particuliers.

Sur le modèle des «espaces info-énergie», les 48 communes de la Communauté de Communes seront ainsi couvertes par leur propre cellule d'accompagnement des ménages, actuellement réparties entre le Parc naturel régional du Morvan et l'ADIL de l'Yonne.

Au-delà du simple conseil au particulier, le dispositif vise à financer une étude thermique approfondie, ainsi qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les particuliers qui souhaiteraient rénover une habitation atteignant de ce fait le niveau «Bâtiment basse consommation» (BBC). Cette assistance technique aura pour rôle d'aider le particulier dans le choix des artisans, de suivre les travaux et d'accompagner le ménage après les travaux.

L'étude thermique, d'un coût d'environ 800,00 euros TTC, sera financée à hauteur de 100 % pour les ménages les plus modestes et 80 % pour les autres.

L'assistance technique, d'un coût d'environ 2 500,00 euros TTC, sera quant à elle financée à 100 % quelles que soient les ressources financières du ménage.

En 3 ans (2020-2023), le programme ambitionne la rénovation BBC de 150 logements sur le territoire du Pays Avallonnais.



# ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

## OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Offrir une aire d'accueil pour les passages convergeant vers les grands rassemblements ponctuels.

## RÉALISATIONS 2020

La Communauté de Communes est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'ensemble des aires d'accueil des gens du voyage présentes sur le territoire.

La CCAVM est ainsi gestionnaire :

- D'une aire permanente d'accueil des gens du voyage, de 20 emplacements, ouverte toute l'année,
- D'une aire de grand passage, d'une capacité de 60 caravanes, ouverte du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre.

Pour 2020, les indicateurs d'activités de l'aire permanente d'accueil sont les suivants :

- Nombre de jours d'occupation à l'année : 14 082 jours (13 558 en 2019 ; 10 302 en 2018),
- Nombre total de personnes accueillies : 40 personnes accueillies en 2020 (56 en 2019 ; 114 en 2018),
- Nombre de caravanes accueillies : 68 caravanes (87 en 2019 ; 121 en 2018),
- Durée des séjours :
  - 9,1 % moins d'un mois (29,5 % en 2019 ; 56,7 % en 2018) ;
  - 48,5 % plus de six mois (45,5 % en 2019 ; 28,4 % en 2018).
- Recettes des droits d'occupation : 10 501,50 euros (10 219,90 euros en 2019 ; 7 933,00 euros en 2018),
- Montant perçu pour la consommation en eau : 5 847,86 euros (5 746,93 euros en 2019 ; 4 894,75 euros en 2018),
- Montant perçu pour la consommation en électricité : 13 227,63 euros (12 632,58 euros en 2019 ; 9 748,08 euros en 2018).

En matière d'entretien et de maintenance, au titre de l'année 2020 :

- Changement des robinetteries situées à l'extérieur, fragiles au gel,
- Changement de prises de courants et ampoules,
- Nettoyage du séparateur du bassin des eaux pluviales.

Au regard des indicateurs, le phénomène de sédentarisation s'est considérablement accéléré à la suite des confinements successifs en 2020.

En parallèle, l'aire du grand passage a été occupée par des familles qui ne pouvaient pas être accueillies sur l'aire permanente.

Puis en date du 15 juillet 2020, tous les coffrets électriques et les points d'eau ont été vandalisés sur l'aire du grand passage. Un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie d'AVALLON a été effectué. Depuis, le site n'est plus en état de recevoir des voyageurs, une réhabilitation devra être envisagée pour une réouverture pour l'été 2022.

# STRATÉGIE DE MUTUALISATION

## OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

Faire mieux ensemble pour :

- Améliorer l'offre de service rendu à l'utilisateur (assurer la présence, l'efficacité et la qualité des services publics pour tous les habitants des communes du territoire). Préserver la proximité et l'accessibilité de ces services,
- Renforcer la solidarité entre les collectivités du territoire, en prenant notamment en considération les capacités et besoins des plus petites communes,
- Faciliter la mutualisation entre les communes en leur apportant conseils et aide juridique et aussi, par exemple, en favorisant le remplacement d'adjoints administratifs provisoirement absents,
- Développer, par la gestion en commun de moyens, des politiques publiques plus ambitieuses, efficaces et cohérentes au service des usagers,
- Développer les expertises et les ressources sur le territoire, améliorer et valoriser les compétences et savoirs,
- Rationaliser les structures, décloisonner les organisations ; mettre en relation des problématiques similaires pour les traiter à une échelle plus vaste que la commune,
- Optimiser la dépense publique.

## RÉALISATIONS 2020

La Commission Stratégie de Mutualisation s'est réunie à deux reprises en 2019.

La CCAVM a créé un service commun pour la reliure des registres administratifs des Communes. Au titre de l'année 2020, cinq Communes ont été utilisatrices du service : ANNAY-LA-CÔTE, DOMEY-SUR-CURE, GIVRY, LUCY-LE-BOIS ET PROVENCY ce qui correspond à un volume de 316 heures de prestation.

Une réflexion est menée concernant la création d'une cuisine centrale intercommunale et la mise en place d'un service commun « brigade verte » au sein de la CCAVM.

Enfin, la CCAVM a réuni, le 22 septembre 2020, l'ensemble des secrétaires de mairie œuvrant sur le territoire afin de présenter les agents des services communautaires et les missions et actions portées par la Communauté de Communes.



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

9 rue Carnot - 89200 AVALLON

03 86 34 38 06

[contact.ccavm@orange.fr](mailto:contact.ccavm@orange.fr)

[www.cc-avm.com](http://www.cc-avm.com)

# Communautés de Communes AVALLON – VEZELAY - MORVAN

## Délégations au Président et au Bureau Communautaire

### Cadre juridique

L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président ou le Bureau Communautaire dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire à l'exception :

- Du vote du budget de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- De l'approbation du compte administratif,
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 (lorsqu'une dépense obligatoire n'a pas été inscrite au budget ou qu'elle l'a été pour une somme insuffisante),
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- De la délégation de la gestion d'un service public,
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des décisions du Bureau Communautaire et de ses attributions exercées par délégation du Conseil Communautaire.

Les comptes rendus des réunions du Bureau Communautaire seront également transmis à l'ensemble des Conseillers Communautaires (titulaires et suppléants).

Il est proposé, pour une meilleure efficacité de la Communauté de Communes, et afin de préciser les domaines d'intervention de chaque instance, d'adopter les délégations d'attributions suivantes :

### Délégations par thématique :

#### ✚ Finances :

- Président :
  - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes conventions et actes authentiques dont les engagements financiers qu'elles comportent sont inférieurs ou égaux à 10 000,00 euros HT lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget.
  - Prendre toute décision de passation d'avenants aux conventions visées ci-dessus sous réserve que l'avenant ou la totalité des avenants n'aient pas pour effet de franchir le seuil prévu de 10 000,00 euros HT.
  - Signer les conventions pour la valorisation des déchets recyclables collectés.
  - Désigner, fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

- Accepter les indemnités de sinistre afférant aux contrats d'assurance et régler les conséquences dommageables des sinistres engageant la responsabilité de la Communauté de Communes, dans la limite de la franchise fixée dans le contrat d'assurances.
  - Créer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.
  - Accepter au nom de la Communauté de Communes les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Bureau Communautaire :
    - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes conventions et actes authentiques dont les engagements financiers qu'elles comportent sont inférieurs ou égaux à 30 000,00 euros HT lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget.
    - Prendre toute décision de passation d'avenants aux conventions visées ci-dessus sous réserve que l'avenant ou la totalité des avenants n'aient pas pour effet de franchir le seuil prévu de 30 000,00 euros HT.
    - Approuver les admissions en non-valeur.
    - Solliciter tout type de subvention auprès de différentes instances (Europe, Etat, Région, Département, etc..), dans le cadre des opérations approuvées par le Conseil Communautaire.
    - Accorder les subventions ou fonds de concours relevant de la mise en œuvre des règlements d'attribution validés par le Conseil Communautaire.
    - Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers (matériel, véhicule) jusqu'à 4 600,00 euros HT.

#### ✚ Ressources humaines :

- Président :
  - Prendre toute décision, dans la limite des crédits votés au budget et pour les postes ouverts au tableau des effectifs, relative au recrutement et à la rémunération d'agents intercommunaux.
  - Allouer des gratifications aux stagiaires dans la limite prévue par les textes.
- Bureau Communautaire :
  - Décider de la modification de postes liés à des avancements de grade, promotion interne et remplacements (création et suppression).

#### ✚ Marchés publics :

- Président :
  - Prendre toute décision concernant la préparation, la négociation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés suivants : commandes passées dont le montant est inférieur à 40 000,00 euros HT lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- Bureau Communautaire :
  - Prendre toute décision concernant la préparation, la négociation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés suivants : commandes passées dont le montant est supérieur à 40 000,00 euros HT et inférieur à 214 000,00 euros HT lorsque les crédits sont inscrits au budget.
  - Adopter les conventions de groupement de commandes et leurs avenants.

#### ✚ Foncier - Urbanisme :

- Président :
  - Conclure les conventions / baux d'occupation de locaux communautaires par des tiers et leurs avenants.
  - Conclure les conventions / baux d'occupation de locaux par les services communautaires et leurs avenants.
- Bureau Communautaire :
  - Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la Communauté de Communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.

#### ✚ Contentieux :

- Président :
  - Défendre l'intercommunalité dans les procédures de référés.
  - Déposer plainte avec ou sans constitution de partie civile au nom de la Communauté de Communes.
- Bureau :
  - Intenter, au nom de la Communauté de Communes, les actions en justice ou défendre la Communauté dans les actions intentées contre elle, dans l'ensemble des domaines qui relèvent de la compétence de la Communauté tels que définis dans les statuts, y compris la constitution de partie civile.

#### ✚ Domaines Divers :

- Président :
  - En lien avec le Comité Technique, élaborer les règlements intérieurs de fonctionnement des services communautaires.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**non défini - CDC AVALLON VEZELAY MORVAN (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 20003975800012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE AVALLON

**M 14**

**Compte administratif**

**voté par nature**

BUDGET : Budget général (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	6 761 528,09	G	7 247 794,46
	Section d'investissement	B	2 034 587,38	H	2 369 961,80

+		+			
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	755 487,77 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	384 441,21 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

=		=		
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	= A+B+C+D	9 180 556,68	= G+H+I+J	10 373 244,03

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	280 977,58	L	88 135,80
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	280 977,58	= K+L	88 135,80

<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	6 761 528,09	= G+I+K	8 003 282,23
	Section d'investissement	= B+D+F	2 700 006,17	= H+J+L	2 458 097,60
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	9 461 534,26	= G+H+I+J+K+L	10 461 379,83

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général	0,00			
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00			
014	Atténuations de produits	0,00			
65	Autres charges de gestion courante	0,00			
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00			
66	Charges financières	0,00			
67	Charges exceptionnelles	0,00			
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	280 977,58	L	88 135,80
010	Stocks (4)	0,00			0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00			0,00
13	Subventions d'investissement	0,00			78 225,15
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00			0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00			0,00
20	Immobilisations incorporelles	16 088,70			0,00
204	Subventions d'équipement versées	219 000,00			0,00

CDC AVALLOU VEZELAY MORVAN - Budget général - CA - 2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	18 238,23	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	18 952,00	0,00
458101	Opération pour compte de tiers n° 01 - COMMUNE ANNAY LA COTE (2)	123,40	0,00
458103	Opération pour compte de tiers n° 03 - COMMUNE ASNIERES SOUS BOIS (2)	912,77	0,00
458104	Opération pour compte de tiers n° 04 - COMMUNE ASQUINS (2)	237,81	0,00
458115	Opération pour compte de tiers n° 15 - COMMUNE THORY (2)	2 902,46	0,00
458116	Opération pour compte de tiers n° 16 - COMMUNE VAULT DE LUGNY (2)	245,53	0,00
458120	Opération pour compte de tiers n° 20 - COMMUNE CUSSY LES FORGES (2)	205,42	0,00
458124	Opération pour compte de tiers n° 24 - COMMUNE FONTENAY PRES VEZELAY (2)	1 034,35	0,00
458129	Opération pour compte de tiers n° 29 - COMMUNE LUCY LE BOIS (2)	480,18	0,00
458134	Opération pour compte de tiers n° 34 - COMMUNE DE QUARRE LES TOMBES (2)	2 039,11	0,00
458137	Opération pour compte de tiers n° 37 - COMMUNE SAINT GERMAIN DES CHAMPS (2)	517,62	0,00
458201	Opération pour compte de tiers n° 01 - COMMUNE ANNAY LA COTE (2)	0,00	123,40
458203	Opération pour compte de tiers n° 03 - COMMUNE ASNIERES SOUS BOIS (2)	0,00	912,77
458204	Opération pour compte de tiers n° 04 - COMMUNE ASQUINS (2)	0,00	237,81
458215	Opération pour compte de tiers n° 15 - COMMUNE THORY (2)	0,00	2 902,46
458216	Opération pour compte de tiers n° 16 - COMMUNE VAULT DE LUGNY (2)	0,00	245,53
458218	Opération pour compte de tiers n° 18 - COMMUNE CHASTELLUX SUR CURE (2)	0,00	1 212,00
458220	Opération pour compte de tiers n° 20 - COMMUNE CUSSY LES FORGES (2)	0,00	205,42
458224	Opération pour compte de tiers n° 24 - COMMUNE FONTENAY PRES VEZELAY (2)	0,00	1 034,35
458229	Opération pour compte de tiers n° 29 - COMMUNE LUCY LE BOIS (2)	0,00	480,18
458234	Opération pour compte de tiers n° 34 - COMMUNE DE QUARRE LES TOMBES (2)	0,00	2 039,11
458237	Opération pour compte de tiers n° 37 - COMMUNE SAINT GERMAIN DES CHAMPS (2)	0,00	517,62

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	461 009,00	325 902,35	66 259,65	0,00	68 847,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	569 214,00	547 013,75	0,00	0,00	22 200,25
014	Atténuations de produits	4 063 149,00	4 017 239,09	0,00	0,00	45 909,91
65	Autres charges de gestion courante	1 720 400,00	980 491,31	536 929,07	0,00	202 979,62
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>6 813 772,00</b>	<b>5 870 646,50</b>	<b>603 188,72</b>	<b>0,00</b>	<b>339 936,78</b>
66	Charges financières	76 238,00	43 286,35	25 651,00	0,00	7 300,65
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	208 185,65				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>7 098 195,65</b>	<b>5 913 932,85</b>	<b>628 839,72</b>	<b>0,00</b>	<b>555 423,08</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	613 764,05				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	218 756,07	218 755,52			0,55
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>832 520,12</b>	<b>218 755,52</b>			<b>613 764,60</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 930 715,77</b>	<b>6 132 688,37</b>	<b>628 839,72</b>	<b>0,00</b>	<b>1 169 187,68</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		(3) 0,00				

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	4 001,00	4 712,52	0,00	0,00	-711,52
70	Produits services, domaine et ventes div	271 647,00	260 021,19	77 471,04	0,00	-65 845,23
73	Impôts et taxes	5 567 852,00	5 524 525,10	0,00	0,00	43 326,90
74	Dotations et participations	1 282 906,00	1 328 309,45	0,00	0,00	-45 403,45
75	Autres produits de gestion courante	21 751,00	25 681,02	0,00	0,00	-3 930,02
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>7 148 157,00</b>	<b>7 143 249,28</b>	<b>77 471,04</b>	<b>0,00</b>	<b>-72 563,32</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	20 280,00	20 283,14	0,00	0,00	-3,14
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>7 168 437,00</b>	<b>7 163 532,42</b>	<b>77 471,04</b>	<b>0,00</b>	<b>-72 566,46</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	6 791,00	6 791,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>6 791,00</b>	<b>6 791,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 175 228,00</b>	<b>7 170 323,42</b>	<b>77 471,04</b>	<b>0,00</b>	<b>-72 566,46</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		(3) 755 487,77				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	125 624,00	72 836,43	16 088,70	36 698,87
204	Subventions d'équipement versées	779 672,00	367 724,89	219 000,00	192 947,11
21	Immobilisations corporelles	549 764,00	194 900,28	18 238,23	336 625,49
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 686,00	5 685,40	0,00	0,60
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 460 746,00</b>	<b>641 147,00</b>	<b>253 326,93</b>	<b>566 272,07</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	388 240,00	374 639,74	0,00	13 600,26
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	18 952,00	0,00	18 952,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>407 192,00</b>	<b>374 639,74</b>	<b>18 952,00</b>	<b>13 600,26</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>690 375,08</b>	<b>555 114,96</b>	<b>8 698,65</b>	<b>126 561,47</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 558 313,08</b>	<b>1 570 901,70</b>	<b>280 977,58</b>	<b>706 433,80</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	6 791,00	6 791,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	456 894,68	456 894,68		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>463 685,68</b>	<b>463 685,68</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 021 998,76</b>	<b>2 034 587,38</b>	<b>280 977,58</b>	<b>706 433,80</b>
	<b>Pour information</b>	(2) 384 441,21			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	308 000,00	23 416,50	78 225,15	206 358,35
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	9 860,38	0,00	-9 860,38
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	5 685,40	0,00	-5 685,40
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>808 000,00</b>	<b>538 962,28</b>	<b>78 225,15</b>	<b>190 812,57</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	98 971,80	32 457,00	0,00	66 514,80
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	495 726,29	495 726,29	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	1 500,00	0,00	3 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	18 952,00	0,00	0,00	18 952,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>618 650,09</b>	<b>529 683,29</b>	<b>0,00</b>	<b>88 966,80</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>690 375,08</b>	<b>625 666,03</b>	<b>9 910,65</b>	<b>54 798,40</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 117 025,17</b>	<b>1 694 311,60</b>	<b>88 135,80</b>	<b>334 577,77</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	613 764,05			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	218 756,07	218 755,52		0,55
041	Opérations patrimoniales (1)	456 894,68	456 894,68		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 289 414,80</b>	<b>675 650,20</b>		<b>613 764,60</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 406 439,97</b>	<b>2 369 961,80</b>	<b>88 135,80</b>	<b>948 342,37</b>

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	392 162,00		392 162,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	547 013,75		547 013,75
014	Atténuations de produits	4 017 239,09		4 017 239,09
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 517 420,38		1 517 420,38
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	68 937,35	0,00	68 937,35
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	218 755,52	218 755,52
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>6 542 772,57</b>	<b>218 755,52</b>	<b>6 761 528,09</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	6 791,00	6 791,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	374 639,74	0,00	374 639,74
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	72 836,43	1 161,84	73 998,27
204	Subventions d'équipement versées	367 724,89	91 309,84	459 034,73
21	Immobilisations corporelles (6)	194 900,28	364 423,00	559 323,28
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	5 685,40	0,00	5 685,40
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	555 114,96	0,00	555 114,96
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>1 570 901,70</b>	<b>463 685,68</b>	<b>2 034 587,38</b>
<b>Pour information</b>				<b>384 441,21</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				<b>384 441,21</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	4 712,52		4 712,52
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	337 492,23		337 492,23
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 524 525,10		5 524 525,10
74	Dotations et participations	1 328 309,45		1 328 309,45
75	Autres produits de gestion courante	25 681,02	0,00	25 681,02
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	20 283,14	6 791,00	27 074,14
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>7 241 003,46</b>	<b>6 791,00</b>	<b>7 247 794,46</b>
<b>Pour information</b>				<b>755 487,77</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>755 487,77</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	32 457,00	0,00	32 457,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	495 726,29		495 726,29
13	Subventions d'investissement	23 416,50	454 799,96	478 216,46
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	501 500,00	0,00	501 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	2 094,72	2 094,72
204	Subventions d'équipement versées	9 860,38	0,00	9 860,38
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	5 685,40	0,00	5 685,40
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		204 088,84	204 088,84
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	625 666,03	0,00	625 666,03
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		14 666,68	14 666,68
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>1 694 311,60</b>	<b>675 650,20</b>	<b>2 369 961,80</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>461 009,00</b>	<b>325 902,35</b>	<b>66 259,65</b>	<b>0,00</b>	<b>68 847,00</b>
605	Achats matériel, équipements et travaux	0,00	2 402,25	0,00	0,00	-2 402,25
60611	Eau et assainissement	6 500,00	5 131,57	707,40	0,00	661,03
60612	Energie - Electricité	57 350,00	35 126,44	2 300,00	0,00	19 923,56
60621	Combustibles	8 300,00	5 707,73	0,00	0,00	2 592,27
60622	Carburants	3 250,00	3 376,05	0,00	0,00	-126,05
60631	Fournitures d'entretien	1 050,00	613,59	0,00	0,00	436,41
60632	Fournitures de petit équipement	37 300,00	34 825,47	212,89	0,00	2 261,64
60636	Vêtements de travail	800,00	855,67	0,00	0,00	-55,67
6064	Fournitures administratives	4 860,00	3 974,18	217,34	0,00	668,48
6068	Autres matières et fournitures	100,00	17,34	0,00	0,00	82,66
6135	Locations mobilières	17 441,00	18 066,85	0,00	0,00	-625,85
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	8 900,00	1 640,45	4 080,00	0,00	3 179,55
615231	Entretien, réparations voiries	19 600,00	20 182,90	0,00	0,00	-582,90
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	106,20	0,00	0,00	-106,20
61551	Entretien matériel roulant	1 800,00	1 895,12	0,00	0,00	-95,12
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 700,00	8 613,16	0,00	0,00	-1 913,16
6156	Maintenance	32 470,00	21 018,55	9 310,50	0,00	2 140,95
6161	Multirisques	4 107,00	0,00	0,00	0,00	4 107,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	4 035,61	0,00	0,00	-4 035,61
6182	Documentation générale et technique	450,00	330,43	0,00	0,00	119,57
6184	Versements à des organismes de formation	2 198,00	1 027,40	0,00	0,00	1 170,60
6188	Autres frais divers	0,00	181,31	0,00	0,00	-181,31
6226	Honoraires	3 000,00	4 292,00	0,00	0,00	-1 292,00
6228	Divers	3 600,00	224,80	0,00	0,00	3 375,20
6231	Annonces et insertions	1 500,00	83,41	0,00	0,00	1 416,59
6232	Fêtes et cérémonies	2 050,00	1 882,08	0,00	0,00	167,92
6237	Publications	4 600,00	4 374,00	0,00	0,00	226,00
6238	Divers	400,00	687,80	0,00	0,00	-287,80
6247	Transports collectifs	60 800,00	25 238,45	0,00	0,00	35 561,55
6251	Voyages et déplacements	3 097,00	787,66	0,00	0,00	2 309,34
6257	Réceptions	4 700,00	724,10	900,00	0,00	3 075,90
6261	Frais d'affranchissement	9 360,00	6 264,79	0,00	0,00	3 095,21
6262	Frais de télécommunications	8 620,00	7 443,29	0,00	0,00	1 176,71
627	Services bancaires et assimilés	1 600,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	34 763,00	42 956,69	6 602,14	0,00	-14 795,83
6283	Frais de nettoyage des locaux	8 100,00	2 414,71	0,00	0,00	5 685,29
6284	Redevances pour services rendus	3 900,00	2 070,25	4 077,45	0,00	-2 247,70
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	72 130,00	48 498,87	27 715,00	0,00	-4 083,87
62878	Remb. frais à d'autres organismes	6 438,00	705,18	10 136,93	0,00	-4 404,11
6288	Autres services extérieurs	16 275,00	3 480,00	0,00	0,00	12 795,00
63512	Taxes foncières	2 900,00	3 046,00	0,00	0,00	-146,00
<b>012</b>	<b>Chargés de personnel, frais assimilés</b>	<b>569 214,00</b>	<b>547 013,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 200,25</b>
6218	Autre personnel extérieur	29 143,00	29 906,33	0,00	0,00	-763,33
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 620,00	1 500,71	0,00	0,00	119,29
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 869,00	6 894,70	0,00	0,00	974,30
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	980,00	987,37	0,00	0,00	-7,37
64111	Rémunération principale titulaires	182 233,00	181 055,88	0,00	0,00	1 177,12
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	6 070,00	5 316,83	0,00	0,00	753,17
64118	Autres indemnités titulaires	59 380,00	55 437,63	0,00	0,00	3 942,37
64131	Rémunérations non tit.	113 171,00	99 284,13	0,00	0,00	13 886,87
64138	Autres indemnités non tit.	12 895,00	11 657,14	0,00	0,00	1 237,86
64168	Autres emplois d'insertion	6 160,00	7 697,30	0,00	0,00	-1 537,30
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	4 270,47	0,00	0,00	-4 270,47
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	66 395,00	61 529,83	0,00	0,00	4 865,17
6453	Cotisations aux caisses de retraites	65 451,00	63 533,11	0,00	0,00	1 917,89
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 382,00	4 701,40	0,00	0,00	680,60
6455	Cotisations pour assurance du personnel	6 445,00	7 743,10	0,00	0,00	-1 298,10
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	880,00	274,87	0,00	0,00	605,13
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	59,78	0,00	0,00	-59,78
6474	Versement aux autres œuvres sociales	2 756,00	2 897,34	0,00	0,00	-141,34
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 684,00	1 682,21	0,00	0,00	1,79
6488	Autres charges	700,00	583,62	0,00	0,00	116,38
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>4 063 149,00</b>	<b>4 017 239,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 909,91</b>
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	274,00	2 151,48	0,00	0,00	-1 877,48
739211	Attributions de compensation	3 768 329,00	3 768 329,00	0,00	0,00	0,00
739221	FNGIR	84 546,00	84 546,00	0,00	0,00	0,00

**CDC AVALLON VEZELAY MORVAN - Budget général - CA - 2020**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	60 000,00	55 449,00	0,00	0,00	4 551,00
7398	Reverst., restitut <sup>e</sup> et prélèvt divers	150 000,00	106 763,61	0,00	0,00	43 236,39
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 720 400,00</b>	<b>980 491,31</b>	<b>536 929,07</b>	<b>0,00</b>	<b>202 979,62</b>
6521	Déficit budgets annexes administratifs	768 756,00	603 305,49	0,00	0,00	165 450,51
6531	Indemnités	65 414,00	65 465,53	0,00	0,00	-51,53
6532	Frais de mission	2 000,00	-1 062,26	1 062,26	0,00	2 000,00
6533	Cotisations de retraite	2 770,00	2 705,34	0,00	0,00	64,66
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	8 900,00	8 885,03	0,00	0,00	14,97
6535	Formation	3 000,00	2 940,00	0,00	0,00	60,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	350,00	122,53	0,00	0,00	227,47
6558	Autres contributions obligatoires	151 044,00	115 949,94	0,00	0,00	35 094,06
65732	Subv. fonct. Régions	9 476,00	0,00	0,00	0,00	9 476,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	465 791,00	-70 077,08	525 866,81	0,00	10 001,27
657358	Subv. fonct. Autres groupements	0,00	0,00	10 000,00	0,00	-10 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	200 000,00	203 916,00	0,00	0,00	-3 916,00
6574	Subv. fonct. Associat <sup>e</sup> , personnes privée	41 899,00	47 368,73	0,00	0,00	-5 469,73
65888	Autres	1 000,00	972,06	0,00	0,00	27,94
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>6 813 772,00</b>	<b>5 870 646,50</b>	<b>603 188,72</b>	<b>0,00</b>	<b>339 936,78</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>76 238,00</b>	<b>43 286,35</b>	<b>25 651,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 300,65</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	62 098,00	59 810,39	0,00	0,00	2 287,61
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	7 640,00	-16 892,21	25 651,00	0,00	-1 118,79
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	6 500,00	368,17	0,00	0,00	6 131,83
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>208 185,65</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>7 098 195,65</b>	<b>5 913 932,85</b>	<b>628 839,72</b>	<b>0,00</b>	<b>555 423,08</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>613 764,05</b>	<b>0,00</b>			<b>613 764,05</b>
<b>042</b>	<b>Opérat<sup>e</sup> ordre transfert entre sections (4) (5) (6)</b>	<b>218 756,07</b>	<b>218 755,52</b>			<b>0,55</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	204 089,07	204 088,84			0,23
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	14 667,00	14 666,68			0,32
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>832 520,12</b>	<b>218 755,52</b>			<b>613 764,60</b>
<b>043</b>	<b>Opérat<sup>e</sup> ordre intérieur de la section (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>832 520,12</b>	<b>218 755,52</b>			<b>613 764,60</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>7 930 715,77</b>	<b>6 132 688,37</b>	<b>628 839,72</b>	<b>0,00</b>	<b>1 169 187,68</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	25 651,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	16 892,21
= Différence ICNE N – ICNE N-1	8 758,79

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	4 001,00	4 712,52	0,00	0,00	-711,52
6419	Remboursements rémunérations personnel	4 001,00	4 712,52	0,00	0,00	-711,52
70	Produits services, domaine et ventes div	271 647,00	260 021,19	77 471,04	0,00	-65 845,23
70328	Autres droits stationnement et location	29 300,00	30 583,58	0,00	0,00	-1 283,58
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	2 471,04	0,00	-2 471,04
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	600,00	5 137,50	0,00	0,00	-4 537,50
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	38 312,00	36 167,83	0,00	0,00	2 144,17
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	122 800,00	120 409,01	0,00	0,00	2 390,99
70875	Remb. frais par les communes du GFP	80 260,00	67 347,51	75 000,00	0,00	-62 087,51
70878	Remb. frais par d'autres redevables	375,00	375,76	0,00	0,00	-0,76
73	Impôts et taxes	5 567 852,00	5 524 525,10	0,00	0,00	43 326,90
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 561 673,00	3 597 025,00	0,00	0,00	-35 352,00
73112	Cotisation sur la VAE	1 160 296,00	1 168 910,00	0,00	0,00	-8 614,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	265 201,00	260 854,00	0,00	0,00	4 347,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	285 445,00	301 402,00	0,00	0,00	-15 957,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	60 000,00	3 961,00	0,00	0,00	56 039,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	50 000,00	42 434,00	0,00	0,00	7 566,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	35 237,00	39 928,00	0,00	0,00	-4 691,00
7362	Taxes de séjour	150 000,00	110 011,10	0,00	0,00	39 988,90
74	Dotations et participations	1 282 906,00	1 328 309,45	0,00	0,00	-45 403,45
74124	Dotation d'intercommunalité	308 823,00	302 757,00	0,00	0,00	6 066,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	754 255,00	771 306,00	0,00	0,00	-17 051,00
744	FCTVA	5 495,00	2 358,00	0,00	0,00	3 137,00
7461	DGD	0,00	8 062,00	0,00	0,00	-8 062,00
74711	Participat° Etat emploi jeunes	50 518,00	0,00	0,00	0,00	50 518,00
74718	Autres participations Etat	20 283,00	108 230,56	0,00	0,00	-87 947,56
7472	Participat° Régions	40 000,00	3 964,89	0,00	0,00	36 035,11
7478	Participat° Autres organismes	50 532,00	61 034,00	0,00	0,00	-10 502,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	13 000,00	14 080,00	0,00	0,00	-1 080,00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	27 000,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	33 563,00	0,00	0,00	-33 563,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	283,00	0,00	0,00	-283,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	13 000,00	22 671,00	0,00	0,00	-9 671,00
75	Autres produits de gestion courante	21 751,00	25 681,02	0,00	0,00	-3 930,02
752	Revenus des immeubles	21 751,00	25 679,44	0,00	0,00	-3 928,44
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1,58	0,00	0,00	-1,58
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>7 148 157,00</b>	<b>7 143 249,28</b>	<b>77 471,04</b>	<b>0,00</b>	<b>-72 563,32</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	20 280,00	20 283,14	0,00	0,00	-3,14
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	20 280,00	20 283,14	0,00	0,00	-3,14
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>7 168 437,00</b>	<b>7 163 532,42</b>	<b>77 471,04</b>	<b>0,00</b>	<b>-72 566,46</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	6 791,00	6 791,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	6 791,00	6 791,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>6 791,00</b>	<b>6 791,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>7 175 228,00</b>	<b>7 170 323,42</b>	<b>77 471,04</b>	<b>0,00</b>	<b>-72 566,46</b>
Pour information		755 487,77				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>					<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>					<b>B1</b>
<b>Chap/ art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Mandats émis</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés</b>
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>125 624,00</b>	<b>72 836,43</b>	<b>16 088,70</b>	<b>36 698,87</b>
202	Frais réalisat° documents urbanisme	83 124,00	37 465,97	7 256,10	38 401,93
2031	Frais d'études	39 000,00	31 941,46	8 832,60	-1 774,06
2051	Concessions, droits similaires	3 500,00	3 429,00	0,00	71,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (sauf opérations)</b>	<b>779 672,00</b>	<b>367 724,89</b>	<b>219 000,00</b>	<b>192 947,11</b>
204123	Subv.Régions : Projet infrastructure	9 476,00	0,00	0,00	9 476,00
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	39 000,00	30 000,00	9 000,00	0,00
204133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	161 925,00	0,00	0,00	161 925,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	500 000,00	300 000,00	200 000,00	0,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	39 271,00	27 724,89	0,00	11 546,11
20422	Privé : Bâtiments, installations	30 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (sauf opérations)</b>	<b>549 764,00</b>	<b>194 900,28</b>	<b>18 238,23</b>	<b>336 625,49</b>
2111	Terrains nus	0,00	866,88	0,00	-866,88
2128	Autres agencements et aménagements	6 600,00	0,00	0,00	6 600,00
21318	Autres bâtiments publics	51 600,00	29 081,51	14 125,24	8 393,25
2151	Réseaux de voirie	441 600,00	127 269,37	0,00	314 330,63
21538	Autres réseaux	15 400,00	15 380,34	0,00	19,66
21578	Autre matériel et outillage de voirie	3 000,00	2 073,83	0,00	926,17
2183	Matériel de bureau et informatique	25 164,00	18 184,14	1 283,47	5 696,39
2184	Mobilier	1 500,00	0,00	2 331,15	-831,15
2188	Autres immobilisations corporelles	4 900,00	2 044,21	498,37	2 357,42
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf opérations)</b>	<b>5 686,00</b>	<b>5 685,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,60</b>
238	Avances versées commandes immo. incorp.	5 686,00	5 685,40	0,00	0,60
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 460 746,00</b>	<b>641 147,00</b>	<b>253 326,93</b>	<b>566 272,07</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>388 240,00</b>	<b>374 639,74</b>	<b>0,00</b>	<b>13 600,26</b>
1641	Emprunts en euros	223 240,00	213 239,74	0,00	10 000,26
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	1 400,00	0,00	3 600,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	160 000,00	0,00	-160 000,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>18 952,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 952,00</b>	<b>0,00</b>
27632	Créance Régions	18 952,00	0,00	18 952,00	0,00
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>407 192,00</b>	<b>374 639,74</b>	<b>18 952,00</b>	<b>13 600,26</b>
458101	COMMUNE ANNAY LA COTE (3)	36 875,00	36 486,00	123,40	265,60
458103	COMMUNE ASNIERES SOUS BOIS (3)	20 120,00	19 146,36	912,77	60,87
458104	COMMUNE ASQUINS (3)	1 684,30	0,00	237,81	1 446,49
458105	COMMUNE ETAULES (3)	36 500,00	36 384,12	0,00	115,88
458109	COMMUNE MAGNY (3)	150,00	0,00	0,00	150,00
4581101	REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE FRT (3)	113 712,00	0,00	0,00	113 712,00
458113	COMMUNE SERMIZELLES (3)	23 140,00	22 748,32	0,00	391,68
458114	COMMUNE THAROT (3)	17 000,00	16 635,00	0,00	365,00
458115	COMMUNE THORY (3)	19 905,00	16 662,55	2 902,46	339,99
458116	COMMUNE VAULT DE LUGNY (3)	250,00	0,00	245,53	4,47
458118	COMMUNE CHASTELLUX SUR CURE (3)	31 055,00	31 050,53	0,00	4,47
458119	Commune CHATEL CENSOIR (3)	21 415,00	21 410,12	0,00	4,88
458120	COMMUNE CUSSY LES FORGES (3)	7 230,00	7 014,90	205,42	9,68
458121	COMMUNE DOMECY SUR LE VAULT (3)	250,00	0,00	0,00	250,00
458124	COMMUNE FONTENAY PRES VEZELAY (3)	40 795,00	35 951,47	1 034,35	3 809,18
458125	COMMUNE GIROLLES (3)	7 160,00	7 157,64	0,00	2,36
458126	COMMUNE GIVRY (3)	34 195,00	34 190,22	0,00	4,78
458127	COMMUNE ISLAND (3)	38 500,00	38 208,41	0,00	291,59
458129	COMMUNE LUCY LE BOIS (3)	15 490,00	14 845,50	480,18	164,32
458130	COMMUNE MENADES (3)	31 090,00	31 086,00	0,00	4,00
458132	COMMUNE PIERRE PERTHUIS (3)	300,00	288,00	0,00	12,00
458133	COMMUNE PROVENCY (3)	6 772,00	6 771,13	0,00	0,87
458134	COMMUNE DE QUARRE LES TOMBES (3)	10 730,00	8 685,95	2 039,11	4,94

**CDC AVALLON VEZELAY MORVAN - Budget général - CA - 2020**

<b>Chap/ art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Mandats émis</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés</b>
458135	COMMUNE BLANNAY (3)	11 850,00	11 845,80	0,00	4,20
458136	COMMUNE SAINT BRANCHER (3)	49 000,00	48 540,95	0,00	459,05
458137	COMMUNE SAINT GERMAIN DES CHAMPS (3)	36 170,00	35 648,60	517,62	3,78
458138	COMMUNE SAINT LEGER VAUBAN (3)	40 773,82	38 005,38	0,00	2 768,44
458139	COMMUNE SAINT MORE (3)	1 103,35	543,00	0,00	560,35
458144	COMMUNE VEZELAY (3)	36 909,61	35 809,01	0,00	1 100,60
458145	COMMUNE VOUTENAY SUR CURE (3)	250,00	0,00	0,00	250,00
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>690 375,08</b>	<b>555 114,96</b>	<b>8 698,65</b>	<b>126 561,47</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>2 558 313,08</b>	<b>1 570 901,70</b>	<b>280 977,58</b>	<b>706 433,80</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</b>	<b>6 791,00</b>	<b>6 791,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (5)</b>	<b>6 791,00</b>	<b>6 791,00</b>		<b>0,00</b>
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	3 215,00	3 215,00		0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	1 929,00	1 929,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	1 647,00	1 647,00		0,00
	<b>Charges transférées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (7)</b>	<b>456 894,68</b>	<b>456 894,68</b>		<b>0,00</b>
202	Frais réalisat° documents urbanisme	1 161,84	1 161,84		0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	91 309,84	91 309,84		0,00
21318	Autres bâtiments publics	932,88	0,00		932,88
2151	Réseaux de voirie	0,00	932,88		-932,88
21538	Autres réseaux	363 490,12	363 490,12		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>463 685,68</b>	<b>463 685,68</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>3 021 998,76</b>	<b>2 034 587,38</b>	<b>280 977,58</b>	<b>706 433,80</b>
<b>Pour information</b>		<b>384 441,21</b>			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	308 000,00	23 416,50	78 225,15	206 358,35
1341	D.E.T.R. non transférable	308 000,00	23 416,50	78 225,15	206 358,35
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	9 860,38	0,00	-9 860,38
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	4 500,00	0,00	-4 500,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	0,00	5 360,38	0,00	-5 360,38
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	5 685,40	0,00	-5 685,40
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	5 685,40	0,00	-5 685,40
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>808 000,00</b>	<b>538 962,28</b>	<b>78 225,15</b>	<b>190 812,57</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	594 698,09	528 183,29	0,00	66 514,80
10222	FCTVA	98 971,80	32 457,00	0,00	66 514,80
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	495 726,29	495 726,29	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	1 500,00	0,00	3 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	18 952,00	0,00	0,00	18 952,00
27632	Créance Régions	18 952,00	0,00	0,00	18 952,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>618 650,09</b>	<b>529 683,29</b>	<b>0,00</b>	<b>88 966,80</b>
458201	COMMUNE ANNAY LA COTE (2)	36 875,00	36 486,00	123,40	265,60
458203	COMMUNE ASNIERES SOUS BOIS (2)	20 120,00	19 146,36	912,77	60,87
458204	COMMUNE ASQUINS (2)	1 684,30	0,00	237,81	1 446,49
458205	COMMUNE ETAULES (2)	36 500,00	36 384,12	0,00	115,88
458209	COMMUNE MAGNY (2)	150,00	0,00	0,00	150,00
4582101	REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE FRT (2)	113 712,00	66 332,00	0,00	47 380,00
458213	COMMUNE SERMIZELLES (2)	23 140,00	22 748,32	0,00	391,68
458214	COMMUNE THAROT (2)	17 000,00	16 635,00	0,00	365,00
458215	COMMUNE THORY (2)	19 905,00	16 662,55	2 902,46	339,99
458216	COMMUNE VAULT DE LUGNY (2)	250,00	0,00	245,53	4,47
458218	COMMUNE CHASTELLUX SUR CURE (2)	31 055,00	29 838,53	1 212,00	4,47
458219	Commune CHATEL CENSOIR (2)	21 415,00	21 410,12	0,00	4,88
458220	COMMUNE CUSSY LES FORGES (2)	7 230,00	7 015,54	205,42	9,04
458221	COMMUNE DOMECEY SUR LE VAULT (2)	250,00	0,00	0,00	250,00
458224	COMMUNE FONTENAY PRES VEZELAY (2)	40 795,00	35 951,47	1 034,35	3 809,18
458225	COMMUNE GIROLLES (2)	7 160,00	7 157,64	0,00	2,36
458226	COMMUNE GIVRY (2)	34 195,00	34 190,22	0,00	4,78
458227	COMMUNE ISLAND (2)	38 500,00	38 208,41	0,00	291,59
458229	COMMUNE LUCY LE BOIS (2)	15 490,00	14 845,50	480,18	164,32
458230	COMMUNE MENADES (2)	31 090,00	31 086,00	0,00	4,00
458232	COMMUNE PIERRE PERTHUIS (2)	300,00	288,00	0,00	12,00
458233	COMMUNE PROVENCY (2)	6 772,00	6 771,13	0,00	0,87
458234	COMMUNE DE QUARRE LES TOMBES (2)	10 730,00	8 685,95	2 039,11	4,94
458235	COMMUNE BLANNAY (2)	11 850,00	11 845,80	0,00	4,20
458236	COMMUNE SAINT BRANCHER (2)	49 000,00	48 657,59	0,00	342,41
458237	COMMUNE SAINT GERMAIN DES CHAMPS (2)	36 170,00	38 318,20	517,62	-2 665,82
458238	COMMUNE SAINT LEGER VAUBAN (2)	40 773,82	40 649,54	0,00	124,28
458239	COMMUNE SAINT MORE (2)	1 103,35	543,00	0,00	560,35
458244	COMMUNE VEZELAY (2)	36 909,61	35 809,04	0,00	1 100,57
458245	COMMUNE VOUTENAY SUR CURE (2)	250,00	0,00	0,00	250,00
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>690 375,08</b>	<b>625 666,03</b>	<b>9 910,65</b>	<b>54 798,40</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>2 117 025,17</b>	<b>1 694 311,60</b>	<b>88 135,80</b>	<b>334 577,77</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement.	613 764,05			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	218 756,07	218 755,52		0,55

**CDC AVALLON VEZELAY MORVAN - Budget général - CA - 2020**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
2802	Frais liés à la réalisation des document	617,00	619,00		-2,00
28031	Frais d'études	26 399,07	26 399,07		-0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	117 881,00	0,00		117 881,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	0,00	40 957,27		-40 957,27
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	62 451,41		-62 451,41
28041582	GFP : Bâtiments, installations	0,00	3 665,00		-3 665,00
28041583	GFP : Projet infrastructure	0,00	5 808,00		-5 808,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	20 000,00	25 000,00		-5 000,00
28051	Concessions et droits similaires	7 968,00	7 968,00		0,00
28128	Autres aménagements de terrains	1 318,00	1 318,00		0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	47,83		-47,83
28138	Autres constructions	48,00	0,00		48,00
28152	Installations de voirie	79,00	76,00		3,00
281538	Autres réseaux	192,00	191,80		0,20
281578	Autre matériel et outillage de voirie	4 330,00	4 329,62		0,38
28158	Autres installat*, matériel et outillage	8 067,00	8 066,56		0,44
281758	Autres installat*, matériel (m. à dispo)	452,00	452,00		0,00
281783	Matériel bureau et info. (m. à dispo)	358,00	358,30		-0,30
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	63,00	62,79		0,21
28182	Matériel de transport	4 630,00	4 630,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	5 445,00	5 444,58		0,42
28184	Mobilier	0,00	360,47		-360,47
28188	Autres immo. corporelles	6 242,00	5 883,14		358,86
4817	Pénalités de renégociation de la dette	14 667,00	14 666,68		0,32
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>832 520,12</b>	<b>218 755,52</b>		<b>613 764,60</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (5)</b>	<b>456 894,68</b>	<b>456 894,68</b>		<b>0,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	325 628,18	325 628,18		0,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	129 171,78	129 171,78		0,00
2031	Frais d'études	2 094,72	2 094,72		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 289 414,80</b>	<b>675 650,20</b>		<b>613 764,60</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>3 406 439,97</b>	<b>2 369 961,80</b>	<b>88 135,80</b>	<b>948 342,37</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

## IV – ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPTI (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		8,00	0,00	8,00	4,90	1,00	5,90
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	2,00	0,00	2,00	1,90	0,00	1,90
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Territorial	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 1° cl.	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		5,00	0,57	5,57	3,00	2,57	5,57
Adjoint technique	C	2,00	0,57	2,57	2,00	0,57	2,57
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Technicien ppal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		13,00	0,57	13,57	7,90	3,57	11,47

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Efficacité physiques \* quotité de temps de travail \* périodes d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>IV</b>	<b>C1.1</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint technique	C	TECH	350	0,00	A	CDD
Rédacteur principal 1° cl.	B	ADM	573	0,00	A	CDD
Technicien	B	TECH	478	0,00	A	CDD
Technicien	B	TECH	478	0,00	A	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 36 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

3-5 : article 37

110 : article 47

110-1 : collaborateurs directs sur emplois fonctionnels

110-2 : collaborateurs de groupes de cabinets.

110-3 : collaborateurs de groupes d'étus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

IV  
A2.2

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Périodicité des remboursements (6)		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					4 518 396,13									
1641 Emprunts en euros (total)					4 518 396,13									
08710681	BANQUE POPULAIRE BFC	23/10/2015		14/03/2016	350 000,00	F		2,030	2,017		T	X Echéance constante		A-1
092224166	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	01/01/2017		25/02/2017	494 081,53	F		3,670	4,198		A	X Echéance constante		A-1
0959647	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	21/09/2017		25/03/2018	280 000,00	F		0,840	0,845		T	X Echéance constante		A-1
5737086	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	17/05/2019		25/06/2020	1 000 000,00	F		1,540	1,540		A	C		A-1
5737213	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	17/07/2019		25/03/2021	500 000,00	V		0,740	0,738		S	P		A-1
9447185	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	01/10/2014		25/12/2014	306 000,00	V		2,300	2,026		T	X Echéance progressive		A-1
9497123	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	20/01/2015		25/05/2015	348 696,00	F		1,790	1,739		T	C		A-1
9783621	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	25/09/2016		25/03/2017	851 788,89	F		1,220	1,513		S	X Echéance constante		A-1
9805739	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	31/12/2016		25/01/2017	387 851,71	F		1,750	1,810		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

CDC AVALLON VEZELAY MORVAN - Budget général - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								
82					0,00	F		0,000	0,000	X	XX	O	A-1
AGV		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000	X	XX	O	A-1
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					<b>0,00</b>								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>								
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
<b>Total général</b>					<b>4 518 398,13</b>								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		3 689 396,75				213 239,74	59 810,39	0,00	25 651,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 689 396,75				213 239,74	59 810,39	0,00	25 651,00	
08710681		0,00	A-1	275 307,67	15,00			15 549,48	5 786,52	0,00	283,91	
092224166		0,00	A-1	377 335,13	9,17			30 782,98	14 977,93	0,00	11 770,97	
0959647		0,00	A-1	198 452,89	7,00			27 410,78	1 811,06	0,00	27,78	
5737086		0,00	A-1	960 000,00	23,50			40 000,00	15 400,00	0,00	7 638,40	
5737213		0,00	A-1	500 000,00	24,75			0,00	0,00	0,00	2 353,36	
8447185		0,00	A-1	207 089,77	10,75			16 793,62	4 123,86	0,00	62,13	
9497123		0,00	A-1	179 491,24	9,17			19 404,48	3 429,98	0,00	321,29	
9793621		0,00	A-1	697 575,44	15,75			39 254,48	8 669,96	0,00	2 269,45	
9805739		0,00	A-1	294 144,61	10,83			24 043,92	5 411,08	0,00	943,71	
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
82		0,00	A-1	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
AGV		0,00	A-1	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>1678 Autres emprunts et dettes (total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

CDC AVALLON VEZELAY MORVAN - Budget général - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>166 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>3 689 396,75</b>				<b>213 239,74</b>	<b>59 810,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 651,00</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**non défini - CDC AVALLON VEZELAY MORVAN (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget général (2)**

Numéro SIRET : 20003975800020

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE AVALLON

**M 14**

**Compte administratif**  
**voté par nature**

BUDGET : Budget annexe Parc d'activités (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 739 932,37	G	3 745 336,95
	Section d'investissement	B	3 738 611,52	H	3 733 206,94

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	1 242,85 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 242,85 (si excédent)

+		+		
TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	7 479 786,74	= G+H+I+J	7 479 786,74

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 741 175,22	= G+H+K	3 745 336,95
	Section d'investissement	= B+D+F	3 738 611,52	= H+J+L	3 734 449,79
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	7 479 786,74	= G+H+I+J+K+L	7 479 786,74

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général	0,00			
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00			
014	Atténuations de produits	0,00			
65	Autres charges de gestion courante	0,00			
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00			
66	Charges financières	0,00			
67	Charges exceptionnelles	0,00			
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)	0,00			0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00			0,00
13	Subventions d'investissement	0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00			0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00			0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00			0,00

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	145 240,00	141 628,06	2 545,00	0,00	1 066,94
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>145 240,00</b>	<b>141 628,06</b>	<b>2 545,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 066,94</b>
66	Charges financières	22 554,00	22 552,37	0,00	0,00	1,63
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>167 794,00</b>	<b>164 180,43</b>	<b>2 545,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 068,57</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	4 162,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	3 573 206,94	3 573 206,94			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 577 368,94</b>	<b>3 573 206,94</b>			<b>4 162,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 745 162,94</b>	<b>3 737 387,37</b>	<b>2 545,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 230,57</b>
<b>Pour information</b>		(3) 1 242,85				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	684,53	0,00	0,00	-684,53
75	Autres produits de gestion courante	168 316,85	166 563,48	0,00	0,00	1 753,37
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>168 316,85</b>	<b>167 248,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 068,84</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	4 882,00	750,00	4 132,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>173 198,85</b>	<b>167 998,01</b>	<b>4 132,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 068,84</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	3 573 206,94	3 573 206,94			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 573 206,94</b>	<b>3 573 206,94</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 746 405,79</b>	<b>3 741 204,95</b>	<b>4 132,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 068,84</b>
<b>Pour information</b>		(3) 0,00				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	165 404,85	165 404,58	0,00	0,27
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>165 404,85</b>	<b>165 404,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,27</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>165 404,85</b>	<b>165 404,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,27</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	3 573 206,94	3 573 206,94		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>3 573 206,94</b>	<b>3 573 206,94</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 738 611,79</b>	<b>3 738 611,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,27</b>
	<b>Pour information</b>	(2) 0,00			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	160 000,00	160 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>160 000,00</b>	<b>160 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>160 000,00</b>	<b>160 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	4 162,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	3 573 206,94	3 573 206,94		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>3 577 368,94</b>	<b>3 573 206,94</b>		<b>4 162,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 737 368,94</b>	<b>3 733 206,94</b>	<b>0,00</b>	<b>4 162,00</b>

**CDC AVALLON VEZELAY MORVAN - Budget annexe Parc d'activités - CA - 2020**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>Pour information</b>	(2) 1 242,85			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**non défini - CDC AVALLON VEZELAY MORVAN (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget général (2)**

Numéro SIRET : 20003975800053

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE AVALLON

**M 14**

**Compte administratif**  
**voté par nature**

BUDGET : Budget annexe ZAE (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	24 693,30	G	24 693,30
	Section d'investissement	B	24 660,30	H	24 660,30

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	5 320,24 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	5 320,24 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	54 673,84	= G+H+I+J	54 673,84

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	24 693,30	= G+H+K	30 013,54
	Section d'investissement	= B+D+F	29 980,54	= H+J+L	24 660,30
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	54 673,84	= G+H+I+J+K+L	54 673,84

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	K
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	L
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	62,00	33,00	0,00	0,00	29,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>62,00</b>	<b>33,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>62,00</b>	<b>33,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	5 320,24				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	24 660,30	24 660,30			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>29 980,54</b>	<b>24 660,30</b>			<b>5 320,24</b>
<b>TOTAL</b>		<b>30 042,54</b>	<b>24 693,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 349,24</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	62,00	33,00	0,00	0,00	29,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>62,00</b>	<b>33,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>62,00</b>	<b>33,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	24 660,30	24 660,30			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>24 660,30</b>	<b>24 660,30</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>24 722,30</b>	<b>24 693,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29,00</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>5 320,24</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	24 660,30	24 660,30		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>24 660,30</b>	<b>24 660,30</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>24 660,30</b>	<b>24 660,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>5 320,24</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	5 320,24			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	24 660,30	24 660,30		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>29 980,54</b>	<b>24 660,30</b>		<b>5 320,24</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>29 980,54</b>	<b>24 660,30</b>	<b>0,00</b>	<b>5 320,24</b>

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**non défini - CDC AVALLON VEZELAY MORVAN (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget général (2)**

Numéro SIRET : 20003975800111

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE AVALLON

**M 14**

**Compte administratif**  
**voté par nature**

BUDGET : budget annexe ZAC DE BONJUAN-MAGNY (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	87 076,73	G	86 596,73
	Section d'investissement	B	86 596,73	H	86 596,73

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	89 996,72 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	86 596,73 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	260 270,19	= G+H+I+J	263 190,18

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	87 076,73	= G+I+K	176 593,45
	Section d'investissement	= B+D+F	173 193,46	= H+J+L	86 596,73
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	260 270,19	= G+H+I+J+K+L	263 190,18

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	K
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	L
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 399,99	480,00	0,00	0,00	2 919,99
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 399,99</b>	<b>480,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 919,99</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 399,99</b>	<b>480,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 919,99</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	86 596,73				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	86 596,73	86 596,73			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>173 193,46</b>	<b>86 596,73</b>			<b>86 596,73</b>
<b>TOTAL</b>		<b>176 593,45</b>	<b>87 076,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>89 516,72</b>
<b>Pour information</b>						
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		(3) 0,00				

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	86 596,73	86 596,73			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>86 596,73</b>	<b>86 596,73</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>86 596,73</b>	<b>86 596,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>						
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		(3) 89 996,72				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	86 596,73	86 596,73	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>86 596,73</b>	<b>86 596,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>86 596,73</b>	<b>86 596,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Pour information</b>	(2) 86 596,73	0,00	0,00	0,00
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	86 596,73	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	86 596,73	86 596,73	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>173 193,46</b>	<b>86 596,73</b>	<b>0,00</b>	<b>86 596,73</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>173 193,46</b>	<b>86 596,73</b>	<b>0,00</b>	<b>86 596,73</b>

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET</b> <b>20003975800087</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>non défini CDC AVALLOU VEZELAY MORVAN</b>
--	---

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE AVALLOU

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 4 (1)

<b>Compte administratif</b>
-----------------------------

BUDGET : Gestion des déchets ménagers (2)

**ANNEE 2020**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section d'exploitation	A 2 383 904,96	G 2 515 022,17	G-A	131 117,21
	Section d'investissement	B 193 060,65	H 330 275,56	H-B	137 214,91

		+			
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 52 784,45 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		P= A+B+C+D 2 576 965,61	Q= G+H+I+J 2 898 082,18	=Q-P	321 116,57

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)</b>	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 39 000,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 39 000,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	= A+C+E 2 383 904,96	= G+H+K 2 515 022,17	131 117,21	
	Section d'investissement	= B+D+F 232 060,65	= H+J+L 383 060,01	150 999,36	
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 2 615 965,61	= G+H+I+J+K+L 2 898 082,18	282 116,57	

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 39 000,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

**CDC AVALLON VEZELAY MORVAN - Gestion des déchets ménagers - CA - 2020**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses engagées non mandatées</b>	<b>Titres restant à émettre</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	39 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 115 515,19	1 923 562,17	30 304,07	0,00	161 648,95
012	Charges de personnel, frais assimilés	291 200,00	288 357,54	0,00	0,00	2 842,46
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	18 003,64	3 191,55	14 809,00	0,00	3,09
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 424 718,83</b>	<b>2 215 111,26</b>	<b>45 113,07</b>	<b>0,00</b>	<b>164 494,50</b>
66	Charges financières	5 425,00	5 424,38	0,00	0,00	0,62
67	Charges exceptionnelles	11 000,00	8 752,20	0,00	0,00	2 247,80
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfécies et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>2 441 143,83</b>	<b>2 229 287,84</b>	<b>45 113,07</b>	<b>0,00</b>	<b>166 742,92</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	42 214,17				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	111 196,00	109 504,05			1 691,95
043	Opérat* ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>153 410,17</b>	<b>109 504,05</b>			<b>43 906,12</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 594 554,00</b>	<b>2 338 791,89</b>	<b>45 113,07</b>	<b>0,00</b>	<b>210 649,04</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>						

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	10 000,00	14 729,20	0,00	0,00	-4 729,20
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 090 987,00	2 130 902,44	12 882,32	0,00	-52 797,76
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	456 392,00	316 787,75	1 000,00	0,00	138 604,25
75	Autres produits de gestion courante	0,00	2,25	0,00	0,00	-2,25
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 557 379,00</b>	<b>2 462 421,64</b>	<b>13 882,32</b>	<b>0,00</b>	<b>81 075,04</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 200,00	4 743,21	0,00	0,00	-1 543,21
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>2 560 579,00</b>	<b>2 467 164,85</b>	<b>13 882,32</b>	<b>0,00</b>	<b>79 531,83</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	33 975,00	33 975,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>33 975,00</b>	<b>33 975,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 594 554,00</b>	<b>2 501 139,85</b>	<b>13 882,32</b>	<b>0,00</b>	<b>79 531,83</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>				
<b>R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	8 292,00	0,00	11 708,00
21	Immobilisations corporelles	824 590,62	125 866,32	39 000,00	659 724,30
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>844 590,62</b>	<b>134 158,32</b>	<b>39 000,00</b>	<b>671 432,30</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 000,00	24 927,33	0,00	72,67
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>25 000,00</b>	<b>24 927,33</b>	<b>0,00</b>	<b>72,67</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>869 590,62</b>	<b>159 085,65</b>	<b>39 000,00</b>	<b>671 504,97</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	33 975,00	33 975,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>33 975,00</b>	<b>33 975,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>903 565,62</b>	<b>193 060,65</b>	<b>39 000,00</b>	<b>671 504,97</b>
	<b>Pour information</b>	<b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	275 279,00	169 301,45	0,00	105 977,55
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	255 573,29	0,00	0,00	255 573,29
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>530 852,29</b>	<b>169 301,45</b>	<b>0,00</b>	<b>361 550,84</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	136 693,65	21 645,00	0,00	115 048,65
106	Réserves (5)	29 825,06	29 825,06	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>166 518,71</b>	<b>51 470,06</b>	<b>0,00</b>	<b>115 048,65</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>697 371,00</b>	<b>220 771,51</b>	<b>0,00</b>	<b>476 599,49</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	42 214,17			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	111 196,00	109 504,05		1 691,95
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>153 410,17</b>	<b>109 504,05</b>		<b>43 906,12</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>850 781,17</b>	<b>330 275,56</b>	<b>0,00</b>	<b>520 505,61</b>
	<b>Pour information</b>	<b>52 784,45</b>			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 953 866,24		1 953 866,24
012	Charges de personnel, frais assimilés	288 357,54		288 357,54
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	18 000,55		18 000,55
66	Charges financières	5 424,38	0,00	5 424,38
67	Charges exceptionnelles	8 752,20	1 508,16	10 260,36
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	107 995,89	107 995,89
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>2 274 400,91</b>	<b>109 504,05</b>	<b>2 383 904,96</b>

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 383 904,96</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	33 975,00	33 975,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	24 927,33	0,00	24 927,33
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	8 292,00	0,00	8 292,00
21	Immobilisations corporelles (6)	125 866,32	0,00	125 866,32
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement –Total</b>	<b>159 085,65</b>	<b>33 975,00</b>	<b>193 060,65</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE</b>	<b>193 060,65</b>
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	14 729,20		14 729,20
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 143 784,76		2 143 784,76
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	317 787,75		317 787,75
75	Autres produits de gestion courante	2,25		2,25
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	4 743,21	33 975,00	38 718,21
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>2 481 047,17</b>	<b>33 975,00</b>	<b>2 515 022,17</b>

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>2 515 022,17</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	21 645,00	0,00	21 645,00
13	Subventions d'investissement	169 301,45	0,00	169 301,45
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	1 508,16	1 508,16
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		107 995,89	107 995,89
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>190 946,45</b>	<b>109 504,05</b>	<b>300 450,50</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1</b>	<b>52 784,45</b>
---	------------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>29 825,06</b>
------------------------------------	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>383 060,01</b>
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.  
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).  
 (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».  
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).  
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (2) (3)</b>	<b>2 115 515,19</b>	<b>1 923 562,17</b>	<b>30 304,07</b>	<b>0,00</b>	<b>161 648,95</b>
6021	Matières consommables	4 720,00	4 719,60	0,00	0,00	0,40
6032	Variati° stocks autres approvisionnements	15 547,19	15 547,19	0,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	3 000,00	2 231,06	0,00	0,00	768,94
6063	Fournitures entretien et petit équipt	3 140,00	3 080,30	0,00	0,00	59,70
6064	Fournitures administratives	0,00	327,13	0,00	0,00	-327,13
6066	Carburants	5 000,00	3 971,35	0,00	0,00	1 028,65
611	Sous-traitance générale	2 031 000,00	1 852 837,74	27 877,83	0,00	150 284,43
6135	Locations mobilières	238,00	546,00	0,00	0,00	-308,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	800,00	0,00	798,00	0,00	2,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	0,00	718,30	0,00	0,00	-718,30
61551	Entretien matériel roulant	3 500,00	2 431,84	0,00	0,00	1 068,16
61558	Entretien autres biens mobiliers	9 300,00	1 932,38	0,00	0,00	7 367,62
6156	Maintenance	8 000,00	6 202,80	1 596,24	0,00	200,96
6168	Autres	1 700,00	1 531,60	32,00	0,00	136,40
618	Divers	0,00	397,76	0,00	0,00	-397,76
6228	Divers	300,00	310,41	0,00	0,00	-10,41
6232	Echantillons	200,00	136,77	0,00	0,00	63,23
6237	Publications	2 000,00	2 013,36	0,00	0,00	-13,36
6251	Voyages et déplacements	500,00	352,24	0,00	0,00	147,76
6262	Frais de télécommunications	1 300,00	1 477,24	0,00	0,00	-177,24
627	Services bancaires et assimilés	450,00	1 165,72	0,00	0,00	-715,72
6287	Remboursements de frais	22 800,00	21 571,52	0,00	0,00	1 228,48
6288	Autres	0,00	59,86	0,00	0,00	-59,86
63512	Taxes foncières	20,00	0,00	0,00	0,00	20,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>291 200,00</b>	<b>288 357,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 842,46</b>
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	850,00	840,72	0,00	0,00	9,28
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 250,00	3 954,67	0,00	0,00	295,33
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	510,00	504,36	0,00	0,00	5,64
6411	Salaires, appointements, commissions	168 800,00	167 944,04	0,00	0,00	855,96
6413	Primes et gratifications	24 350,00	24 224,44	0,00	0,00	125,56
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	14,18	0,00	0,00	-14,18
6415	Supplément familial	3 150,00	3 263,26	0,00	0,00	-113,26
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	26 000,00	25 916,73	0,00	0,00	83,27
6453	Cotisations aux caisses de retraites	52 700,00	52 468,22	0,00	0,00	231,78
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	150,00	130,60	0,00	0,00	19,40
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	5 600,00	5 761,48	0,00	0,00	-161,48
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	2 000,00	1 696,00	0,00	0,00	304,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	840,00	728,23	0,00	0,00	111,77
648	Autres charges de personnel	2 000,00	910,61	0,00	0,00	1 089,39
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>18 003,64</b>	<b>3 191,55</b>	<b>14 809,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,09</b>
6542	Créances éteintes	18 001,64	3 191,07	14 809,00	0,00	1,57
658	Charges diverses de gestion courante	2,00	0,48	0,00	0,00	1,52
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011+012+014+65)</b>		<b>2 424 718,83</b>	<b>2 215 111,26</b>	<b>45 113,07</b>	<b>0,00</b>	<b>164 494,50</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (5)</b>	<b>5 425,00</b>	<b>5 424,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,62</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 425,00	5 424,38	0,00	0,00	0,62
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>11 000,00</b>	<b>8 752,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 247,80</b>
678	Autres charges exceptionnelles	11 000,00	8 752,20	0,00	0,00	2 247,80
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a+b+c+d+e+f</b>		<b>2 441 143,83</b>	<b>2 229 287,84</b>	<b>45 113,07</b>	<b>0,00</b>	<b>166 742,92</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>42 214,17</b>				
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)</b>	<b>111 196,00</b>	<b>109 504,05</b>			<b>1 691,95</b>
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	3 200,00	1 508,16			1 691,84
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	107 996,00	107 995,89			0,11
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA</b> <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>153 410,17</b>	<b>109 504,05</b>			<b>43 906,12</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>

**CDC AVALLON VEZELAY MORVAN - Gestion des déchets ménagers - CA - 2020**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	153 410,17	109 504,05			43 906,12
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	2 594 554,00	2 338 791,89	45 113,07	0,00	210 649,04
	<b>Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>	0,00				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	10 000,00	14 729,20	0,00	0,00	-4 729,20
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	10 000,00	14 729,20	0,00	0,00	-4 729,20
70	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>2 090 987,00</b>	<b>2 130 902,44</b>	<b>12 882,32</b>	<b>0,00</b>	<b>-52 797,76</b>
703	Ventes de produits résiduels	153 920,00	162 219,43	12 882,32	0,00	-21 181,75
706	Prestations de services	1 911 000,00	1 955 252,96	0,00	0,00	-44 252,96
7087	Remboursement de frais	20 067,00	6 136,05	0,00	0,00	13 930,95
7088	Autres produits activités annexes	6 000,00	7 294,00	0,00	0,00	-1 294,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>456 392,00</b>	<b>316 787,75</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>138 604,25</b>
74	Subventions d'exploitation	456 392,00	316 787,75	1 000,00	0,00	138 604,25
75	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>2,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2,25</b>
7588	Autres	0,00	2,25	0,00	0,00	-2,25
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>2 557 379,00</b>	<b>2 462 421,64</b>	<b>13 882,32</b>	<b>0,00</b>	<b>81 075,04</b>
76	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
77	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>3 200,00</b>	<b>4 743,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 543,21</b>
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	55,01	0,00	0,00	-55,01
778	Autres produits exceptionnels	3 200,00	4 688,20	0,00	0,00	-1 488,20
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>2 560 579,00</b>	<b>2 467 164,85</b>	<b>13 882,32</b>	<b>0,00</b>	<b>79 531,83</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	33 975,00	33 975,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	33 975,00	33 975,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>33 975,00</b>	<b>33 975,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>2 594 554,00</b>	<b>2 501 139,85</b>	<b>13 882,32</b>	<b>0,00</b>	<b>79 531,83</b>
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>					<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>					<b>B1</b>
<b>Chap/ art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Mandats émis</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés (2)</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>20 000,00</b>	<b>8 292,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 708,00</b>
2031	Frais d'études	20 000,00	8 292,00	0,00	11 708,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>824 590,62</b>	<b>125 866,32</b>	<b>39 000,00</b>	<b>659 724,30</b>
2111	Terrains nus	8 096,00	6 859,23	0,00	1 236,77
2128	Aménagement Autres terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments	701 662,00	8 490,00	39 000,00	654 172,00
2138	Autres constructions	62 172,00	62 172,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	765,00	762,86	0,00	2,14
2188	Autres immobilisations corporelles	36 895,62	32 582,23	0,00	4 313,39
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>844 590,62</b>	<b>134 158,32</b>	<b>39 000,00</b>	<b>671 432,30</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>25 000,00</b>	<b>24 927,33</b>	<b>0,00</b>	<b>72,67</b>
1641	Emprunts en euros	25 000,00	24 927,33	0,00	72,67
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>25 000,00</b>	<b>24 927,33</b>	<b>0,00</b>	<b>72,67</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>869 590,62</b>	<b>159 085,65</b>	<b>39 000,00</b>	<b>671 504,97</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (5)</b>	<b>33 975,00</b>	<b>33 975,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur(6)</b>	<b>33 975,00</b>	<b>33 975,00</b>		<b>0,00</b>
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	20 025,00	20 025,00		0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	4 974,00	4 974,00		0,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	6 746,00	6 746,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	2 230,00	2 230,00		0,00
	<b>Charges transférées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>33 975,00</b>	<b>33 975,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>903 565,62</b>	<b>193 060,65</b>	<b>39 000,00</b>	<b>671 504,97</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.  
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.  
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.  
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>275 279,00</b>	<b>169 301,45</b>	<b>0,00</b>	<b>105 977,55</b>
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	272 499,00	169 301,45	0,00	103 197,55
1318	Autres subventions d'équipement	2 780,00	0,00	0,00	2 780,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées(hors 165)</b>	<b>255 573,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>255 573,29</b>
1641	Emprunts en euros	255 573,29	0,00	0,00	255 573,29
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>530 852,29</b>	<b>169 301,45</b>	<b>0,00</b>	<b>361 550,84</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>166 518,71</b>	<b>51 470,06</b>	<b>0,00</b>	<b>115 048,65</b>
10222	FCTVA	136 693,65	21 645,00	0,00	115 048,65
1068	Autres réserves	29 825,06	29 825,06	0,00	0,00
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>166 518,71</b>	<b>51 470,06</b>	<b>0,00</b>	<b>115 048,65</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>697 371,00</b>	<b>220 771,51</b>	<b>0,00</b>	<b>476 599,49</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>42 214,17</b>			
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)</b>	<b>111 196,00</b>	<b>109 504,05</b>		<b>1 691,95</b>
2188	Autres immobilisations corporelles	3 200,00	1 508,16		1 691,84
28128	Aménagement Autres terrains	35 954,00	35 954,00		0,00
28131	Bâtiments	109,00	109,20		-0,20
28138	Autres constructions	21 981,00	21 981,00		0,00
28153	Installations à caractère spécifique	305,00	304,98		0,02
281782	Matériel de transport (mad)	3 958,00	3 957,76		0,24
28183	Matériel de bureau et informatique	1 188,00	1 188,45		-0,45
28184	Mobilier	169,00	169,30		-0,30
28188	Autres	44 332,00	44 331,20		0,80
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>153 410,17</b>	<b>109 504,05</b>		<b>43 906,12</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>153 410,17</b>	<b>109 504,05</b>		<b>43 906,12</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>850 781,17</b>	<b>330 275,56</b>	<b>0,00</b>	<b>520 505,61</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		<b>52 784,45</b>			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
 (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.  
 (3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
 (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.  
 (5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPTI (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint technique	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique ppal 1° cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien ppal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**non défini - CDC AVALLOU VEZELAY MORVAN (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget général (2)**

Numéro SIRET : 20003975800079

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE AVALLOU

**M 14**

**Compte administratif**  
**voté par nature**

BUDGET : Gestion du Service Enfance Jeunesse (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 467 689,87	G	1 484 540,97
	Section d'investissement	B	67 507,06	H	83 499,88

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	18 175,29 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	1 553 372,22	= G+H+I+J	1 568 040,85

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	9 816,93	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>		= E+F	9 816,93	= K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 467 689,87	= G+I+K	1 484 540,97
	Section d'investissement	= B+D+F	95 499,28	= H+J+L	83 499,88
	<b>TOTAL CUMULE</b>		= A+B+C+D+E+F	1 563 189,15	= G+H+I+J+K+L

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général	0,00			
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00			
014	Atténuations de produits	0,00			
65	Autres charges de gestion courante	0,00			
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00			
66	Charges financières	0,00			
67	Charges exceptionnelles	0,00			
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	9 816,93	L	0,00
010	Stocks (4)	0,00			0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00			0,00
13	Subventions d'investissement	0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00			0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00			0,00
20	Immobilisations incorporelles	5 364,65			0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00			0,00

**CDC AVALLON VEZELAY MORVAN - Gestion du Service Enfance Jeunesse - CA - 2020**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses engagées non mandatées</b>	<b>Titres restant à émettre</b>
21	Immobilisations corporelles	4 452,28	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	333 336,82	241 297,29	17 000,17	0,00	75 039,36
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 293 041,83	1 179 624,16	2 409,80	0,00	111 007,87
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 695,00	3 692,95	0,00	0,00	2,05
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 630 073,65</b>	<b>1 424 614,40</b>	<b>19 409,97</b>	<b>0,00</b>	<b>186 049,28</b>
66	Charges financières	2 201,00	2 200,42	0,00	0,00	0,58
67	Charges exceptionnelles	2 619,44	79,30	2 539,44	0,00	0,70
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 634 894,09</b>	<b>1 426 894,12</b>	<b>21 949,41</b>	<b>0,00</b>	<b>186 050,56</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	71 981,78				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	18 849,00	18 846,34			2,66
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>90 830,78</b>	<b>18 846,34</b>			<b>71 984,44</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 725 724,87</b>	<b>1 445 740,46</b>	<b>21 949,41</b>	<b>0,00</b>	<b>258 035,00</b>
<b>Pour information</b>		(3) 0,00				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	31 487,71	10 989,22	0,00	0,00	20 498,49
70	Produits services, domaine et ventes div	262 770,00	201 374,88	0,00	0,00	61 395,12
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	887 515,00	801 336,08	69 273,00	0,00	16 905,92
75	Autres produits de gestion courante	543 952,16	396 133,87	0,00	0,00	147 818,29
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 725 724,87</b>	<b>1 409 834,05</b>	<b>69 273,00</b>	<b>0,00</b>	<b>246 617,82</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	5 433,92	0,00	0,00	-5 433,92
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 725 724,87</b>	<b>1 415 267,97</b>	<b>69 273,00</b>	<b>0,00</b>	<b>241 183,90</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 725 724,87</b>	<b>1 415 267,97</b>	<b>69 273,00</b>	<b>0,00</b>	<b>241 183,90</b>
<b>Pour information</b>		(3) 0,00				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	13 440,00	8 075,35	5 364,65	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	169 068,85	49 654,25	4 452,28	114 962,32
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>182 508,85</b>	<b>57 729,60</b>	<b>9 816,93</b>	<b>114 962,32</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 778,00	9 777,46	0,00	0,54
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>9 778,00</b>	<b>9 777,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,54</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>192 286,85</b>	<b>67 507,06</b>	<b>9 816,93</b>	<b>114 962,86</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>192 286,85</b>	<b>67 507,06</b>	<b>9 816,93</b>	<b>114 962,86</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>18 175,29</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	51 335,00	16 155,93	0,00	35 179,07
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>51 335,00</b>	<b>16 155,93</b>	<b>0,00</b>	<b>35 179,07</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	32 049,75	12 251,00	0,00	19 798,75
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	36 246,61	36 246,61	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>68 296,36</b>	<b>48 497,61</b>	<b>0,00</b>	<b>19 798,75</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>119 631,36</b>	<b>64 653,54</b>	<b>0,00</b>	<b>54 977,82</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	71 981,78			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	18 849,00	18 846,34		2,66
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>90 830,78</b>	<b>18 846,34</b>		<b>71 984,44</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>210 462,14</b>	<b>83 499,88</b>	<b>0,00</b>	<b>126 962,26</b>

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	258 297,46		258 297,46
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 182 033,96		1 182 033,96
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 692,95		3 692,95
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	2 200,42	0,00	2 200,42
67	Charges exceptionnelles	2 618,74	0,00	2 618,74
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	18 846,34	18 846,34
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>1 448 843,53</b>	<b>18 846,34</b>	<b>1 467 689,87</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	9 777,46	0,00	9 777,46
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	8 075,35	0,00	8 075,35
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	49 654,25	0,00	49 654,25
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>67 507,06</b>	<b>0,00</b>	<b>67 507,06</b>
<b>Pour information</b>				<b>18 175,29</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				<b>18 175,29</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 989,22		10 989,22
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	201 374,88		201 374,88
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	870 609,08		870 609,08
75	Autres produits de gestion courante	396 133,87	0,00	396 133,87
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 433,92	0,00	5 433,92
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>1 484 540,97</b>	<b>0,00</b>	<b>1 484 540,97</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	12 251,00	0,00	12 251,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	36 246,61		36 246,61
13	Subventions d'investissement	16 155,93	0,00	16 155,93
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		18 846,34	18 846,34
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>64 653,54</b>	<b>18 846,34</b>	<b>83 499,88</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>333 336,82</b>	<b>241 297,29</b>	<b>17 000,17</b>	<b>0,00</b>	<b>75 039,36</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	78 900,56	55 620,75	979,90	0,00	22 299,91
60611	Eau et assainissement	4 500,00	3 935,50	0,00	0,00	564,50
60612	Energie - Electricité	19 700,00	13 646,75	0,00	0,00	6 053,25
60613	Chauffage urbain	17 500,00	14 097,97	1 600,00	0,00	1 802,03
60621	Combustibles	1 500,00	787,93	0,00	0,00	712,07
60622	Carburants	3 450,00	1 725,51	0,00	0,00	1 724,49
60623	Alimentation	14 550,00	10 112,09	0,00	0,00	4 437,91
60631	Fournitures d'entretien	5 550,00	5 204,15	0,00	0,00	345,85
60632	Fournitures de petit équipement	26 095,00	20 856,18	458,42	0,00	4 780,40
60636	Vêtements de travail	0,00	402,13	0,00	0,00	-402,13
6064	Fournitures administratives	2 590,00	2 541,08	16,69	0,00	32,23
6068	Autres matières et fournitures	9 690,00	7 214,70	377,13	0,00	2 098,17
6135	Locations mobilières	2 400,00	1 185,82	0,00	0,00	1 214,18
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 700,00	2 283,33	2 138,04	0,00	-721,37
61551	Entretien matériel roulant	2 200,00	2 883,72	300,00	0,00	-983,72
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 500,00	540,76	1 051,55	0,00	907,69
6156	Maintenance	23 860,00	16 172,65	5 597,40	0,00	2 089,95
6168	Autres primes d'assurance	5 671,00	5 317,98	0,00	0,00	353,02
6182	Documentation générale et technique	260,00	72,90	0,00	0,00	187,10
6184	Versements à des organismes de formation	12 911,00	439,00	0,00	0,00	12 472,00
6188	Autres frais divers	965,00	-396,00	456,00	0,00	905,00
6226	Honoraires	8 855,00	2 290,00	570,00	0,00	5 995,00
6228	Divers	0,00	210,41	0,00	0,00	-210,41
6231	Annonces et insertions	340,00	324,00	0,00	0,00	16,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 345,00	1 001,92	35,00	0,00	2 308,08
6247	Transports collectifs	30 000,00	26 842,74	0,00	0,00	3 157,26
6251	Voyages et déplacements	1 100,00	220,40	0,00	0,00	879,60
6257	Réceptions	0,00	29,05	0,00	0,00	-29,05
6262	Frais de télécommunications	6 270,00	5 377,49	0,00	0,00	892,51
627	Services bancaires et assimilés	340,00	256,76	0,00	0,00	83,24
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 500,00	2 000,40	0,00	0,00	-500,40
6284	Redevances pour services rendus	2 030,00	826,20	1 314,60	0,00	-110,80
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	34 500,00	33 632,34	0,00	0,00	867,66
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	3 664,00	3 083,88	2 105,44	0,00	-1 525,32
6288	Autres services extérieurs	2 900,26	556,80	0,00	0,00	2 343,46
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>1 293 041,83</b>	<b>1 179 624,16</b>	<b>2 409,80</b>	<b>0,00</b>	<b>111 007,87</b>
6218	Autre personnel extérieur	12 499,50	10 527,22	1 062,66	0,00	909,62
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 938,00	3 614,81	0,62	0,00	322,57
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	19 312,00	16 611,56	0,00	0,00	2 700,44
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 366,00	2 168,28	0,36	0,00	197,36
64111	Rémunération principale titulaires	489 148,00	454 314,46	0,00	0,00	34 833,54
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	7 716,00	7 475,56	0,00	0,00	240,44
64118	Autres indemnités titulaires	67 358,00	60 456,30	500,00	0,00	6 401,70
64131	Rémunérations non tit.	280 625,00	237 601,76	338,18	0,00	42 685,06
64138	Autres indemnités non tit.	27 850,00	29 686,90	33,81	0,00	-1 870,71
64162	Emplois d'avenir	3 481,33	3 078,90	0,00	0,00	402,43
64168	Autres emplois d'insertion	5 280,00	11 309,56	0,00	0,00	-6 029,56
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	163 005,00	147 962,90	36,74	0,00	15 005,36
6453	Cotisations aux caisses de retraites	165 048,00	153 394,35	22,36	0,00	11 631,29
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	13 538,00	11 282,34	15,07	0,00	2 240,59
6455	Cotisations pour assurance du personnel	14 550,00	14 452,28	400,00	0,00	-302,28
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 800,00	614,96	0,00	0,00	2 185,04
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	8 056,00	8 762,67	0,00	0,00	-706,67
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 520,00	3 416,56	0,00	0,00	103,44
6488	Autres charges	2 951,00	2 892,79	0,00	0,00	58,21
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>3 695,00</b>	<b>3 692,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,05</b>
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	3 693,00	3 692,28	0,00	0,00	0,72
658821	Secours d'urgence	2,00	0,00	0,00	0,00	2,00
65888	Autres	0,00	0,67	0,00	0,00	-0,67
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011+012+014+65+656)</b>		<b>1 630 073,65</b>	<b>1 424 614,40</b>	<b>19 409,97</b>	<b>0,00</b>	<b>186 049,28</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>2 201,00</b>	<b>2 200,42</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,58</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 201,00	2 200,42	0,00	0,00	0,58

CDC AVALLON VEZELAY MORVAN - Gestion du Service Enfance Jeunesse - CA - 2020

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
67	Charges exceptionnelles (c)	2 619,44	79,30	2 539,44	0,00	0,70
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 539,44	0,00	0,00	0,00	2 539,44
678	Autres charges exceptionnelles	80,00	79,30	2 539,44	0,00	-2 538,74
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>1 634 894,09</b>	<b>1 426 894,12</b>	<b>21 949,41</b>	<b>0,00</b>	<b>186 050,56</b>
023	Virement à la section d'investissement	71 981,78	0,00			71 981,78
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	18 849,00	18 846,34			2,66
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	18 849,00	18 846,34			2,66
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>90 830,78</b>	<b>18 846,34</b>			<b>71 984,44</b>
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>90 830,78</b>	<b>18 846,34</b>			<b>71 984,44</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 725 724,87</b>	<b>1 445 740,46</b>	<b>21 949,41</b>	<b>0,00</b>	<b>258 035,00</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RJ 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	31 487,71	10 989,22	0,00	0,00	20 498,49
6419	Remboursements rémunérations personnel	31 487,71	10 989,22	0,00	0,00	20 498,49
70	Produits services, domaine et ventes div	262 770,00	201 374,88	0,00	0,00	61 395,12
70632	Redevances services à caractère loisir	105 300,00	80 253,47	0,00	0,00	25 046,53
7066	Redevances services à caractère social	145 000,00	104 626,19	0,00	0,00	40 373,81
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	12 470,00	16 495,22	0,00	0,00	-4 025,22
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	887 515,00	801 336,08	69 273,00	0,00	16 905,92
744	FCTVA	0,00	112,00	0,00	0,00	-112,00
74718	Autres participations Etat	0,00	6 543,29	0,00	0,00	-6 543,29
7473	Participat° Départements	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
7478	Participat° Autres organismes	883 515,00	794 680,79	69 273,00	0,00	19 561,21
75	Autres produits de gestion courante	543 952,16	396 133,87	0,00	0,00	147 818,29
7552	Prise en charge déficit BA administratif	543 952,16	396 131,70	0,00	0,00	147 820,46
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	2,17	0,00	0,00	-2,17
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>1 725 724,87</b>	<b>1 409 834,05</b>	<b>69 273,00</b>	<b>0,00</b>	<b>246 617,82</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	5 433,92	0,00	0,00	-5 433,92
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	5 062,68	0,00	0,00	-5 062,68
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	371,24	0,00	0,00	-371,24
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>1 725 724,87</b>	<b>1 415 267,97</b>	<b>69 273,00</b>	<b>0,00</b>	<b>241 183,90</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 725 724,87</b>	<b>1 415 267,97</b>	<b>69 273,00</b>	<b>0,00</b>	<b>241 183,90</b>
Pour information		0,00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>					<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>					<b>B1</b>
<b>Chap/ art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Mandats émis</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés</b>
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	13 440,00	8 075,35	5 364,65	0,00
2031	Frais d'études	13 440,00	8 075,35	5 364,65	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	169 068,85	49 654,25	4 452,28	114 962,32
21318	Autres bâtiments publics	155 629,04	38 157,73	2 538,28	114 933,03
2183	Matériel de bureau et informatique	381,70	1 437,92	405,00	-1 461,22
2188	Autres immobilisations corporelles	13 058,11	10 058,60	1 509,00	1 490,51
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>182 508,85</b>	<b>57 729,60</b>	<b>9 816,93</b>	<b>114 962,32</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 778,00	9 777,46	0,00	0,54
1641	Emprunts en euros	9 778,00	9 777,46	0,00	0,54
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>9 778,00</b>	<b>9 777,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,54</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>192 286,85</b>	<b>67 507,06</b>	<b>9 816,93</b>	<b>114 962,86</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>192 286,85</b>	<b>67 507,06</b>	<b>9 816,93</b>	<b>114 962,86</b>
<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>		<b>18 175,29</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>					<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>					<b>B2</b>
<b>Chap/ art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés</b>
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	51 335,00	16 155,93	0,00	35 179,07
1341	D.E.T.R. non transférable	51 335,00	16 155,93	0,00	35 179,07
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>51 335,00</b>	<b>16 155,93</b>	<b>0,00</b>	<b>35 179,07</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	68 296,36	48 497,61	0,00	19 798,75
10222	FCTVA	32 049,75	12 251,00	0,00	19 798,75
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	36 246,61	36 246,61	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>68 296,36</b>	<b>48 497,61</b>	<b>0,00</b>	<b>19 798,75</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>119 631,36</b>	<b>64 653,54</b>	<b>0,00</b>	<b>54 977,82</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	71 981,78			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	18 849,00	18 846,34		2,66
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	760,93		-760,93
28182	Matériel de transport	0,00	3 506,81		-3 506,81
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 282,20		-1 282,20
28184	Mobilier	0,00	7 021,38		-7 021,38
28188	Autres immo. corporelles	18 849,00	6 275,02		12 573,98
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>90 830,78</b>	<b>18 846,34</b>		<b>71 984,44</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>90 830,78</b>	<b>18 846,34</b>		<b>71 984,44</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>210 462,14</b>	<b>83 499,88</b>	<b>0,00</b>	<b>126 962,26</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		1,00	0,29	1,29	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique	C	1,00	0,29	1,29	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		12,00	0,00	12,00	10,00	1,00	11,00
Agent social	C	9,00	0,00	9,00	8,00	0,00	8,00
Educateur de jeunes enfants	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Educateur jeunes enfants 1° cl.	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur jeunes enfants 2° cl.	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Auxil. puériculture ppal 1° cl.	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Auxil. puériculture ppal 2° cl.	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Puéricultrice Cl .Normale	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		10,00	6,71	16,71	8,43	8,14	16,57
Adjoint d'animation	C	7,00	6,22	13,22	6,43	6,65	13,08
Adjoint d'animation ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation ppal 2° cl	C	0,00	0,49	0,49	0,00	0,49	0,49
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Animateur principal de 1° cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		28,00	7,00	35,00	23,43	9,14	32,57

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**non défini - CDC AVALLON VEZELAY MORVAN (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget général (2)**

Numéro SIRET : 20003975800046

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE AVALLON

**M 14**

**Compte administratif**  
**voté par nature**

BUDGET : Budget annexe Maison de santé (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	35 262,58	G	84 244,39
	Section d'investissement	B	58 164,90	H	56 389,52

		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	47 206,43 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	= A+B+C+D	140 633,91	= G+H+I+J	140 633,91	

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	0,00	= K+L	0,00

<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	35 262,58	= G+H+K	84 244,39
	Section d'investissement	= B+D+F	105 371,33	= H+J+L	56 389,52
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	140 633,91	= G+H+I+J+K+L	140 633,91

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général	0,00			
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00			
014	Atténuations de produits	0,00			
65	Autres charges de gestion courante	0,00			
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00			
66	Charges financières	0,00			
67	Charges exceptionnelles	0,00			
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)	0,00			0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00			0,00
13	Subventions d'investissement	0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00			0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00			0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00			0,00

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	18 515,00	10 166,90	4 774,59	0,00	3 573,51
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	616,00	615,38	0,00	0,00	0,62
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>19 131,00</b>	<b>10 782,28</b>	<b>4 774,59</b>	<b>0,00</b>	<b>3 574,13</b>
66	Charges financières	10 523,00	10 522,62	0,00	0,00	0,38
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>29 654,00</b>	<b>21 304,90</b>	<b>4 774,59</b>	<b>0,00</b>	<b>3 574,51</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	58 621,91				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	9 183,09	9 183,09			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>67 805,00</b>	<b>9 183,09</b>			<b>58 621,91</b>
<b>TOTAL</b>		<b>97 459,00</b>	<b>30 487,99</b>	<b>4 774,59</b>	<b>0,00</b>	<b>62 196,42</b>
<b>Pour information</b>		(3) 0,00				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	6 540,00	7 227,85	1 013,64	0,00	-1 701,49
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	90 919,00	76 002,90	0,00	0,00	14 916,10
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>97 459,00</b>	<b>83 230,75</b>	<b>1 013,64</b>	<b>0,00</b>	<b>13 214,61</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>97 459,00</b>	<b>83 230,75</b>	<b>1 013,64</b>	<b>0,00</b>	<b>13 214,61</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>97 459,00</b>	<b>83 230,75</b>	<b>1 013,64</b>	<b>0,00</b>	<b>13 214,61</b>
<b>Pour information</b>		(3) 0,00				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

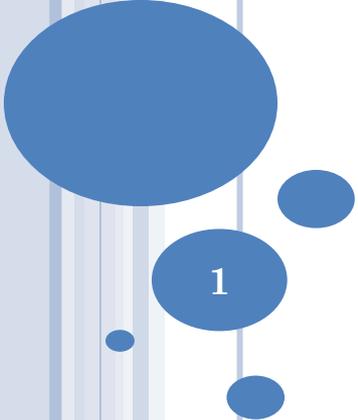
<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 530,00	890,00	0,00	3 640,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>10 530,00</b>	<b>890,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 640,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	57 275,00	57 274,90	0,00	0,10
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>57 275,00</b>	<b>57 274,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,10</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>67 805,00</b>	<b>58 164,90</b>	<b>0,00</b>	<b>9 640,10</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>67 805,00</b>	<b>58 164,90</b>	<b>0,00</b>	<b>9 640,10</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>47 206,43</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	47 206,43	47 206,43	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>47 206,43</b>	<b>47 206,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>47 206,43</b>	<b>47 206,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	58 621,91			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	9 183,09	9 183,09		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>67 805,00</b>	<b>9 183,09</b>		<b>58 621,91</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>115 011,43</b>	<b>56 389,52</b>	<b>0,00</b>	<b>58 621,91</b>



# PLATEFORME NUMÉRIQUE TERRITORIALE

**1**  
**Juin 2021**



# POURQUOI S'ENGAGER ?

2

# L'ESSOR DU DIGITAL POUSSÉ PAR LA COVID-19, MAIS PAS SEULEMENT

75%

Des Cyberacheteurs attendent du commerce de proximité un service de livraison (Enquête FEVAD 2020)

89%

Des E-commerçants déclarent que leur activité e-commerce et physique sont complémentaires (Enquête FEVAD 2020)

43%

Des E-commerçants déclarent que la vente en ligne est nécessaire à l'équilibre financier de leur entreprise (Enquête FEVAD 2020)

88%

Des Cyberacheteurs déclarent qu'ils vont continuer à commander sur Internet malgré la réouverture des magasins (Enquête FEVAD 2020)

51%

Des Cyberacheteurs achètent en ligne pour ne pas s'exposer aux risques sanitaires (Enquête FEVAD 2020)

**ON NE PEUT PLUS ÊTRE  
EN DEHORS DU DIGITAL**

La visibilité d'un commerce /  
d'une entreprise passe par  
une présence sur internet

# LE DIGITAL, LA CONSOMMATION ET LE COMMERCE LOCAL

## EN CHIFFRES

Les Français associent le mot « local » à :

LA VILLE 34 %



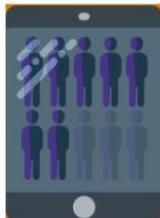
LE DÉPARTEMENT 24%



LA RÉGION 29 %



Près de 2 Français sur 3 pense que le local ne doit pas dépasser l'échelle départementale



Malgré les polémiques sur l'ubérisation (cf. Amazon vs librairies locales), les Français n'opposent pas local et digital : 7 sur 10 pensent qu'Internet peut créer ou recréer du lien avec les professionnels locaux



Attente #1 des Français : un site ou une appli regroupant tous les professionnels et commerces qui produisent localement

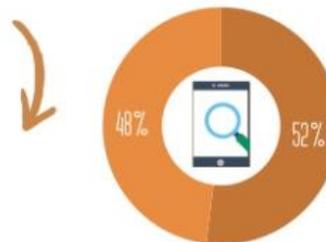
estiment que cela leur donnerait davantage envie d'utiliser Internet pour s'informer et consommer local.



Aux Etats-Unis, Place Maker permet de trouver un maximum de solutions locales

Focus sur les usages des Français

52% des Français ont déjà effectué des recherches Internet sur des professionnels de proximité



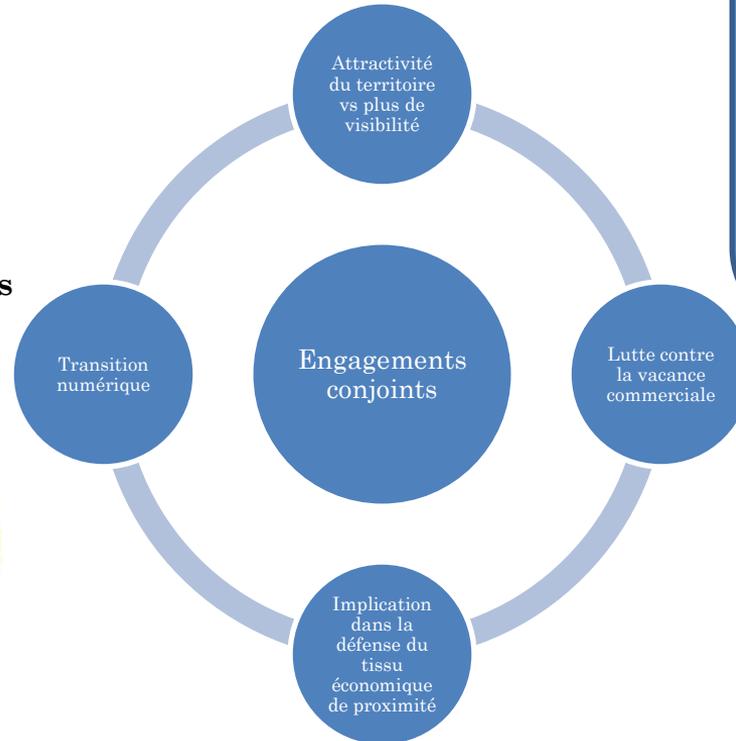
LE DIGITAL NE REMPLACE PAS LA CONSOMMATION LOCALE

Source : Enquête « Les Français, la consommation locale et le digital : perceptions et usages » réalisée par Arcane Research pour MesCoursespourlaPlanete.com et SoLocal, auprès de 2635 personnes interrogées par internet entre le 21 décembre 2016 et le 12 janvier 2017 selon la méthode des quotas.

<https://www.slideshare.net/Mescoursespourlaplanete/prsentation-des-chiffres-de-lenquete-les-franais-la-consommation-locale-et-le-digital>

# VILLES ET COMMERCES DES INTÉRÊTS COMMUNS

**De plus en plus de villes / collectivités s'engagent dans une plateforme numérique pour les commerces / entreprises**

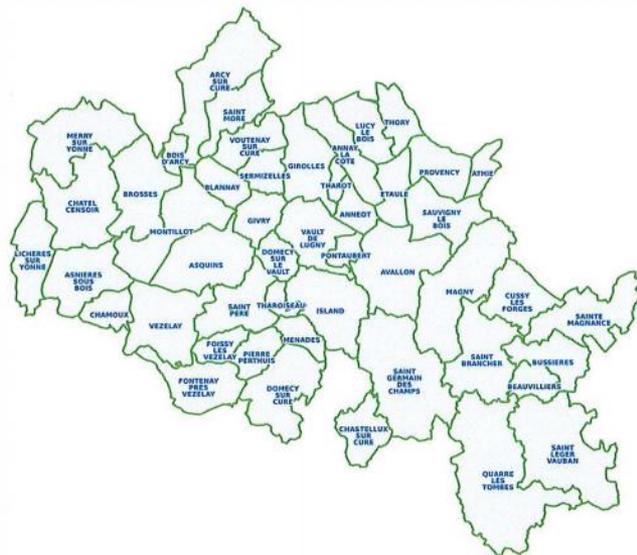


## LA FORCE DU COLLECTIF :

**Une présence sur le territoire : c'est être dans l'esprit des consommateurs**

**Faire partie d'un ensemble et se démarquer sur sa singularité**

# A L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE



## A L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

L'adjoint au commerce de la Ville rose, Olivier Arzac, le reconnaît dans *Actu Toulouse* : “Un site internet et une appli ne valent que s'ils sont beaucoup fréquentés. Il faut parvenir à l'implanter dans l'esprit du consommateur. Mais il faut aussi que l'appli soit dotée d'un riche éventail de produits et de services, et que les commerçants y entrent massivement...”

# LES DESTINATAIRES DE LA PLATEFORME ?

## UNE PLATEFORME POUR QUI ? QUELS BESOINS ?



**Clients**



**Commerces**

**POURUIVRE UN SEUL  
OBJECTIF A LA FOIS :**

**SE CONCENTRER SUR  
L'ESSENTIEL ET  
ENVISAGER LES  
PERSPECTIVES DE  
DEVELOPPEMENT**

**Viser une place de marché  
dans un premier temps**

**Exemples :**

**Des développements  
possibles à moyen terme :**



**Services des  
collectivités**



**Associations**



PRESENTATION DE LA  
SOLUTION « *MON COMMERCANT  
CHEZ MOI* », WYND

8

# PRÉSENTATION ET PHILOSOPHIE DE WYND

## Une réponse humaine, locale et évolutive

- Notre combat est de **remettre l'humain au cœur du commerce** grâce au digital, d'offrir la plateforme digitale qui leur permet de se réinventer et d'être compétitif face à des géants de l'internet comme Amazon ou Alibaba
- La vision de Wynd, c'est **un monde où l'on continue de se rendre dans des magasins de proximité** animés par des humains, où l'on dispose de nouveaux services comme la livraison. Un monde où la technologie est mise au service des personnes au lieu de les remplacer par des robots. **Un monde où le local prime sur le délocalisé.**



Sur-mesure



Expertise du  
numérique  
reconnue



Innovation  
& Développement



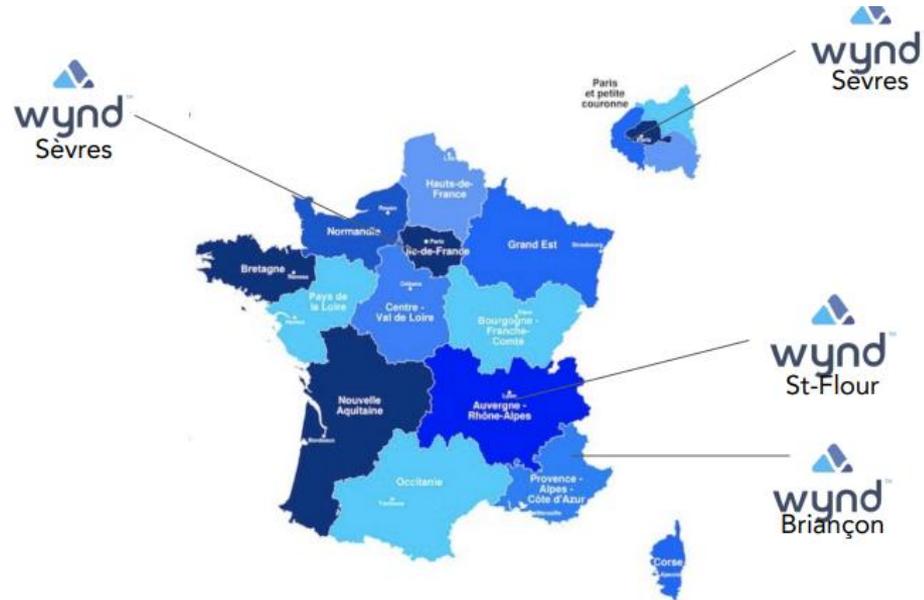
Humain



Au service  
du local

# Une solution éprouvée localement et reconnue sur le plan national

LES PREMIÈRES PLATEFORMES DÉPLOYÉES DÈS 2020 :



Zone	Nb hab
Sèvres	23 332
Briançon	12 370 (arrond. 34200)
St Flour	6 630
Avallon	6 807 (2015)
CCAVM	20 358 (2017)

# L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMERÇANTS ET DES COLLECTIVITÉS / DÉTAILS

Option pack SUIVI :  
1 conseiller WYND présent durant 15 jours pour l'importation de vos commerces et la promotion de votre plateforme

## Formation

- Formation théorique de la collectivité
- Atelier : Faire connaître l'initiative aux commerçants
- Faire connaître le site web (en incluant du référencement sur le site de la Mairie)

## Accompagnement

- Invitation des Commerçants en Mairie : Présentation de la plateforme + Questions/Réponses
- Commencer l'enregistrement des commerces sur la plateforme (import du Flux Produits, Paramétrage de la solution de paiement, Prise de photos, etc.)

## Communication

- Mise en place de la stratégie de communication pour la plateforme à destination des commerçants et les habitants
- Enregistrement des commerces (porte à porte, etc.)

## Suivi

- Suivi et support des commerces
- Mise en place d'une ligne téléphonique de support
- Raccordement avec un service de livraison local

1

2

3

4

# UNE PLATEFORME PERSONNALISÉE, ÉVOLUTIVE, TOUTES OPTIONS COMPRISSES

Un nom de domaine

Un accompagnement à la carte, à la mise en place (mairie, commerce...)

Une liberté de positionnement de la présence numérique et de développement des services pour les commerces

Liens avec les autres plateformes existantes : site de la mairie, etc.

## Accompagnement des commerçants

Table-rondes, face à face aux premiers pas

Guides et supports rédigés d'appui

Accompagnement des équipes communales

1 personne référente

## Création d'une base de données

Géo-localisation

Contact (mail, téléphone)

Liens avec vers les réseaux sociaux, site internet existants de l'entreprise

Evaluation possible des clients

Valorisation des entreprises : description du vendeur et photos

## Click & Collect E-commerce

Mise en avant d'opérations commerciales

Encodement des fiches produits ou récupération des données

Parfeux permettant d'assurer la vente (et éviter les déceptions)

Système de gestion des commandes

Système de paiement en ligne (Stripe)

Tableaux de bord des performances

## Des fonctionnalités avancées et développements possibles

Accessible depuis tous les ordinateurs, mobiles et tablettes

Enregistrement des adresses de facturation et de livraison

Répertoire des commerces préférés

Contact des vendeurs via l'outil en ligne en cas de problème

Enregistrement d'une liste de produits pour acheter plus tard

Choix des créneaux pour récupérer le produit (livraison/retrait)

Possibilité de mettre en ligne d'autres services municipaux

Gestion des commandes groupées

**Et bien plus d'options possibles !**

# ETAPES ET PLANNING / LANCEMENT

## Planning MCCM

	Timeline	Temps X	1 Jour	Temps X	Temps X														
1	Appel d'Offre																		
2	Atelier de Cadrage																		
3	Signature																		
4	Atelier Configuration																		
5	Initialisation (Set-Up)																		
6	Version Bêta (10 Shops)																		
7	Livraison Client																		
8	Exploitation																		

Mise en place : 11 jours

# ETAPES ET PLANNING / LANCEMENT



## Lancement de la Plateforme

1

- Réunion de lancement et Initialisation de la plateforme
- Formation des équipes municipales sur l'outil
- Communication auprès des commerçants de la commune sur l'existence de la solution

- Mise en ligne des espaces personnalisés par boutique.
- Formation des commerçants sur leur plateforme.
  - la création de contenu
- Intégration personnalisation onglets Mairie

2

## Digitalisation des Commerces



## Engagement des Habitants

3

- Communication de la plateforme auprès des habitants
- Déploiement de nouveaux services additionnels municipaux : Drive municipal, Réservation de services, etc.
- Suivi de la performance et conseils aux commerçants

4

# L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMERÇANTS ET DES COLLECTIVITÉS

**2 semaines d'accompagnement sur site**

Formation  
des premiers  
commerces

**1 journée table-ronde avec  
les commerces-pilotes**

**Intégration de 50 commerces  
sur la plateforme en e-boutique**

Formation des  
collectivités,  
maires

**+ Guides pratiques**

**Suivi assuré en interne  
en lien avec le prestataire**

Répertoire des  
commerces

# FINANCEMENT

## LA PREMIÈRE ANNÉE :

- Coût 20 000€ HT.
- Une aide au financement dans le cadre du programme des Petites Villes de Demain, la première année :
  - Subvention par la banque des territoires à hauteur de 20 000€ TTC
  - Prise en charge par la collectivité du programme Petites villes de demain, dans le cadre du dispositif.
  - 0 € pour les commerçants la première année

## A PARTIR DE L'ANNÉE 2 :

- 12 000€, refacturée aux commerces et aux entreprises
  - Ex : 120 € pour 100 commerces présents, soit 10€ par mois.

The slide features a dark blue background with a series of vertical stripes in various shades of blue on the left side. Several blue circles of different sizes are scattered on the left, with one large circle at the top and several smaller ones below it. The text 'MERCI POUR VOTRE ATTENTION' is centered in a white, serif font.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

17

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L' AIRE PERMANENTE D' ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ROUTE DÉPARTEMENTALE 606 AU LIEUDIT LA PETITE CORVÉE À AVALLON (89)

Soumis au décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour application de l'article 149 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté.

(\*) Sous l'autorité du Président ou de son représentant.

### I. – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

#### A. – DESTINATION ET DESCRIPTION DE L' AIRE

L'aire à vocation à accueillir temporairement des résidences mobiles de gens du voyage, leurs véhicules tracteurs et le cas échéant leurs remorques.

L'aire d'AVALLON comporte 40 places regroupées en 20 emplacements.

Chaque emplacement est équipé d'un bloc composé :

- o D'un espace sanitaire comprenant une douche et un cabinet d'aisance,
- o D'un espace cuisine ouvert sur l'extérieur avec évier et évacuation pour machine à laver, o De l'alimentation en eau potable et en électricité, dont les consommations sont individualisées par emplacement.

#### B. – ADMISSION ET INSTALLATION

L'accès à l'aire est autorisé par le gestionnaire\* dans la limite des emplacements disponibles, pendant les horaires d'ouverture annexés au présent règlement et affichées au bureau de l'accueil. Aucune admission ne se fera en dehors de ces horaires.

##### B – 1 - Admission

Toute personne souhaitant séjourner sur l'aire permanente d'accueil des gens du voyage devra :

- o Avoir quitté l'aire permanente depuis plus d'une semaine avant de se représenter pour un nouveau séjour,
- o Présenter les papiers d'identité en règle pour tous les membres de la famille,
- o Présenter la carte grise et fournir un certificat d'assurance en cours de validité de tous les véhicules (camions, camionnettes, automobiles et caravanes),
- o Présenter le carnet de vaccination des animaux domestiques en sa possession (2 maximum). Les chiens de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> catégorie ne sont pas autorisés sur l'aire.
- o Accepter que chaque emplacement accueille trois caravanes au maximum, dont seulement 2 caravanes à 2 essieux,
- o Avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et s'être engagé à le respecter et à le faire respecter par tous les membres de la famille et ses visiteurs,
- o Établir et signer une convention d'occupation temporaire et un état des lieux d'entrée de l'emplacement attribué,

- o Verser le dépôt de garantie et s'acquitter des droits d'usage : droit d'emplacement (séjour) et les préparations des consommations de fluides.

#### B – 2 - Refus d'admission

L'admission sur l'aire pourra être refusée par le gestionnaire\* lorsque le chef de famille ou l'un des membres de sa famille, ou toute personne placée sous sa responsabilité, aura lors d'un précédent séjour : o Provoqué des troubles sur l'un des terrains ou à ses abords ayant fait l'objet d'une mise en demeure restée sans suite,

- o Détérioré les biens mis à leur disposition ou nécessaires au fonctionnement de l'aire, o Fait l'objet d'une résiliation de la convention d'occupation temporaire suite à un manquement au règlement intérieur,
- o Contracté une dette vis-à-vis de la CCAVM.

#### C. – ÉTAT DES LIEUX ANNEXÉ À LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

Un état des lieux contradictoire de l'emplacement écrit et signé par chacune des parties est réalisé à l'arrivée et au départ de l'occupant. Toutes les dégradations constatées au départ de la famille seront inscrites sur la fiche d'état des lieux en amont de la signature, le gestionnaire\* conserve alors le dépôt de garantie.

#### D. – DURÉE DE SÉJOUR

La durée de séjour maximum est de trois mois consécutifs. Des dérogations dans la limite de sept mois supplémentaires peuvent être accordées sur justification : en cas de scolarisation des enfants, de suivi d'une formation, de l'exercice d'une activité professionnelle ou d'une hospitalisation. Le départ de l'aire s'effectue en présence du gestionnaire\*.

#### E. – DÉPÔT DE GARANTIE

A son entrée, chaque famille dépose, contre délivrance d'un reçu, un dépôt de garantie (caution) dont le montant est indiqué sur la grille tarifaire de l'année en cours (cf. annexe).

La restitution de la garantie en fin de séjour est conditionnée par le bon respect du présent règlement, à la libération totale de l'emplacement après état des lieux et à la vérification par le gestionnaire\*.

Le montant du dépôt de garantie est restitué au moment du départ de ou des emplacements et en absence de dégradation et d'impayés.

#### F. – DROIT D'USAGE

Le droit d'usage est établi par emplacement. Il comprend le droit d'emplacement et, le cas échéant, la consommation des fluides.

##### F1. – Droit d'emplacement

Les familles sont tenues de s'acquitter du droit d'emplacement dont le montant est indiqué sur la grille tarifaire de l'année en cours (cf. annexe). Avant son départ, chaque usager doit s'acquitter des sommes restantes dues.

##### F2. – Fluides

L'alimentation en eau et en électricité ne se fait qu'à partir des équipements prévus à cet effet sur l'emplacement attribué.

En cas de panne ou de difficultés, l'usager est tenu de prévenir le gestionnaire\*.

L'aire est équipée d'un système de télégestion et de prépaiement des consommations de fluides. Le règlement d'avance est obligatoire. L'occupant doit veiller à créditer son compte individualisé en fonction de sa consommation afin de pouvoir bénéficier de l'eau et de l'électricité sans risque de coupure.

Le coût des fluides est indiqué sur la grille tarifaire de l'année en cours (cf. annexe). Le crédit non utilisé sera remboursé à l'usager lors de son départ.

## II. – FERMETURE TEMPORAIRE DE L'AIRE

L'aire permanente d'accueil des gens du voyage sera fermée 2 semaines tous les ans.

Pour cette période de fermeture temporaire de l'aire pour effectuer des travaux d'aménagements, de réhabilitation et de mise aux normes, de réparations ou pour un autre motif, les occupants sont prévenus au moins deux mois à l'avance de la date de fermeture par voie d'affichage et avis de fermeture individualisée. Ils s'engagent à libérer les lieux avant le premier jour de fermeture.

## III. – USAGE DU SITE ET DE L'EMPLACEMENT ATTRIBUÉ DURANT LE SÉJOUR :

Chaque famille est responsable du fonctionnement du site et de l'emplacement attribué.

### A. – USAGE DES PARTIES COMMUNES

A l'intérieur de l'aire, seuls peuvent circuler, à une vitesse limitée à 10km/h, les véhicules qui appartiennent aux occupants. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants ou éventuellement l'intervention des services de secours.

Le stationnement, même provisoire, des véhicules et caravanes est interdit ailleurs qu'aux emplacements prévus, y compris aux abords de l'aire.

Les espaces communs (voirie, espace enherbé, terrain de pétanque) sont des lieux libres de tout objet et propres.

#### A – 1 - Terrain de pétanque

Les utilisateurs du terrain de pétanque sont priés de laisser le lieu libre et propre.

### B. – USAGE DE L'(LES) EMBLACEMENT(S)

Chaque famille est responsable de l'emplacement où elle stationne. Celui-ci devra être maintenu propre et en état de fonctionner. Les équipements mis à disposition doivent être utilisés dans leur fonction d'origine.

Durant toute la durée du séjour, les familles admises sur l'aire devront :

- o Scolariser les enfants dont l'âge est compris entre 3 et 16 ans et s'assurer de leur présence effective à l'école,
- o Posséder des véhicules mobiles en état de marche. Le gestionnaire\* pourra demander, à tout moment, la fourniture d'un certificat d'assurance en cours de validité des véhicules (camions, camionnettes, automobiles et caravanes),
- o Occuper uniquement l'emplacement qui leur est attribué et les équipements dédiés,
- o Les raccordements doivent être effectués par les usagers uniquement sur les prises prévues à cet effet et correspondant à la place occupée. Tout branchement illicite est interdit,
- o Chaque emplacement est destiné au stationnement d'une seule famille. L'occupant n'est pas autorisé à accueillir une nouvelle famille sur l'emplacement qui lui est affecté, ni le céder, ni le louer,
- o Aucun changement d'emplacement ne peut intervenir sans l'autorisation préalable du gestionnaire\*. Le changement est possible en présence du gestionnaire\*, qu'après la réalisation de l'état des lieux sortant, le relevé des compteurs le jour du changement, et après le règlement des sommes sur

l'emplacement initial et le remboursement du dépôt de garantie dans les conditions de l'article E du présent règlement. Le changement d'emplacement ne constitue pas une nouvelle date d'arrivée.

- o En situation d'impayés et dès le premier euro, les usagers seront mis en demeure tout d'abord verbalement de régulariser leur situation. Puis, les occupants concernés par les impayés seront ensuite convoqués pour un rendez-vous avec le Président ou son représentant.
- o Toute installation fixe ou d'ampleur (cabane de chantier, bungalow, chalet...) est interdite sur l'emplacement,
- o Il est interdit de faire des trous dans le sol pour quelques raisons que ce soit.

#### B – 1 – Prises électriques :

Les raccordements électriques se font uniquement avec un câble en bon état, sans raccord. L'utilisation de multiprises non équipés de conducteurs de protection est interdite. L'usage de prolongateurs de plus de 20 mètres est interdit.

Il est interdit de brancher des équipements électriques autres que ménagers. Il convient d'utiliser alternativement les équipements pour éviter les surcharges.

En cas de dégradation, les frais de changement d'une prise d'électricité seront payés au coût réel par l'occupant, avant le remplacement de la dite prise électrique.

#### B – 2 – Point d'eau potable et évacuation

En période de gel, les points d'eau extérieurs doivent être protégés par un matériau isolant afin d'éviter la dégradation de la robinetterie. Cette opération doit être réalisée par les occupants, lorsqu'ils ne consomment plus d'eau.

Il est formellement interdit de jeter des déchets tels que les lingettes, les cotons tiges, les serviettes ou tampons hygiéniques ou tous autres déchets dans les cabinets d'aisance (WC).

#### B – 3 – Protection des équipements techniques

L'ensemble des équipements de l'aire sont entièrement sécurisés et fonctionnent en télégestion.

Les bâtiments techniques sont sous protection afin d'assurer la sécurité et le bon fonctionnement de l'aire. Toute tentative d'infraction des locaux techniques enclenche alarme et coupure instantanée de l'eau et de l'électricité sur l'ensemble de l'aire.

## IV. – LE RESPECT DES OBLIGATIONS QU'IMPOSE LE PRÉSENT RÈGLEMENT CONDITIONNE LA BONNE GESTION DE L'AIRE

### A. – RÈGLES GÉNÉRALES D'OCCUPATION ET DE VIE SUR L'AIRE D'ACCUEIL

Les occupants doivent respecter le personnel ou les entreprises intervenant sur l'aire et entretenir des rapports de bon voisinage. Les occupants de l'aire d'accueil doivent avoir un comportement respectueux de l'ordre public. Toute personne admise à résider sur l'aire d'accueil est responsable de ses actes et des dégradations qu'elle cause ou qui sont causés par les personnes l'accompagnant ainsi que par les animaux dont elle a la charge et qui doivent rester sous sa surveillance.

A ces égards, les occupants de l'aire d'accueil sont soumis aux règles de droit commun.

Les occupants sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence, notamment entre 22 heures et 7 heures du matin.

Pour la sécurité de tous, les chiens dangereux (chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories) sont interdits sur l'aire. Les animaux ne doivent pas divaguer sur l'aire : ils doivent être tenus en laisse ou attachés sur l'emplacement attribué.

## B. – PROPRETÉ ET RESPECT DE L'AIRE

Les occupants doivent veiller au respect des règles d'hygiène et de salubrité, entretenir la propreté de leur emplacement, des abords et des équipements dédiés.

Les abords immédiats de l'emplacement attribué doivent rester libres et propres. Les abords enherbés seront tondu par l'occupant.

Aucun dépôt d'objets, d'équipements ou de matériaux divers n'est autorisé sur les pelouses.

Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations de l'aire sera à la charge de son auteur.

## C. – STOCKAGE – BRULAGE – GARAGE MORT

L'aire d'accueil est un lieu d'hébergement. Le site n'a pas vocation à exercer des activités professionnelles ou commerciales. Par conséquent, il est interdit de laisser et de brûler sur l'aire tous matériels, objets de récupération ou autres. Les réparations mécaniques (démontage moteur, vidanges, carrosserie, ...) et les dépôts de toutes sortes (encombrants, pneus, ferrailles, déchets verts, bidons, ...) sont strictement interdits sur et aux abords des emplacements.

Toute activité dangereuse ou dégradante pour l'environnement par les usagers de l'aire est interdite.

## D. – DÉCHETS

Les collectes des déchets recyclables, des ordures ménagères résiduelles et le service des déchetteries sont proposés dans les mêmes conditions que pour les habitants de la Communauté de Communes.

## E. – USAGE DU FEU

Faire du feu est formellement interdit sauf pour l'usage du barbecue dans un récipient adapté.

## V. – OBLIGATIONS DU GESTIONNAIRE\*

Le gestionnaire\* doit respecter les occupants. Il veille au respect à la propreté du site, à la bonne tenue des équipements et au respect des consignes du présent règlement.

Le gestionnaire\* doit permettre aux véhicules des occupants admis à séjourner d'accéder à l'aire à toute heure.

## VI. – DISPOSITIONS EN CAS DE NON-RESPECT DU RÈGLEMENT

Chaque occupant est tenu de respecter le présent règlement.

En cas de manquement à ce règlement ou en cas de trouble grave à l'ordre public, le gestionnaire\* fera un rappel oral.

Si la situation n'évolue pas, le gestionnaire\* préviendra la direction de la collectivité.

Le Président ou son représentant convoquera alors les personnes concernées par le non-respect du présent règlement.

Si la situation perdure, une mise en demeure écrite par la collectivité sera adressée à (aux) occupant(s) pour non respect du règlement.

## A. – CONDITIONS DE RÉSILIATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

### A – 1 – Situation suite à une mise en demeure écrite

Si la mise en demeure n'a pas été suivie d'effet, la collectivité résiliera la convention d'occupation temporaire et l'(les)occupant(s) concerné(s) devra(ont) immédiatement quitter l'aire permanente d'accueil des gens du voyage d'AVALLON.

#### A – 2 – Situation de non occupation de l'emplacement

Sauf accord du gestionnaire\*, les véhicules et caravanes dont les propriétaires sont absents pendant une durée excédant 10 jours consécutifs, sont considérés comme abandonnés. Les frais engagés pour l'évacuation seront à la charge du propriétaire.

La collectivité résiliera la convention d'occupation temporaire et proposera l'emplacement à d'autres voyageurs.

### VII. – APPLICATION DU REGLEMENT

Le Président ou son représentant de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN et ses services sont chargés de l'application du présent règlement intérieur qui sera affiché sur l'aire.

Le présent règlement prendra effet le 8 novembre 2021.

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE**  
**AIRE PERMANENTE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**  
**ROUTE DÉPARTEMENTALE 606 AU LIEU DIT LA PETITE CORVÉE À AVALON**  
**(89)**

**Valant certificat de prise de connaissance du règlement intérieur**

Je soussigné(e), NOM –PRENOM (chef de famille): .....

Date de naissance : ..... N° de téléphone : .....

Composition des membres de la famille :

Nom, Prénom, date de naissance, lien de parenté.....

**I. – ATTRIBUTION D'UN (DES) EMPLACEMENT(S)**

La présente convention d'occupation temporaire est la mise à la disposition de l'(les) emplacement(s) portant le N° ..... et N° .....

**II. – DURÉE DU SÉJOUR**

La présente convention d'occupation temporaire est établie pour une durée de trois mois maximum consécutif.

Date d'arrivée : ..... Occupation autorisée jusqu'au : .....

Déroghations pour prolongation de séjour à fournir avant le : .....

Date de prolongation : ..... Occupation autorisée jusqu'au : .....

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des conditions de mon accueil. Un exemplaire du règlement intérieur m'a été remis ce jour et je m'engage à le respecter, sous peine de me voir appliquer les sanctions et pénalités prévues au règlement intérieur.

Déclare avoir pris connaissance des dates d'accueil initial et de demande de dérogation mentionnées à la présente convention d'occupation temporaire.

Fait à Avallon, le.....

NOM Prénom du chef de famille,

Signature :

NOM Prénom du gestionnaire\*,

Signature :

Règlement intérieur de l'aire permanente d'accueil des Gens du Voyage

## FICHE D'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE ET SORTIE PAR EMPLACEMENT

ROUTE DÉPARTEMENTALE 606 AU LIEU DIT LA PETITE CORVÉE À  
AVALLON (89)

EMPLACEMENT N°		
ÉTAT	ENTRÉE	SORTIE
<b>LOCAL WC</b>		
Etat général(*)		
Eclairage/Interrupteur		
Bouche de chauffage		
Siège WC à la truque		
Barre de relèvement		
Poussoir chasse		
<b>LOCAL DOUCHE</b>		
Etat général(*)		
Eclairage/Interrupteur/Disjoncteur		
Chauffage		
Robinetterie		
Receveur de douche		
Evacuation/Bonde		
Pare-douche/Tablette/Patère		
<b>ESPACE BUANDERIE</b>		
Etat général		
Eclairage/Interrupteur/Prises électriques		
Robinetterie		
Evier		
Evacuation		
<b>PLATEFORME</b>		
Etat général de la plateforme béton (tâches)		
Evacuation		
Étendoir à linge		
Etat général des abords enherbés autour de la plateforme		

**GÉNÉRALITÉ**

Nombre de clés

(\*) – Portes, poignées, serrures, verrous, grilles de ventilation sont appréciés sous l’item « État général »

Je soussigné(e), NOM –PRÉNOM (chef de famille): .....,  
déclare avoir pris connaissance du présent état des lieux et l’accepter sans réserve.

DATES	Date d’entrée le	Date de sortie le
SIGNATURES  Précédées de la mention « lu et approuvé »	Le chef de famille	Le chef de famille
	Le gestionnaire*	Le gestionnaire*

**ANNEXE AU RÈGLEMENT INTERIEUR**

**AIRE PERMANENTE D’ACCUEIL DES GENS DU  
VOYAGE**  
ROUTE DÉPARTEMENTALE 606 AU LIEU DIT LA PETITE CORVÉE  
89200 AVALLON

**BUREAU D’ACCUEIL**  
**09.64.01.99.34**

<p>Horaire d'ouverture Admission des entrées Départ des occupants Prépaiement des fluides et des emplacements</p>	<p>Lundi : 8h à 10h Du mardi au vendredi : 14h à 16h</p>
---	--

Le bureau d'accueil est fermé les jours fériés.

TARIFS 2021	
Dépôt de garantie	60,00 euros par emplacement
Droit d'emplacement	2,00 euros par jour et par emplacement
Fluide - Eau potable	4,85 euros/m <sup>3</sup>
Fluide - Electricité	0,16 euros/Kwh